
R. CHARDEY.
HAVRE.



DE L'INDUSTRIE FRANÇOISE.

TOME I.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

DE L'INDUSTRIE FRANÇOISE,

PAR M. LE COMTE CHAPTAL,

Ancien Ministre de l'Intérieur, Membre de l'Académie royale des Sciences de l'Institut, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Michel, etc. etc. etc.

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ ANTOINE-AUGUSTIN RENOUARD,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° 55.

M. DCCC. XIX.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

DU COMMERCE FRANÇOIS, EN 1789.

SECONDE PARTIE.

DE L'INDUSTRIE AGRICOLE.

SECOND VOLUME.

TROISIÈME PARTIE.

DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

QUATRIÈME PARTIE.

DE L'ADMINISTRATION DE L'INDUSTRIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PLAN ET MOTIFS

DE L'OUVRAGE.

Une guerre qui a duré vingt-cinq ans, et à laquelle ont pris part toutes les nations, a rompu les relations commerciales que les besoins, les convenances et le temps avoient cimentées.

Cet état de crise s'est trop prolongé pour que les peuples ne prissent pas de nouvelles habitudes, et ne donnassent point à leur commerce et à leur industrie une nouvelle direction.

A peine la paix a-t-elle été rétablie, que le fabricant a redoublé d'activité dans ses ateliers ; le commerçant a déployé ses voiles : ils ont cru, l'un et l'autre, rouvrir aux produits nationaux les anciens débouchés, renouveler leurs relations avec les divers peuples, mais les temps étoient changés.

Le monde commerçant se présente sous une face nouvelle : il s'agit moins aujourd'hui de chercher à rétablir ce qui existoit, que de bien étudier notre position actuelle pour reconstituer des relations commerciales d'après les changemens survenus.

Pour arriver à ce but, il faut savoir ce que nous étions et ce que nous sommes; calculer nos pertes en commerce, et apprécier nos progrès en agriculture et en industrie; comparer nos productions agricoles et manufacturières avec celles des pays étrangers; connoître le goût et les besoins de tous les pays pour y adapter nos produits.

Les institutions qui régissoient l'industrie ont disparu : il faut en former de nouvelles, plus appropriées à ses intérêts et aux lumières du siècle; ne pas condamner les anciennes, par cela seul qu'elles ont existé; ne pas consacrer les nouvelles, par cela seul qu'elles existent; mais juger de tout sans passion et sans

préjugés, et s'appuyer sur les résultats de l'expérience.

L'agriculture, le commerce et les manufactures sont les principales sources de la prospérité publique : mais chaque nation n'est pas appelée par la nature à leur donner les mêmes degrés de développement; la position des lieux, la richesse du sol, l'état des lumières, le caractère des habitans marquent le rang que chacune d'elles doit occuper.

L'industrie agricole est sans contredit la première de toutes : les travaux qu'elle exige forment une population robuste; les productions qu'elle fournit sont de première nécessité; elle donne la matière première aux manufactures, et procure des échanges au commerce. Cette industrie repose sur une base aussi solide que le sol qu'elle vivifie; elle ne craint ni les caprices de la mode ni l'inconstance des consommateurs.

L'industrie manufacturière ajoute de la valeur à ceux des produits agricoles

qui ne sont pas employés à la nourriture des hommes et des animaux. Elle s'est long-temps bornée à fabriquer les vêtemens grossiers nécessaires aux hommes réunis en société, et à fournir les outils indispensables pour leurs travaux; mais les progrès du luxe, de la civilisation et des lumières, lui ont donné de nos jours un si grand développement, qu'elle a opéré un changement total dans nos mœurs, nos habitudes et nos relations; elle s'est tellement accrue chez quelques nations européennes, que la population qu'elle occupe est presque aussi nombreuse que celle qu'emploie l'agriculture. L'existence de cette partie de la société est étroitement liée au sort très-variable des manufactures; et lorsque la guerre ou les prohibitions ferment des débouchés aux produits industriels, on voit avec douleur ces réunions d'hommes inactifs, souffrir, s'agiter et trop souvent troubler le repos public : il eût été à désirer, sans doute, qu'au lieu de former ces agglomé-

rations d'individus pour exploiter quelques genres d'industrie, on les eût laissés disséminés dans les campagnes, où la fabrication n'eût été qu'un utile auxiliaire des travaux de la terre. Comme on ne peut pas changer l'état actuel des choses, il ne s'agit plus que de porter dans la fabrication l'économie et les perfectionnemens dont elle est susceptible, et le gouvernement doit s'occuper avec soin de faciliter l'approvisionnement des matières premières, et d'ouvrir des débouchés à la consommation pour augmenter l'exportation des objets fabriqués.

Mais la plupart des produits de l'industrie agricole et de l'industrie manufacturière resteroient sans emploi, si le commerce n'en opéroit le transport pour en assurer le débit, et approvisionner, par leur échange, les manufactures et l'agriculture, de tous les articles nécessaires à leurs travaux.

Ces trois branches de la prospérité

publique sont donc liées entre elles par des rapports intimes, et j'ai cru ne pas devoir les séparer dans un ouvrage qui a pour but principal de faire connoître notre richesse nationale.

J'ai divisé cet ouvrage en quatre parties.

Dans la première, je traite du commerce de la France en 1789, avec les nations de l'Europe, les échelles du Levant, l'Amérique septentrionale, les Indes orientales. J'ai choisi cette époque, parce qu'elle présente les plus grands développemens qu'ait jamais reçus notre industrie commerciale. J'ai tâché d'indiquer les causes qui avoient produit ce degré de prospérité, les obstacles que nous avons eu à vaincre, et les changemens qui doivent être la suite inévitable des événemens qui ont agité l'Europe pendant trente ans.

Je n'ai pas cru devoir parler séparément du commerce avec nos colonies, parce que toutes leurs productions étoient

versées dans les magasins de la métropole, et employées à la consommation, ou données en échange des denrées que nous tirions des autres pays ; le tableau général de nos importations et exportations embrasse la totalité de notre commerce, quelle que soit l'origine des produits qui en sont l'objet.

En comparant l'état commercial de la France en 1789, avec celui de nos jours, on ne peut qu'éprouver des regrets sur la différence qui marque ces deux époques : la perte de nos plus belles colonies nous a privés à la fois de débouchés considérables, et de moyens d'échange pour notre commerce avec l'étranger ; nos établissemens dans les échelles du Levant et de Barbarie ont disparu ; la suspension des relations commerciales entre les peuples leur a fait prendre de nouvelles habitudes ; tout est donc à recréer. A la vérité, notre industrie agricole et manufacturière s'est accrue ; l'aisance de l'habitant des campa-

gnes a augmenté la consommation ; le commerce intérieur a gagné ; mais ces nobles et beaux rapports que nous entretenions avec tous les peuples n'existent presque plus, et il n'y a que le temps et une courageuse persévérance qui puissent les rétablir.

Dans la seconde Partie de mon ouvrage, je parle des progrès de l'agriculture, de son état actuel, et de la richesse territoriale. En traitant des améliorations qu'a reçues l'industrie agricole, j'ai dû, sans doute, faire connoître les bonnes méthodes de culture qui ont été adoptées ; mais mon but n'eût pas été atteint, si je n'avois indiqué les causes principales qui ont amené ces heureux résultats. Le sort de l'agriculture est étroitement lié à celui de l'agriculteur ; en améliorant la condition de l'homme des champs, en le rendant à sa dignité, et consacrant ses droits par nos institutions, on a augmenté ses moyens, et excité son émulation ; on l'a attaché au gouvernement qui le protége ;

et désormais on le verra dévoué à l'intérêt public par le sentiment de son propre intérêt et par celui de la reconnoissance.

Pour apprécier le produit de nos récoltes en tout genre, j'ai d'abord consulté les travaux de statistique, qui ont été suivis avec zèle par les préfets pendant douze ans; je les ai comparés entre eux pour prendre la moyenne des résultats; et lorsque je les ai jugés insuffisans ou défectueux, j'ai cherché à les compléter ou à les vérifier, en m'adressant aux autorités locales, aux sociétés d'agriculture, et aux personnes instruites qui pouvoient me fournir d'utiles renseignemens.

L'Administration des contributions indirectes, qui a fait inventorier pendant plusieurs années les quantités de vin, de bière et de cidre qu'on récoltoit en France, a bien voulu me communiquer le résultat de ses opérations.

La Direction générale des forêts m'a fourni l'état des bois qui existent en

France, et celui de la partie dont l'administration lui étoit confiée.

Toutes les fois que j'ai pu me procurer des états qui me fissent connoître la quantité des produits obtenus pendant plusieurs années, j'en ai pris la moyenne pour établir mes calculs; et lorsqu'il m'a été impossible de les appuyer sur ces *données* précises, j'ai consulté l'opinion publique, les statistiques partielles, et les mercuriales des principaux marchés, pour avoir, par approximation, le tableau des récoltes et le prix moyen de chaque denrée.

En composant cette partie de mon ouvrage, il s'est présenté des difficultés que je n'eusse jamais pu vaincre, si les travaux du cadastre ne m'avoient fourni de puissans secours : déjà les opérations que nécessite cette grande entreprise, sont terminées sur le tiers des communes dans chaque département; les nombreux agens qui sont employés à cette opération importante, ont pu déterminer, avec assez de précision, l'étendue et la variété des

terres, le nombre et l'espèce des récoltes et la valeur de chaque produit. Ces renseignemens ont été rendus publics par l'administration, et ils m'ont fourni une des bases sur lesquelles je me suis établi pour connoître le capital de l'agriculture, et apprécier la richesse territoriale.

La troisième Partie de mon ouvrage contient deux chapitres : dans le premier, je traite des progrès de l'industrie manufacturière depuis trente ans ; et je parle des principaux services que la physique et la chimie ont rendus aux arts pendant cet intervalle. Comme cette application des lumières du siècle à des objets utiles honore la nation, j'ai cru devoir traiter cette matière avec les développemens qu'elle exigeoit, et opposer par là, à quelques pages sanglantes de notre histoire, le tableau consolant de nos conquêtes dans les arts.

Dans le second chapitre, j'ai tâché d'apprécier notre richesse manufacturière : pour y parvenir, j'ai dû d'abord

déterminer la quantité et le prix des matières premières qui sont employées dans les arts : les états statistiques des préfets et ceux des anciens intendans m'ont servi pour évaluer les matières qui sont le produit de notre sol; et le tableau des importations, dressé annuellement par l'administration des douanes, m'a fourni l'état de celles qui proviennent de l'étranger. En consultant ensuite le tableau des exportations, j'ai pu apprécier aisément la quantité des matières indigènes qui restent pour nos fabriques.

Connoissant par ce moyen le prix et la quantité des matières premières, soit indigènes, soit exotiques, sur lesquelles s'exerce l'industrie manufacturière, il ne s'agissoit plus que d'évaluer les frais de fabrication. J'ai consulté, à cet effet, les personnes les plus instruites dans divers genres d'industrie; et je me fais un devoir de témoigner ma reconnoissance, pour tous les renseignemens qu'ils ont bien voulu me fournir, à MM. Ternaux aîné,

Darcet, Molard, Bardel, Seguin, Roard, baron de Laitre, comte de Lasteyrie, etc. Indépendamment de ces ressources, j'ai eu à ma disposition les mémoires, présentés successivement au gouvernement par les Chambres de commerce et de manufactures, dans lesquels on établit l'état du commerce, et celui de la fabrication, de la valeur et de la quantité des produits industriels.

L'Administration des mines m'a communiqué les tableaux qu'elle fait dresser chaque année pour connoître la richesse minérale de la France.

C'est principalement dans ces sources que j'ai pu puiser des faits positifs, et juger notre industrie sous tous ses rapports.

Après m'être appuyé sur ces grandes autorités, s'il m'étoit permis de parler de moi, je dirois que j'ai vécu dans les ateliers et au milieu des artistes pendant quarante ans; que j'ai créé des établissemens importans; que l'administration générale du commerce, de l'agriculture et

de l'industrie manufacturière, a été dans mes attributions pendant mon ministère; que les séances de l'Académie royale des Sciences, et celles de la Société d'Encouragement que je préside depuis son origine, m'ont mis à portée de voir et de juger chaque jour les progrès et l'état de notre industrie.

J'ajouterai qu'à peine parvenu au ministère de l'intérieur, j'éprouvai le besoin de connoître toutes les richesses de notre belle France, et conçus le projet de faire travailler à une statistique générale: en conséquence, je dirigeai l'attention des préfets vers cet objet, je leur traçai le plan qu'ils devoient suivre, et leur fournis les moyens de l'exécuter. Je rétablis et réorganisai les Chambres de commerce, pour en former des foyers de lumières qui pussent éclairer le gouvernement sur l'état et les besoins de l'industrie; je multipliai les Sociétés d'agriculture, afin de propager les bonnes doctrines et d'instruire l'administration sur

tout ce qui intéresse ce premier des arts. En moins de quatre années, on a pu terminer la statistique de vingt-cinq départemens, publier celle de huit à dix, et montrer, dans les cours du Louvre, une réunion des produits de l'industrie agricole et manufacturière, la plus riche et la plus variée dont une nation ait eu droit de se glorifier.

Ainsi, favorisé par un heureux concours de circonstances, éclairé de l'opinion des savans, et de l'expérience des artistes, des commerçans et des manufacturiers, encouragé par les secours de tout genre que j'ai trouvés auprès des administrations et des sociétés savantes, j'ai cru pouvoir présenter des résultats qui méritassent ce degré de confiance dont je me faisois un besoin à moi-même.

Pour apprécier la richesse territoriale et manufacturière, j'ai dû déterminer la valeur de tous les objets qui la constituent; à cet effet, il a fallu écarter les causes accidentelles qui occasionnent momen-

tanément la hausse ou la baisse des produits, et prendre le prix moyen, sur plusieurs années, dans l'universalité des marchés de la France. Cette méthode, qui me paroît la plus sûre, a pu conduire à des résultats qui ne s'accorderont peut-être ni avec les prix du moment, ni avec ceux de quelques localités; mais du moins ils expriment la valeur commune de tous les articles qui composent la richesse nationale.

La quatrième Partie de cet ouvrage est consacrée à faire connoître les principes qui doivent diriger le gouvernement dans l'administration de l'industrie. Quoique l'administration du commerce, de l'agriculture et des manufactures ne soit pas compliquée, et qu'ici, comme dans beaucoup d'autres parties de l'art d'administrer, il faille plutôt se garder de faire trop que de faire peu, l'autorité a néanmoins des devoirs à remplir, et ses actes sont toujours d'une telle importance, que leurs effets ne sont jamais indifférens :

j'ai donc cru qu'il étoit de mon devoir de tracer la ligne qu'un gouvernement doit suivre, et de marquer la limite où il doit s'arrêter. Je compare l'ancienne législation avec la nouvelle ; et lorsque celle-ci me paroît défectueuse ou incomplète, je propose mes vues pour la corriger ou la compléter. L'expérience que j'ai pu consulter, pendant longues années, les demandes, les observations et les plaintes des Chambres de commerce et de manufactures qui sont parvenues à l'administration, l'opinion des hommes les plus éclairés, m'ont puissamment servi pour établir les principes d'administration que je publie.

Si quelquefois je me suis vu contraint de prescrire des formalités pour l'importation et l'exportation de quelques produits industriels, j'ai constamment laissé à la fabrication toute sa liberté : si j'ai réclamé la prohibition de plusieurs articles d'une industrie étrangère, c'est pour des cas devenus très-rares, et seu-

lement contre les gouvernemens qui repoussent nos principales productions; je n'ai proposé, par le fait, que de justes représailles conformes aux droits des nations et à l'intérêt de notre industrie. Ce seroit outre-passer les bornes d'une juste application des principes de la liberté industrielle, que d'admettre tous les produits d'une nation qui prohibe les nôtres, ou qui ne les admet que moyennant des droits équivalens à la prohibition.

En parlant dans plusieurs parties de mon ouvrage des mêmes objets, mais envisagés sous des points de vue très-différens, je me suis permis quelques répétitions ; le lecteur jugera aisément que j'y ai été forcé par la nature de mon ouvrage ; sans cela je l'aurois chargé de renvois fatigans, et j'en aurois rendu la lecture pénible.

Pour mieux apprécier la richesse nationale, j'eusse désiré ramener toutes mes recherches à une période courte et déterminée ; mais comme il est impos-

sible d'arrêter et de dresser, dans l'espace d'une année, les nombreux états d'évaluation qui sont nécessaires, je n'ai pu les consulter qu'au moment où ils sont parvenus, et j'ai dû les comparer, les vérifier, et quelquefois les compléter. Les résultats que je présente sont en général la moyenne de tous ceux que je me suis procurés depuis 1800 jusqu'à 1812. Lorsque ces résultats m'ont manqué pour estimer la quantité et la valeur de quelques produits, je suis remonté à l'époque de 1789, pour y puiser des données que j'ai eu l'attention de modifier d'après les différences qu'ont apportées les événemens et les progrès de l'agriculture et du commerce.

Je crois n'avoir rien négligé pour obtenir des renseignemens exacts; cependant je ne prétends pas publier un ouvrage parfait : tout ce dont je puis répondre, c'est que c'est un ouvrage *de bonne foi.*

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

La nature avoit borné les besoins de l'homme : mais cette faculté créatrice, dont il a été doté par l'intelligence suprême, le porte sans cesse à découvrir et à perfectionner : c'est à cette faculté que nous devons les progrès successifs de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de la civilisation.

Si la terre ne fournissoit partout que des productions de même espèce, la population seroit répartie sur le globe en raison des subsistances; le commerce n'existeroit point, parce qu'il n'y auroit pas d'échanges : mais la nature a varié ses produits selon la qualité du sol et la différence des climats, et le commerce qui les déplace les rend communs à tous les peuples.

L'industrie qui s'exerce sur les produc-

tions de la terre, leur imprime une nouvelle valeur, les approprie à tous les usages, leur donne des qualités qu'elles n'avoient pas; elle fait naître de nouveaux besoins en étendant leur emploi, et crée une population manufacturière dont elle assure la subsistance.

Nous ignorons les époques de ces découvertes importantes qui, en multipliant les produits, en variant les apprêts et remplaçant les vêtemens de peaux d'animaux par des tissus, ont réuni les hommes en société, et les ont liés par le besoin et l'intérêt. L'histoire, avide de nous transmettre les noms des premiers dévastateurs de l'espèce humaine, reste muette sur la plupart de ses premiers bienfaiteurs; ils nous seroient tous inconnus, si la reconnoissance n'avoit consacré la mémoire d'un petit nombre en leur élevant des autels.

L'histoire des temps moins anciens, décrit avec le même soin les scènes de destruction qui ont ensanglanté la terre; mais elle se tait sur ces conquêtes paisibles de l'esprit humain qui l'ont enrichie et consolée.

Ce n'est que sous le règne de Charlemagne que l'industrie commença à se montrer en France. Les temps antérieurs ne présentent que quelques foibles traces de son état et de ses progrès.

C'est donc aux lumières de Charlemagne et aux encouragemens que lui accorda ce grand prince, que l'industrie françoise doit ses premiers développemens : *il aima, cultiva et protégea les lettres et les arts; car la véritable grandeur ne va jamais sans cela*, a dit le président HÉNAULT.

Charlemagne entretint des relations amicales avec le roi de Perse pour la sûreté du commerce françois; il accueillit

les Italiens qui portoient leur industrie dans ses états ; il contint les Danois qui exerçoient la piraterie la plus horrible sur l'océan germanique : les fabriques qui, jusque-là, n'avoient existé que dans les cloîtres, se répandirent dans les campagnes.

Mais ces lueurs d'espérance se dissipèrent à sa mort : la division de ses vastes états, les dissensions civiles, la foiblesse de ses successeurs, l'irruption des Normands, l'absence de la force qui protége ou réprime, anéantirent le peu d'industrie qui avoit commencé à germer sous le règne puissant et protecteur de Charlemagne. Deux siècles d'agitation et de ténèbres achevèrent de détruire tout ce que ce grand homme avoit laissé de lumières et d'institutions sociales.

Les croisades, funestes à la France sous plusieurs rapports, eurent des résultats heureux pour l'industrie et les

progrès de la civilisation : l'absence des seigneurs allégea le joug de la féodalité : on ouvrit de nouveaux chemins au commerce; on fit connoître des productions dont on ignoroit l'existence; on importa des machines et des procédés utiles. Et c'est à cette époque qu'on vit se former des manufactures de toile, à Laval, à Lille et à Cambrai ; des fabriques de draps à Amiens, à Reims, à Arras, à Beauvais, et qu'on enrichit la France de la distillation des vins, de l'art de fabriquer les parfums, etc.

Dans le treizième siècle, l'usage de la boussole apprit au navigateur à se diriger sur les mers, et lia les nations par des communications plus sûres et plus faciles.

Mais c'est vers le milieu du quinzième siècle que se présente l'époque la plus mémorable des progrès de l'esprit humain : il étoit réservé à Guttemberg de trouver le moyen de transmettre en

héritage aux siècles à venir la pensée et les découvertes des siècles écoulés, et d'unir, par une chaîne indissoluble, les hommes et les temps. Désormais les guerres civiles, les tempêtes politiques, les erreurs des gouvernemens peuvent bien comprimer la pensée, ralentir la marche de l'industrie, modérer l'essor du génie; mais le feu sacré ne peut plus s'éteindre, et le dépôt des connoissances est impérissable.

Peu de temps après, on découvrit le Nouveau-Monde, et on ne tarda pas à se convaincre que les produits que présentoit l'Europe étoient insuffisans pour attirer à elle tout ce que ces immenses et riches contrées offroient d'utile ou d'agréable : on éprouva la nécessité d'interdire aux colons la culture et la fabrication de ce que la métropole pouvoit leur fournir, pour se réserver des échanges.

Les découvertes successives qui furent faites par les navigateurs du seizième

siècle, ajoutèrent encore à la masse des richesses que nous présentoit le Nouveau-Monde : la supériorité des productions de l'Amérique en rendoit l'usage général parmi nous; plusieurs de ces productions, qui jusque-là nous avoient été inconnues, créoient peu à peu de nouveaux besoins qu'il falloit satisfaire, et en moins d'un siècle, l'Europe fut dépendante du Nouveau-Monde pour la plupart des objets de sa consommation.

Dans cette position, il falloit multiplier les moyens d'échange, et on ne vit de ressources que dans le développement de l'industrie; de sorte qu'à la fin du seizième siècle plusieurs nations devinrent manufacturières; et l'essor que prirent les arts, permit enfin d'échanger les productions du Nouveau-Monde, que réclamoient nos besoins, contre les produits de l'industrie européenne.

La position des lieux avoit d'abord déterminé la place des cités commer-

çantes; l'état des lumières et la nature du sol fixèrent celle de l'industrie. Mais comme les peuples commerçans ou manufacturiers parvinrent bientôt à un très-haut degré de prospérité, les autres cherchèrent à les imiter pour partager ces richesses ; et, en peu de temps, l'industrie et le commerce formèrent les deux élémens principaux de la prospérité de presque toutes les nations.

A cette époque les nations voisines avoient devancé notre patrie dans les progrès de l'industrie et les développemens du commerce : la Hollande fournissoit des draps et des toiles à toute l'Europe ; l'Espagne avoit des manufactures de draperie et de soierie très-renommées, dont elle envoyoit les produits à Venise et dans le Levant ; aucune puissance ne rivalisoit avec l'Italie pour les soieries ; la marine portugaise, vénitienne et hollandoise, couvroit de ses pavillons l'Océan, la Méditerranée et la mer

Noire; le commerce de ces nations avoit des comptoirs partout où leurs vaisseaux avoient pénétré, tandis que les pirates dévastoient encore les côtes de France.

Tel étoit l'état de l'industrie et du commerce à la fin du seizième siècle : à cette époque, ils prirent une nouvelle direction vers l'Amérique, qui offroit un débouché immense à leurs produits, et présentoit des retours très-avantageux : les nations les plus avancées en industrie furent appelées à recueillir les premiers fruits de ce commerce, et la France resta encore tributaire des étrangers pour la plupart de ses besoins.

Épuisée par les guerres d'Italie et les fureurs de la ligue, la France commençoit à peine à respirer sous le règne paternel de Henri IV. Ce grand prince, secondé par le plus vertueux des ministres, s'attacha d'abord à étouffer les derniers germes des dissensions civiles; il rétablit l'ordre et l'économie dans les

finances; il enrichit le Midi de la fabrique des étoffes de soie; et comme il savoit que l'agriculture est la source de toute prospérité durable, il la protégea et l'encouragea par tous les moyens qui étoient en son pouvoir.

Le siècle de Louis XIV, illustré par tous les genres de gloire, fut aussi celui des progrès de l'industrie et du commerce: ce grand monarque, convaincu que la prospérité d'une grande nation repose presque entièrement sur le commerce, l'agriculture et l'industrie, s'associa Colbert pour exécuter ses desseins; on vit, en peu d'années, ce que peut un grand roi secondé par un grand ministre.

On attira dans le royaume les savans les plus célèbres, et les manufacturiers les plus habiles; Van-Robais, pour la draperie fine; Hindret, pour la bonneterie; Huyghens, pour les mathématiques; Winslow, pour l'anatomie; Cassini, pour l'astronomie; Roëmer, pour la physique.

On rappela dans nos ports le commerce étranger que des vexations de tout genre en avoient exilé; on ouvrit des relations avec des pays qui jusque-là nous avoient été presque inconnus; on créa des compagnies pour faire pénétrer notre pavillon chez les nations les plus éloignées. Les primes et les encouragemens furent prodigués à l'industrie et au commerce; les franchises des ports furent étendues et organisées; et, vers la fin du dix-septième siècle, la France partageoit le commerce du monde et rivalisoit d'industrie avec les nations les plus florissantes.

Les nombreux élèves, formés dans les ateliers d'Hindret et de Van-Robais, se répandoient dans le royaume; les artistes les plus célèbres de l'Europe apportoient, de toutes parts, leur industrie, parce qu'ils trouvoient protection et encouragement: en moins de vingt années, la France égala l'Espagne et la Hollande pour la belle draperie; le Brabant, pour

les dentelles ; l'Italie, pour les soieries ; Venise, pour les glaces ; l'Angleterre, pour la bonneterie ; l'Allemagne, pour le fer-blanc et les armes blanches ; la Hollande, pour les toiles.

A la mort de Colbert l'impulsion donnée à l'industrie ne tarda pas à se ralentir : la révocation de l'édit de Nantes fit émigrer nos meilleurs artistes ; les malheurs de la guerre, l'embarras des finances forcèrent le gouvernement à se créer de nouvelles ressources qui portèrent sur l'industrie. Les successeurs du grand ministre se persuadèrent que la prospérité des manufactures ne pouvoit être maintenue que par l'observation des règlemens de fabrication, et ils se bornèrent à en assurer l'exécution : ils ne virent point que ces règlemens avoient été d'abord nécessaires pour établir, généraliser et consolider de bonnes méthodes de fabrication ; mais qu'en forçant l'artiste à ne pas s'écarter de la route tracée, on rendoit tout

perfectionnement impossible, et qu'on arrêtoit l'art dans les limites qu'on venoit de lui assigner.

Sans doute les règlemens de Colbert consacroient la pratique des meilleurs procédés qui fussent alors connus; mais ce grand homme les avoit donnés comme des instructions, et il ne prétendit jamais en faire des règles invariables. Dans sa fameuse instruction de 1669, il prescrit aux inspecteurs de faire plus d'attention à la qualité des étoffes qu'au nombre des fils de la chaîne : ainsi, par une fausse interprétation de la pensée de cet habile ministre, on a arrêté, interdit tout perfectionnement pendant un siècle; et tandis que notre industrie se traînoit en esclave sur le chemin de la routine, celle de l'étranger étudioit le goût changeant du consommateur, se conformoit aux caprices de la mode, varioit ses produits, consultoit les besoins et les usages de

chaque pays, et nous fermoit peu à peu tous les débouchés.

Du moment que l'industrie françoise a été débarrassée de ses entraves réglementaires, elle a fait les progrès qu'on devoit attendre du génie de nos artistes et de l'état de nos connoissances : non-seulement elle est parvenue à rivaliser avec les nations les plus florissantes, par l'étonnante variété de ses produits, mais encore elle a créé plusieurs arts d'une haute importance.

Les deux sciences qui éclairent les principales opérations de l'industrie, la chimie et la mécanique, ont porté leur flambeau dans les ateliers; et en très-peu d'années on a vu fabriquer tous les genres de quincaillerie; imiter les nombreux tissus de coton et de laine qui paroissoient former l'apanage exclusif de l'Inde ou de l'Angleterre; composer tous les acides; extraire la soude du sel marin;

blanchir les tissus de lin, de coton et de chanvre par des procédés plus économiques et plus prompts; former l'alun, les couperoses, le sel ammoniac par la combinaison directe de leurs principes constituans; créer de nouveaux appareils pour la distillation des vins; appliquer le bleu de Prusse sur la soie; remplacer la cochenille par la garance, l'indigo de l'anil, par celui du pastel, le sucre de canne, par celui de betterave; retirer le vinaigre du bois, et approprier cet acide à tous ses usages ordinaires.

La France s'est placée de nos jours sur la première ligne des nations manufacturières, et elle ne connoît pas de rivale pour les arts chimiques. Le consommateur qui, jadis, repoussoit avec dédain presque tous les produits de nos fabriques, s'en pare aujourd'hui avec orgueil, et l'Europe les recherche avec empressement.

Ainsi l'industrie a parcouru successi-

vement presque toute l'Europe; le progrès des lumières a fait pénétrer ses procédés chez tous les peuples; les gouvernemens se sont hâtés de les faire mettre en pratique; chacun d'eux a eu l'ambition de s'approprier tous les genres de fabrication; et sans consulter ni la position des lieux, ni la nature du sol, ni le caractère et les habitudes de l'habitant, ni la différence des climats, on a voulu tout fabriquer, tout produire, et l'on s'est écarté de la véritable destination que le régulateur suprême avoit marquée à chaque nation.

On n'a pas tardé à se convaincre qu'il ne suffit pas toujours de vouloir pour surmonter les obstacles naturels qui s'opposent au développement de l'industrie; on a éprouvé, presque partout, que des manufactures naissantes ne pouvoient pas lutter contre des établissemens cimentés par le temps, alimentés par de nombreux capitaux, accrédités par des

succès soutenus, exploités par un grand concours d'artistes instruits et exercés, et l'on a été forcé de recourir aux prohibitions pour écarter la concurrence des produits étrangers.

Si cette lutte entre les nations étoit trop prolongée, si cette tendance à se replier, à se concentrer, à s'isoler, pouvoit se maintenir, les relations commerciales, qui ne consistent que dans l'échange des produits respectifs, cesseroient; le commerce ne seroit plus qu'un déplacement de marchandises sur la portion de territoire qu'occupe une nation; et l'industrie auroit pour bornes les seuls besoins de la consommation locale.

Ce système d'isolement, qui menace d'envahir toute l'Europe, est également contraire au progrès des arts et à la marche de la civilisation; il rompt tous les liens qui, unissant les nations entre elles, en faisoient une grande famille

dont chaque membre concouroit au bien général.

Dans cette position extraordinaire où se placent les nations de l'Europe, celle-là est encore heureuse qui habite une terre fertile sous une température très-variée, et dont la population est à la fois nombreuse, active, courageuse, éclairée. Son existence est assurée par l'étonnante variété des productions de son sol; l'industrie nécessaire à ses besoins trouve dans son sein presque tout ce qui peut alimenter ses travaux; une population de trente millions d'individus suffit à une très-grande consommation de produits agricoles et industriels; l'échange des denrées du midi contre celles du nord, établit une circulation avantageuse; et, de toutes les nations, c'est encore celle qui, réduite à ses propres ressources, éprouveroit le moins de privations.

DE L'INDUSTRIE FRANÇOISE.

PREMIÈRE PARTIE.

DU COMMERCE FRANÇOIS EN 1789.

Pour bien connoître le commerce d'une nation, il ne faut choisir ni ces époques désastreuses où la guerre ferme la plupart des débouchés à la consommation, ni ces temps malheureux de crises politiques qui rompant les liens sociaux, établissent la défiance, menacent les propriétés et paralysent l'industrie.

Ainsi, pour apprécier le commerce françois, je n'irai point consulter ces années, où le fabricant ne travailloit que par contrainte, où nos vaisseaux étoient repoussés de toutes les mers ; ni cette époque plus récente où la victoire nous avoit asservi des nations nombreuses qui recevoient nos lois :

durant les deux crises, tout étoit forcé. Il faut remonter à ces temps antérieurs à 1789, où, en paix avec l'Europe pendant quelques années, la France a pu développer tous ses moyens, et établir des relations commerciales avec tous les peuples : je bornerai mes recherches à une courte période de trois années, et je prendrai les dernières de cette époque, parce que le commerce avoit pu alors se former, s'étendre, et se consolider.

Mais pour donner une juste idée du commerce françois, il ne suffit pas de présenter des calculs qui en offrent le résultat général pour chaque année, ni d'évaluer, en masse, les produits des importations et des exportations : il faut encore rechercher les causes qui ont pu empêcher ou favoriser nos relations avec les divers peuples, indiquer la nature des productions et celle des besoins de chaque pays ; car c'est surtout sur ces bases qu'on peut calculer et établir les échanges.

Pour atteindre ce but, nous considérerons le commerce de la France avec chaque nation, et nous nous bornerons à en donner ici un précis très-sommaire, nous réservant de plus grands développemens dans un ouvrage qui comprendra, à peu de chose

près, la statistique commerciale et industrielle de toutes les nations.

J'aurois désiré pouvoir comparer l'état actuel de notre commerce avec celui de 1789; mais les événemens ont déplacé tous les intérêts: la perte de nos principales colonies nous prive de débouchés pour nos produits et de moyens d'échange avec les autres nations; le système de prohibition, qui a été adopté par presque toutes les puissances du continent, restreint, chaque jour de plus en plus, nos relations commerciales. Aujourd'hui, comme aux premiers jours de son enfance, le commerce est réduit à des essais, à des entreprises plus ou moins hasardeuses: il est forcé de s'ouvrir de nouvelles routes, de chercher de nouveaux débouchés; on ne pourra en présenter le tableau qu'au moment où ses opérations seront calculées sur les résultats de l'expérience, et ses relations solidement établies.

C'est surtout dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons qu'on peut juger de l'activité et de l'intelligence du commerçant françois; on le voit lutter avec persévérance contre les difficultés, se porter dans tous les climats, sonder toutes les

ressources des pays qui lui sont ouverts, étudier les goûts de tous les peuples, et s'efforcer d'établir des relations avec tous les consommateurs et tous les producteurs du globe : espérons que ses efforts seront couronnés de succès, et que, par ce noble dévouement et cette ardeur à laquelle on ne sauroit donner trop d'éloges, il parviendra à reprendre le rang qu'une longue suite d'événemens funestes lui a fait perdre.

CHAPITRE PREMIER.

Du Commerce de la France avec l'Espagne.

Dans le seizième siècle, l'Espagne étoit une des premières nations manufacturières de l'Europe : les nombreux produits de ses fabriques de draperie et de bonnets obtenoient partout une réputation méritée ; et ses soieries étoient très-recherchées. La fertilité de son sol, la beauté de son climat, sa position sur les deux mers, la propriété des plus belles laines de l'Europe, la qualité supérieure de ses soudes, et la bonté de ses vins avoient marqué ce pays du sceau de la plus grande prospérité : la position même de

l'Espagne l'eût rendue presque étrangère aux querelles de l'Europe si son gouvernement avoit eu la sagesse de se contenir dans les belles limites que la nature lui avoit tracées.

Plusieurs causes ont fait perdre à l'Espagne la prépondérance manufacturière qu'elle s'étoit acquise sous le règne de Charles-Quint : d'un côté, le progrès des lumières a eu une marche plus rapide chez les autres nations du continent ; de l'autre, la possession de l'Amérique a dirigé peu à peu vers ses riches contrées la population, les fortunes et les spéculations : dès lors, le sol espagnol a été négligé ; et l'industrie, qui ne présentoit pas les mêmes bénéfices, a été presque abandonnée. L'Espagne s'est alors bornée à échanger en Europe les nombreuses productions du Mexique et du Pérou contre des objets manufacturés qu'elle envoyoit à ses colons. Au commencement du dix-huitième siècle, l'Espagne ne retiroit presque plus de son sol européen que quelques grossières productions nécessaires à la consommation de ses habitans ; et elle n'offroit au commerce qu'un petit nombre de produits particuliers à son sol, tels que ses laines, ses soudes et ses vins.

Si l'Espagne, riche des productions du Nouveau-Monde, avoit su conserver sa prééminence manufacturière, elle seroit aujourd'hui, sans aucun doute, la nation la plus puissante de l'Europe; mais le système qu'elle a suivi l'a fait descendre du rang où elle s'étoit élevée; et, devenue tributaire de l'industrie de ses voisins, elle a retiré moins d'avantage de son sol et de ses colonies que les étrangers à qui elle fournissoit les matières premières qui en provenoient, pour les reprendre ensuite en objets fabriqués.

Vers la fin du dernier siècle, le gouvernement espagnol s'occupa enfin de faire revivre l'industrie dans ses états, et employa divers moyens pour arriver à ce but: il prohiba d'abord presque tous les produits étrangers, ou mit des droits énormes à leur introduction; il éluda l'exécution des traités de commerce qui lui parurent désavantageux: mais le mal étoit fait; l'infériorité des produits de son industrie étoit trop grande et l'intérêt du commerce trop puissant pour que les actes de l'autorité fussent exécutés. La France et l'Angleterre continuèrent leur commerce avec l'Espagne malgré les vexations et la sévérité des lois: on

imprimoit sur les produits la marque d'un fabricant espagnol; les commerçans du midi de la France s'abonnoient à l'année avec les chefs des douanes pour introduire leurs marchandises; l'or et l'argent étoient versés dans nos villes frontières moyennant un léger sacrifice: les établissemens industriels formés en Espagne n'étoient plus alors qu'un moyen de faciliter la fraude et de la faire circuler impunément dans l'intérieur.

En consultant les traités de commerce par lesquels l'Espagne s'est successivement liée avec la France, on est étonné de voir qu'elle n'en a presque jamais observé aucune condition: le pacte de famille, le traité de 1761, la convention de 1763, et les articles supplémentaires de 1774 avoient stipulé que les François et les Espagnols ne feroient qu'un même peuple dans toutes leurs relations commerciales: ces conditions n'ont jamais reçu leur exécution en Espagne, et la France y a été constamment sacrifiée à l'Angleterre: l'écarlate des fabriques angloises entroit dans l'assortiment des expéditions, tandis que l'écarlate françoise étoit imposée séparément et très-cher; on tariffoit les draps superfins d'Angleterre comme draps de qualité ordi-

naire, ceux des autres nations payoient beaucoup plus.

Les contestations qu'éprouvoient les commerçans françois en Espagne, devenoient interminables par la nécessité de passer par la filière de ces nombreuses chancelleries qui prononçoient sur les affaires commerciales. Les Anglois avoient obtenu une juridiction plus prompte et moins dispendieuse. Les visites se faisoient, en tout temps, par les douaniers dans les magasins des François, tandis que, dans ceux des Anglois, elles ne pouvoient avoir lieu qu'en présence du commissaire des relations commerciales ou de son délégué.

Les choses étoient dans cet état lorsque l'ordonnance de 1779 vint aggraver notre position en repoussant plusieurs articles importans de nos fabriques, et en augmentant les droits d'entrée de beaucoup d'autres ; cette ordonnance prohiba les cotonnades; et la loi fut observée avec une telle rigueur, que l'on confisquoit les tissus de fil, dans lesquels on est forcé de faire entrer quelques bandes de coton rouge ou violet parce que ces couleurs sont plus belles et plus solides sur le coton que sur le fil. Cet

acte de prohibition ferma un immense débouché à nos fabriques de mouchoirs du Béarn et de la Mayenne, et à celles de batiste et de linon de Saint-Quentin, Courtray et Valenciennes.

La chapellerie françoise, surtout celle de Lyon, avoit eu jusque-là un grand débouché de ses produits en Espagne ; mais la même ordonnance anéantit ce commerce : l'importation en fut prohibée pour Madrid, et dans un rayon de trente lieues autour de cette capitale ; partout ailleurs le droit fut établi de 3 fr. 15 s. à 5 fr. 5. s. par chapeau selon le degré de finesse, indépendamment de la taxe d'*internation* qui étoit de 33 pour cent de la valeur.

Les bas de soie avoient eu leur entrée libre jusqu'à cette époque, et la France en fournissoit à l'Espagne environ 40,000 douzaines par an ; l'ordonnance en soumit l'importation à un droit tellement fort qu'il équivaloit à une prohibition.

Nos toiles et nos draps éprouvèrent les mêmes embarras.

Ajoutons à cela que tous les actes des agens du fisc étoient arbitraires, que la législation varioit au gré des préposés et de l'adminis-

tration des ports : la visite des vaisseaux devoit être faite conformément aux sages dispositions de l'article 7 du traité supplémentaire de 1774, et les seuls objets de contrebande pouvoient être confisqués, mais on séquestroit la totalité de la cargaison; la confiscation et l'emprisonnement étoient prononcés sans jugement préalable; les balles et les ballots restoient exposés aux intempéries de la saison jusqu'à ce qu'il plût aux agens espagnols de les visiter. Ainsi l'homme coupable qui avoit chargé sur un navire des objets prohibés, compromettoit la fortune du négociant honnête qui n'expédioit sur le même vaisseau que des marchandises tolérées.

Ce qu'il y avoit encore de plus malheureux pour le commerce dans la législation des douanes en Espagne, c'est qu'elle varioit, suivant les caprices ou les besoins du gouvernement, à tel point que des expéditions de même nature, faites à des temps très-rapprochés, y éprouvoient des chances très-différentes; on repoussoit le lendemain des objets qui auroient pu être admis la veille; on grevoit d'un fort droit d'entrée ce qui en avoit été exempt jusque-là; et

comme le commerçant ne hasarde une expédition qu'après l'avoir bien calculée, celles qu'il dirigeoit sur l'Espagne ne lui présentant plus de garantie, il s'étoit vu forcé à traiter avec les chefs des douanes pour pouvoir établir ses opérations sur des bases fixes, de sorte que le pays étoit couvert de marchandises étrangères qui ne payoient plus de droits au trésor public.

Tel sera le sort de tous les gouvernemens tant que l'industrie de leur nation sera très-inférieure, sous le rapport du prix et de la qualité des produits, à celle des pays voisins, et que les lois, variant au gré de l'autorité, n'offriront plus au commerce ni la garantie de sa propriété, ni des bases solides sur lesquelles il puisse régler sa conduite : le besoin et l'intérêt réciproques triompheront constamment de tous les obstacles que peut opposer un gouvernement.

L'Espagne fournissoit à la France une assez grande quantité de productions de son sol et de ses colonies.

Les produits de son sol consistoient principalement en laine de mérinos, soude d'Alicante et de Carthagène, eaux-de-vie et vins. La cochenille et les peaux de Bué-

nos-Ayres étoient les principaux produits d'Amérique que nous exportions d'Espagne. Mais l'or et l'argent qui passoient en France présentoient une valeur plus considérable que celle des produits industriels et territoriaux qu'elle nous fournissoit : on a évalué constamment ce numéraire à une somme d'environ 50 millions de francs par année.

La laine de mérinos étoit un objet de 7 à 8 millions ; les soudes d'Alicante et de Carthagène formoient une valeur de 2 à 3 millions. L'importation de ces deux articles doit naturellement diminuer aujourd'hui, parce que, d'un côté, la guerre longue et désastreuse, qui a dévoré l'Espagne, a détruit un grand nombre de mérinos, et qu'il faut du temps pour réparer ces pertes ; d'un autre côté, leur propagation en France fournit au moins déjà au tiers de nos besoins en laine de cette qualité. Quant à la soude, l'importation doit en être encore plus restreinte, depuis que nous avons trouvé le moyen de l'extraire du sel marin, et de pouvoir en approvisionner, à plus bas prix, nos nombreux ateliers de savonnerie, teinturerie, buanderie, blanchissage, verrerie, etc.

Si l'on considère encore que les troubles

survenus dans les colonies espagnoles et l'incertitude de leur état futur, interrompent le commerce réglé que la métropole entretenoit avec elles, on verra l'Espagne n'offrir plus à nos produits que la consommation de ses habitans : d'ailleurs la privation du numéraire qu'elle retiroit du Mexique et du Pérou ne lui permettroit plus de solder la balance de l'immense commerce que nous faisions avec elle.

Ainsi, dans l'état actuel où se trouve l'Espagne, notre commerce doit être considérablement réduit; et cette réduction portera principalement sur les cotonnades, les toiles peintes, la draperie légère, la chapellerie, la bonneterie, la mégisserie et autres objets qu'elle tiroit de la France pour les envoyer à ses colonies. Le débouché de ces divers produits, pour la consommation de l'intérieur, ne peut pas être très-considérable, attendu que la plupart se fabriquent aujourd'hui dans le pays, et que, pour peu qu'on éprouve de difficulté à les introduire, la concurrence tournera à notre désavantage.

Le commerce de nos productions territoriales avec l'Espagne, doit beaucoup moins

se ressentir des événemens que celui de notre industrie : nous envoyions autrefois en Espagne pour une valeur de 3 à 4 millions, en moutons des montagnes de l'Aveyron, du Tarn et des Pyrénées, en jeunes mulets du Limousin, du Cantal et du Poitou, en porcs du Périgord, du Quercy, etc. Nous lui fournissions des grains, des légumes, des poissons, des fruits secs, etc., pour environ 2 millions. Nous lui vendions presque tous les produits chimiques employés dans ses fabriques, ainsi que les matières colorantes nécessaires à ses teintures : ce commerce doit nous rester, puisque tous ces objets servent à la subsistance des habitans, ou aux opérations des fabriques, et qu'ils peuvent être difficilement remplacés au même prix.

Il y a trente ans que nos marchands du midi achetoient les eaux-de-vie de la Catalogne, qu'ils mettoient au titre du commerce, pour les expédier ensuite avec avantage dans le nord ; mais depuis quelque temps les distillateurs espagnols ont adopté nos procédés, et se sont mis en concurrence avec nous pour cet article : ainsi c'est encore une branche de commerce perdue pour la France.

Le tableau des importations et des exportations d'Espagne en France et de France en Espagne, pendant les années 1787, 1788 et 1789, nous présente les résultats suivans :

EXPORTATIONS DE FRANCE.		IMPORTATIONS.	
Années.	Sommes.	Années.	Sommes.
	francs.		francs.
1787	92,847,700	1787	40,161,200
1788	75,034,000	1788	49,890,200
1789	87,371,000	1789	41,084,000

Ce tableau ne peut offrir que par approximation l'état réel de notre commerce avec l'Espagne, parce que, comme je l'ai observé, les lois du pays l'avoient obligé à se frayer des routes secrètes dont l'administration n'avoit aucune connoissance. Mais indépendamment de cela, la sortie du numéraire étant prohibée, aucune des deux nations ne pouvoit tenir compte de celui qui passoit en France, et les calculs de ce dernier objet n'ont pu s'établir que sur les déclarations des personnes qui en opéroient et dirigeoient l'extraction ; c'est d'après leur opinion qu'on l'a constamment évaluée à

une somme de 50 millions dont il faut grossir la masse des importations.

Le commerce avec l'Espagne a été constamment regardé comme très-avantageux à la France : d'un côté, nous ne tirions de ce royaume que des objets nécessaires à nos fabriques, sur lesquels s'exerçoit notre industrie pour leur donner plus de valeur et les approprier aux besoins de la société; d'un autre côté, nous lui fournissions des bestiaux dont l'éducation et la vente enrichissoient notre agriculture, et des articles fabriqués qui faisoient prospérer nos manufactures : les quadruples et les piastres alimentoient nos ateliers de monnoie et nous donnoient des moyens d'échange pour notre commerce avec d'autres pays.

Le numéraire que l'Espagne importoit de ses colonies, se répartissoit sur toute l'Europe, en raison du commerce que chaque nation faisoit avec ce royaume; il remplaçoit les pertes qui se font journellement par l'usé, les dorures, les bijoux et l'enfouissement, et l'argent qui passoit dans l'Inde et le Levant, pour y solder les achats.

La diminution forcée que notre commerce vient d'éprouver par l'insurrection

des colonies espagnoles, doit cesser avec les causes qui l'ont produite : en effet, ou les colonies rentreront sous la domination de la métropole, ou elles assureront leur indépendance ; dans le premier cas, nos relations commerciales se rétabliront sur l'ancien pied avec l'Espagne ; dans le second, nous dirigerons directement notre commerce vers ces riches contrées pour y porter les nombreux produits de notre industrie, et opérer nos retours en denrées coloniales, en or et en argent. Il est même certain que si cette belle partie de l'Amérique étoit un jour régie par un gouvernement éclairé, sage et protecteur, elle offriroit en peu de temps au commerce bien plus de ressources qu'il n'en a trouvé jusqu'ici : l'accroissement de la population, la propagation des lumières, une culture plus étendue et plus parfaite, la libre disposition du sol et de l'industrie, y multiplieroient les moyens d'échange, y augmenteroient la consommation, et ouvriroient à notre commerce un débouché plus considérable que celui que l'Espagne nous a présenté jusqu'à ces derniers temps.

CHAPITRE II.

Du Commerce de la France avec le Portugal.

Le traité de Methüen, conclu entre l'Angleterre et le Portugal en 1703, a presque fait de ce dernier royaume une colonie angloise (1).

Ce traité, qui ne renferme que deux articles, a été une des sources de la prospérité manufacturière de l'Angleterre : à la vérité le Portugal consomme peu, par lui-même, en produits de l'industrie angloise; mais ses belles propriétés d'outre-mer leur présentent un immense débouché, surtout pour la bonneterie, la quincaillerie, la draperie légère, la toilerie, l'horlogerie, la bijouterie, etc.

Le traité de 1810 a stipulé de nouveaux avantages pour l'Angleterre au détriment des autres nations.

L'industrie françoise a constamment essayé d'établir des relations de commerce avec le Portugal, et de se mettre en concurrence avec les fabriques angloises : nos tissus légers et variés d'Amiens, nos batistes

(1) *Voyez* le Chapitre sur les Traités de commerce, dans le second volume.

et linons, nos serges, nos toiles et notre draperie fine, nos cuirs apprêtés, nos eaux-de-vie, ont été successivement recherchés; les soieries, l'horlogerie, les bronzes dorés ont eu le même succès ; mais la domination de l'Angleterre, et les habitudes contractées depuis un siècle, n'ont pas permis que notre commerce prît en Portugal une grande importance; et il lui a été constamment impossible d'y établir des relations durables et de se lier, comme on dit, par des *affaires suivies.*

Comme les vins du Portugal forment la principale production de son sol, le gouvernement anglois les reçoit dans ses ports, moyennant un droit qui n'est pas la moitié de celui que payent les vins de France; de sorte que la presque totalité passe en Angleterre où l'on donne en échange des produits fabriqués. Cette différence dans les droits établis sur l'importation des vins en Angleterre, a dû exclure tous nos vins ordinaires qui auroient pu y entrer sans cela en concurrence avec ceux du Portugal; le privilége accordé à ces derniers en assure la consommation d'une manière presque exclusive, en même temps qu'il force le commerce portugais à

extraire de la Grande-Bretagne les produits de son industrie pour se payer de ses vins. Cet état de choses doit exister tant que l'Angleterre continuera à imposer nos vins au-dessus de ceux du Portugal ; et dans cette position nous ne pourrons jamais fournir à la Grande-Bretagne que quelques qualités supérieures qui n'appartiennent qu'à notre sol, ce qui n'est rien en comparaison de ce qu'on pourroit y porter. Ce système du gouvernement anglois, produit un double effet également nuisible à notre commerce : le premier, de fermer un débouché à la principale production de notre territoire ; le second, d'empêcher que nos relations commerciales avec le Portugal deviennent aussi étendues qu'elles pourroient l'être.

Malgré les entraves que les liaisons de l'Angleterre avec le Portugal mettent à notre commerce, l'intérêt des deux pays est tellement lié, qu'on a pu réduire nos relations commerciales, mais non les anéantir.

En 1787 nos exportations pour le Portugal se sont élevées à une valeur de 3,935,200 fr., qui se composoit de 1,306,900 francs en blé, 70,000 francs en thé, 108,500 francs en légumes, 46,000 francs en goudron et

résine, 797,500 francs en étoffes et bonneterie, et le reste en objets divers de notre industrie.

Les importations en France ont été, dans la même année, de la valeur de 9,207,600 fr.; elles consistoient en vins, fruits, cacao, poivre, cannelle, girofle, laine, soie, filoselle, cuirs, bois de teinture, huile de poisson et coton. Ce dernier article y figure pour la somme de 2,410,400 francs.

En 1788, les exportations de France pour le Portugal présentent un résultat de 4,213,600 francs, dans lequel les blés sont compris pour 1,694,200 francs, les cuirs apprêtés pour 100,000 francs, les toiles de lin pour 446,100 fr., les draps pour 27,300 fr., les tabacs pour 27,800 francs.

Les importations faites en France dans la même année, sont un objet de 9,153,106 francs, et présentent les mêmes articles qu'en 1787.

En 1789, il y a eu pour 3,107,000 francs d'exportations de France pour le Portugal, presque tout en objets de fabrique, tels que toilerie, rubannerie de soie, bonneterie, tissus de soie, de laine, etc.

Les importations en France ont été à peu

près les mêmes que dans les années précédentes.

Quoique nos exportations ne balancent pas les importations dont elles forment à peine le tiers, le commerce de la France avec le Portugal nous étoit très-utile en ce qu'il consistoit principalement dans l'échange de quelques objets de notre industrie contre des matières premières; et il pourroit devenir très-étendu, si jamais cette nation se dégageoit des liens qui l'asservissent à l'Angleterre.

Les porcelaines, la bijouterie, les meubles, la passementerie, les toiles, les draps, les cuirs travaillés avoient obtenu, en Portugal, une grande faveur dans un temps où notre industrie étoit encore loin de la perfection où elle est arrivée; et je ne doute pas que nous ne parvinssions à y établir aujourd'hui des relations solides et durables, quand je considère que la France lui présente un débouché plus étendu pour ses denrées coloniales que ne peut faire l'Angleterre qui a, dans ses possessions, une grande surabondance de la plupart de ces objets.

La translation du siége du gouvernement portugais à Rio-Janeiro a déplacé les intérêts

commerciaux de l'Europe avec le Portugal : c'est vers les riches contrées du Brésil qu'il faut les diriger aujourd'hui. Toutes les nations seront admises sans doute à y porter leurs marchandises pour en extraire les productions du sol ; la concurrence dans les ventes et dans les achats sera toute à l'avantage de ses habitans ; et ce pays doit parvenir à un grand degré de prospérité par la nature et la qualité de ses denrées, pourvu que le commerce y reste libre.

Dans ce nouvel état de choses, le commerçant portugais qui a ses comptoirs, ses habitudes et d'anciennes liaisons au Brésil, doit y trouver des avantages sur ceux des autres nations de l'Europe ; et son gouvernement, en lui accordant ces faveurs légères dont tous les souverains font jouir leur propre pavillon, peut lui conserver un commerce étendu et prospère. (1).

---

(1) Je nourrissois ma pensée de cet espoir consolant pour notre commerce avec le Brésil ; je croyois le moment arrivé où le souverain de ces états alloit ouvrir ses ports à toutes les nations, et établir une concurrence utile à ses peuples ; vaine illusion ! le commerce anglois a obtenu, par l'ordonnance du 18 juin 1814, un avantage de neuf pour cent sur les marchandises

CHAPITRE III.

Du Commerce de la France avec le Piémont.

Les derniers traités ont réuni les états de Gênes au Piémont; mais le commerce de ces deux pays est si différent que nous en parlerons séparément; d'ailleurs la réunion n'existoit pas en 1789, époque à laquelle nous ramenons tous nos calculs.

Le voisinage du Piémont et la situation de deux de ses provinces en-deçà des Alpes, ont dû lier les deux nations par des relations commerciales aussi étendues qu'elles pouvoient l'être : la France importoit, en assez grande abondance, des comestibles, tels que riz, légumes, bestiaux, fruits, etc.; elle en tiroit, pour alimenter ses fabriques,

---

qui seront importées par les vaisseaux de sa nation, dans les états du royaume uni du Portugal, du Brésil et des Algarves : l'intérêt général a été sacrifié encore une fois à l'influence du gouvernement de la Grande-Bretagne; désormais le pavillon anglois flottera despotiquement sur les parages du Brésil et du Portugal. C'est ainsi que les droits et les intérêts d'une nation peuvent être comprimés et aliénés par l'habitude, depuis long-temps contractée, d'une domination étrangère.

des matières premières, dont les principales consistoient en soie, chanvre, fil, cuirs en poil, etc., ainsi que des objets manufacturés, comme mouchoirs, gazes, rubans, toiles de lin et de chanvre.

Le résultat de ces importations en France pour les années 1787, 1788, 1789, a été le suivant :

Importations en France.

Année 1787............	26,093,300 fr.
1788............	21,300,600
1789............	26,322,000

L'importation de la soie a été constamment l'objet le plus considérable. Il forme plus de la moitié du commerce de la France avec le Piémont : les riz, les cuirs, les bestiaux tiennent ensuite le premier rang parmi les objets importés.

Les soies du Piémont ont constamment joui d'une grande réputation ; les organsins surtout sont très-estimés, et ils étoient presque nécessaires à notre fabrication avant que cette préparation de la soie eût reçu en France les perfectionnemens qu'on y a apportés ; c'est aux moulins de Vaucanson que nous devons cette importante amélioration.

Nos exportations pour le Piémont consistoient en vins, eaux-de-vie, liqueurs, huile d'olive, sel, poissons de toutes sortes, café, sucre, coton, laine, cire, cuirs apprêtés, cochenille, indigo, verdet, fil et objets manufacturés de toute espèce.

En 1788, ces exportations se sont élevées à la valeur de 19,206,600 francs, les produits manufacturés y sont compris pour la somme de 9,070,900 francs.

En 1788, l'exportation a été de 18,863,700 francs, dans laquelle somme les tissus sont compris pour 3,670,900 fr., et la verrerie, la mercerie, la quincaillerie, la bijouterie, l'horlogerie, les dorures, les cuirs apprêtés, pour celle de 2,324,800 francs.

En 1789, l'exportation a donné un total de 18,874,000 francs, y compris les étoffes pour 9,562,000 francs.

On voit, d'après ce tableau, que les exportations sont à peu près dans la proportion des trois quarts avec les importations: mais quoique le Piémont paroisse avoir l'avantage de la balance, son commerce étoit très-profitable à la France; car, indépendamment de nos produits manufacturés et autres objets d'industrie dont le Piémont

consommoit pour 12 à 13 millions par an, nous en tirions des matières premières qui, élaborées dans nos ateliers, acquéroient entre nos mains une valeur triple: 15 millions de soie extraite du Piémont, présentent une valeur de 30 à 40,000,000 fr., dès qu'on l'a convèrtie en tissus.

Les événemens qui sont survenus depuis trente ans, doivent apporter quelques changemens dans nos relations commerciales avec le Piémont: les sels qu'il tiroit de chez nous lui arrivent aujourd'hui de Sardaigne; la réunion du territoire de Gênes lui donnera l'huile d'olive que la France fournissoit en grande partie; la perte de Saint-Domingue et de l'Ile-de-France ne nous permettra plus de l'approvisionner en denrées coloniales: mais le commerce entre les deux nations peut être encore très-considérable, parce que la contiguité des deux pays et la nature de leurs productions établissent des rapports naturels d'intérêt que les événemens ne peuvent entièrement changer.

CHAPITRE IV.

Du Commerce de la France avec les états de Gênes.

Les petits états de Gênes entretenoient avec la France des relations commerciales, plus considérables que leur population et le peu d'étendue de leur territoire ne paroissoient d'abord annoncer; mais la position de Gênes sur la Méditerranée et au milieu de nations commerçantes, l'industrie et l'activité de ses habitans, l'habileté de ses matelots, la franchise de son port, en ont fait de tout temps un grand entrepôt de commerce.

Indépendamment des productions du sol qui consistent en soie, en huile d'olive et en fruits, les Génois fournissoient le midi de la France du produit de leurs pêches, et des denrées qu'on récolte dans les îles de la Méditerranée ou dans les pays du continent que baigne cette mer.

De toutes les productions du sol, la plus considérable étoit l'huile d'olive; on en importoit annuellement pour une somme de 5 à 6 millions; c'étoit surtout de l'huile

grossière destinée principalement à nos manufactures, à nos savonneries, et à nos teintures en coton. Le chanvre, le riz, le blé, les fruits secs et verts formoient ensuite les objets les plus importans.

A l'exception de quelques tissus de soie et de velours, pour lesquels la fabrique de Gênes a conservé son ancienne réputation, nous ne tirions que très-peu de produits de son industrie.

En 1787, Gênes a importé en France pour une valeur de 10,716,800 fr.; en 1788, pour 8,974,400 fr.; en 1789, pour 8,986,300 fr.

Nos principaux articles d'exportation pour Gênes étoient nos vins, qui formoient un objet d'un million à 12 cent mille francs; le café, le sucre, les tabacs, les bois de teinture, les étoffes de drap, les drogues, les produits chimiques, etc. Mais il s'en falloit de beaucoup que nos exportations pour Gênes balançassent, il y a trente ans, ses importations en France : elles ont été

En 1787.....	de	6,291,500 fr.
1788.....	de	5,766,400
1789.....	de	5,504,000

Il est à craindre que la réunion de Gênes au Piémont ne lui ôte aujourd'hui une partie

des avantages qu'elle tiroit de son état d'indépendance et de son ancienne organisation. Gênes avoit, avant cette époque, une administration paternelle qui protégeoit son commerce, une population hardie et industrieuse, fière encore de la gloire de ses ancêtres; elle jouissoit de cette heureuse liberté qui rend capable des plus grands efforts, et anime tout un peuple du même esprit, du même zèle, du même intérêt; aujourd'hui, réunie à un royaume dont les habitans lui sont étrangers par les mœurs et les habitudes, elle sera obligée d'aller implorer au loin une protection qu'elle trouvoit chez elle, et elle recevra la loi commune, tandis que ses intérêts sont séparés de ceux du reste de la nation : je doute fort que ce nouveau régime puisse la soutenir au degré de splendeur où elle étoit parvenue.

CHAPITRE V.

Du Commerce de la France avec le Milanès et la Toscane.

Le Milanès et la Toscane sont deux pays très-riches par la fertilité du sol : les productions agricoles sont la base de leurs échanges commerciaux. L'industrie y a fait peu de progrès ; les fabriques travaillent pour la consommation des habitans, et on en compte très-peu qui exportent leurs produits.

La France en a retiré constamment du blé, des huiles, du chanvre, des fromages, de la soie, du suif, des fers, des noix de galle, quelques tissus de soie, des toiles, de la bonneterie, des ouvrages en paille, des peaux, etc. Ces divers objets formoient les principaux articles de commerce ; le résultat s'est à peine élevé à 3 ou 4 millions de valeur par an.

La France fournissoit, en échange, des vins, des fruits, des draps, des toiles, des soieries, de la bonneterie, de la quincaillerie, de la mercerie, des peaux apprêtées et des denrées coloniales.

La réunion du Milanès et de la Toscane

à la France avoit établi un commerce considérable entre ces nations. Les importations se sont élevées, plusieurs années de suite, à 40,000,000 fr., et nos exportations à plus de 50,000,000 fr.; mais cet état étoit forcé; l'Italie ne pouvoit alors commercer qu'avec nous; elle n'avoit pas même la libre disposition de ses soies que nous ne pouvions pas employer en totalité; le système continental pesoit alors sur tous les pays asservis : aussi je cite cette époque, bien moins pour en tirer des conséquences en faveur d'un commerce libre et réglé, que pour faire connoître les ressources en productions agricoles de ces belles parties de l'Italie. Je ne serois pas étonné cependant si cet état de contrainte, qui a duré dix ou douze ans, avoit des suites heureuses pour notre commerce; on a pu y apprécier nos produits, en prendre le goût, en contracter presque l'habitude; les relations y ont été de bonne foi et amicales de part et d'autre; et je suis convaincu que, si nos communications avec l'Italie sont favorisées par les gouvernemens respectifs, nous devons y trouver aujourd'hui plus de ressources qu'autrefois.

CHAPITRE VI.

Du Commerce de la France avec les Deux-Siciles.

Le territoire de Naples et celui de la Sicile, si fertiles en productions de toute espèce, ont présenté dans tous les temps de grands avantages à notre commerce : ils fournissent à la fois de grandes ressources pour nos subsistances, et beaucoup de matières premières pour nos manufactures.

La France peut extraire de ce royaume des blés, des légumes, des fruits, du chanvre, du coton, de la laine, de la soie, de l'huile, de la manne, du soufre, etc. Ces divers objets forment les principaux articles de son commerce avec nous, et chacun d'eux établit entre les deux nations un moyen considérable d'échange, comme on peut en juger par le tableau ci-joint.

Objets d'importation en France.	An. 1787	An. 1788	An. 1789
	fr.	fr.	fr.
Blé et autres grains.	2,421,800	2,181,800	6,249,000
Légumes.........	299,300	42,200	259,000
Fruits...........	266,200	322,200	....
Chanvre.........	465,300	183,100	375,000
Coton...........	243,900	186,000	162,000
Laine...........	1,258,500	533,200	1,156,000
Soie............	4,398,200	979,900	4,276,000
Huile...........	3,063,800	7,476,400	11,362,000
Manne..........	468,700	628,900	295,000
Soufre..........	246,000	491,500	246,000

Il résulte de ce tableau que le blé, la laine, la soie et l'huile sont les principaux objets que les Deux-Siciles fournissoient à la France: si nous y ajoutons quelques articles de peu d'importance qui entroient dans les cargaisons, nous aurons le résultat suivant pour les trois années que nous avons prises pour terme moyen.

Total des importations en France.

En 1787............. 14,614,600 fr.
1788............. 14,683,400
1789............. 26,853,000

La France soldoit en grande partie ces importations par sa draperie fine, ses cuirs

apprêtés, ses produits chimiques, ses soieries, et surtout par les denrées coloniales.

Cependant la somme de nos exportations étoit loin de balancer celle des importations; et, sous ce rapport, (le seul auquel on s'attache vulgairement pour juger de l'avantage ou du désavantage d'un commerce), nos relations avec les Deux-Siciles paroîtroient contraires aux intérêts de la France; mais lorsqu'on réfléchit que nous ne puisons dans les greniers de la Sicile que dans les temps où le besoin commande de recourir à ces ressources; lorsqu'on pense que les soies et les laines alimentent nos fabriques où elles acquièrent une valeur triple, et que les huiles forment l'aliment de nos savonneries, on doit conclure qu'il ne s'agit plus de calculer numériquement les importations et les exportations, et que l'avantage reste à la nation qui échange ses produits fabriqués contre les matières premières de son industrie.

Les événemens qui ont eu lieu depuis trente ans doivent apporter quelques changemens dans notre commerce avec les Deux-Siciles : ce royaume peut nous fournir tous les objets que nous en tirions autrefois; il

peut même nous offrir une plus grande quantité de coton, parce que la culture s'en est tellement étendue que nous avons pu en extraire pour une valeur de 3 à 4 millions, il y a six à huit ans; d'ailleurs le coton de Castellamare et des environs est très-recherché et très-estimé par nos fabricans; mais nos objets d'échange ne sont plus les mêmes: autrefois nous payions en partie avec des denrées que nos colonies nous fournissoient en abondance; leur état actuel n'offre plus les mêmes ressources, et il faut chercher dans notre industrie le moyen de les remplacer. Ce moyen existe dans nos toiles peintes, qui déjà s'y sont ouvert un débouché avantageux; dans notre draperie fine et la draperie légère, dont la fabrication s'est étendue et singulièrement perfectionnée; dans notre quincaillerie, notre mercerie, notre orfévrerie, notre bijouterie, notre horlogerie, nos bronzes dorés et nos soieries; ces divers objets, par le bas prix et leur bonne qualité, ne craignent la concurrence d'aucune industrie étrangère, et, par le goût et l'élégance des formes et du dessin, ils sont généralement recherchés et préférés en Europe.

CHAPITRE VII.

Du Commerce de la France avec les états de Rome et de Venise.

Quoique les relations commerciales qui s'étoient établies entre la France et les états de Rome ne fussent pas bien étendues, elles méritent néanmoins de figurer dans l'état général de notre commerce.

La France tiroit des états Romains, pour environ 2 millions, en grains, chanvre, laine, suif, alun et soufre, et elle leur fournissoit, en échange, du café, du sucre, des produits manufacturés et des vins pour une valeur double.

Ce commerce ne peut pas subir de grands changemens : nous porterons dans ces états un peu moins de denrées coloniales, mais, d'un autre côté, nous en exporterons moins d'alun, à cause des nombreuses fabriques de ce sel qui se sont formées en France, et du perfectionnement qu'on a apporté dans son raffinage.

Quant à Venise, qui étoit pour nous l'objet d'un commerce de 5 à 6 cent mille francs,

depuis qu'elle a perdu son indépendance on ne peut plus la considérer que comme une ville asservie aux lois et aux volontés d'un gouvernement puissant, et nous ne devons plus la faire entrer en ligne dans le tableau de notre commerce.

CHAPITRE VIII.

Du Commerce de la France avec la Suisse.

Les habitans de la Suisse paroissoient destinés par la nature à former un peuple pasteur; et l'on doit être peu étonné d'y voir élever un grand nombre de bestiaux qui, par leur exportation, donnent lieu à un commerce considérable; mais lorsqu'on voit une grande partie de la population se livrer à des travaux d'industrie manufacturière, et y employer les longues soirées d'hiver, et ces temps où les frimas ne permettent plus de s'adonner aux soins de l'agriculture, on se sent pénétré de respect et d'admiration.

La Suisse offre sur tous les points le tableau d'une industrie animée; le travail est partout, l'oisiveté y est inconnue : dans les can-

tons dont le territoire ne présente que des pâturages, on élève de nombreux bestiaux avec une intelligence qui sert de modèle à toute l'Europe, on fabrique des fromages qui forment un objet de commerce si considérable que la France seule en achète annuellement pour un million et demi : dans les autres cantons, où la culture peut recevoir de plus grands développemens, on tisse des toiles, on fait de la dentelle ; et enfin, après avoir converti en tissu la plus grande partie des matières premières que lui fournit son agriculture et livré l'excédant au commerce, l'industrieux habitant de la Suisse a long-temps rivalisé avec celui de l'Inde, pour la filature du coton. On diroit que la nature a placé ce peuple au centre de l'Europe, et sur un sol ingrat, comme pour révéler au reste des nations tout ce que peuvent l'amour du travail, la sobriété et les bonnes mœurs.

Les principaux objets que la Suisse fournissoit à la France, étoient les bestiaux, les fromages, la laine, la soie, les chevaux, les toiles de lin et de chanvre, les dentelles de fil, la librairie, le fil et les toiles de coton.

L'importation de ces divers articles a été

dans la proportion suivante pour les années 1787, 1788 et 1789.

Nous nous bornerons à énumérer les objets qui peuvent former encore la base de notre commerce avec la Suisse.

Objets d'importation en France.	An. 1787	An. 1788	An. 1789
	fr.	fr.	fr.
Bestiaux..........	222,500	177,500	160,000
Fromages.........	1,206,200	1,386,900	1,637,000
Laine............	122,100	48,600	62,000
Soie.............	831,100	585,500	592,000
Chevaux.........	690,600	579,200	383,000
Toiles...........	1,412,900	1,250,600	904,000
Dentelles de fil.....	497,400	482,000	923,000
Librairie.........	198,500	383,000	387,000

La totalité des importations a été,

En 1787........... 7,472,000 fr.
1788........... 6,347,400
1789........... 6,570,000

Nos exportations pour la Suisse consistoient en objets de subsistances, tels que vins, eaux-de-vie, blé, huile d'olive, bestiaux, sel et fruits, etc., en denrées coloniales, café, sucre, coton, cacao, indigo, cochenille, etc., en matières premières, laine, verdet, bois, cire, graines, etc., en

métaux, cuivre, fer, plomb, etc. Nous lui fournissions aussi des objets manufacturés, principalement en draperie.

Le résultat de nos exportations pour la Suisse présente le tableau suivant dans les années 1787, 1788, 1789.

En 1787............	20,531,400 fr.
1788............	22,785,700
1789............	20,055,000

Dans ce résultat général de nos exportations, les produits de nos fabriques sont annuellement compris pour une somme d'environ 6 millions; nos vins et eaux-de-vie pour 2 millions; nos bestiaux pour 1 million, et le sel pour 1 à 2 millions.

On peut juger, par ces tableaux, de l'importance de nos relations commerciales avec la Suisse. D'après les dispositions amicales où se trouvent les deux nations et la longue habitude des transactions établies entre elles, il est à présumer que leur commerce se maintiendra, à peu de choses près, dans l'état où il étoit en 1789.

La réunion de Genève à la Suisse va ajouter à son commerce un autre genre d'industrie qui a toute l'Europe pour tributaire :

l'horlogerie commune de Genève n'éprouve nulle part une concurrence qu'elle ait à craindre; le bas prix de la main-d'œuvre lui assure des avantages qu'il paroît difficile de lui disputer; on en sera aisément convaincu, lorsqu'on saura que la fabrication de tous les ressorts d'une montre, qui a lieu principalement dans les montagnes de la Franche-Comté, aux environs de Monbelliard, et dans les environs de Genève, les livre au commerce à 2 francs 25 centimes. Non-seulement Genève fabrique des montres communes dont elle fait un grand commerce, mais elle fournit des ressorts à toute l'horlogerie de l'Europe, où on leur donne le poli et les proportions convenables pour les approprier aux ouvrages d'une grande perfection.

Le bas prix auquel Genève est parvenue à livrer les produits de son industrie, paroît devoir en faire dans ses mains une propriété impérissable. Le gouvernement françois a essayé, il y a vingt ans, d'établir cette industrie à Besançon : il a fait même des sacrifices considérables pour y fixer des hommes habiles : la position lui paroissoit favorable par rapport aux montagnes du

voisinage où se préparent les ressorts de montres; mais le succès n'a pas été aussi complet qu'on auroit pu s'y attendre, et l'horlogerie de Genève a toujours conservé de l'avantage sur celle des nouveaux établissemens.

CHAPITRE IX.

Du Commerce de la France avec la Russie.

La différence que la nature a établie entre les productions du nord et celles du midi, et le caractère particulier que le climat imprime, dans les deux pays, à celles qui sont de la même espèce, suffiroient seuls pour déterminer de grandes relations commerciales entre la France et la Russie. Ces deux nations, ne fissent-elles qu'échanger les produits de leur sol respectif, pourroient entretenir un immense commerce.

De tout temps, le gouvernement françois a senti cette vérité, et tous ses efforts ont tendu constamment à ouvrir des débouchés dans le nord, à notre commerce.

Le cardinal de Richelieu essaya, un des

premiers, d'établir des relations commerciales avec la Russie, par un traité qui fut conclu avec le czar Michel.

Colbert créa, en 1669, une compagnie pour exploiter le commerce du nord pendant vingt ans; mais les Anglois qui s'étoient frayés une route par le port d'Archangel, vers le milieu du seizième siècle, se trouvoient déjà en possession du commerce russe, et les efforts des François échouèrent contre les habitudes et le crédit que les Anglois s'étoient déjà acquis dans le pays.

Le régent profita du séjour de Pierre-le-Grand à Paris pour lier les deux nations par le commerce: la mort de ce grand monarque ne permit pas de réaliser les projets qu'ils avoient arrêtés.

L'avénement d'Élisabeth au trône de Russie parut favorable pour renouer des négociations : les dispositions amicales qu'elle montroit pour la France paroissoient être d'un heureux présage; mais le projet échoua, et la France fut sacrifiée à l'Angleterre.

Peu de temps après, Woronsoff signa un traité avec la ferme générale, pour la vente des tabacs de l'Ukraine. Des plaintes qui s'élevèrent des deux parts, sur l'inexécu-

tion des articles du traité, rompirent ce pacte, et établirent de fortes préventions contre nous.

La France a fait constamment de vains efforts pour donner à son commerce avec la Russie, toute l'étendue dont il paroissoit susceptible : toujours essayé, jamais établi, le commerce françois a été repoussé par un concours de circonstances dont nous nous bornerons à rapporter les principales.

1°. La navigation de la Baltique et des mers du nord est pénible et périlleuse; l'habitude et une connoissance approfondie de ces parages peuvent seules en surmonter les dangers. Dans les temps de nos plus grandes relations avec la Russie, on a vu constamment les vaisseaux hollandois, suédois, danois, hambourgeois, etc., venir charger, dans nos ports, nos vins, nos huiles, nos eaux-de-vie, pour les porter dans le nord. Le nombre des vaisseaux françois qui passoient le Sund figuroit à peine à côté de ceux des autres nations : l'inexpérience que notre marine a de ces mers nous a donc forcés de faire intervenir des étrangers dans le partage des bénéfices de notre commerce; ce qui a dû nécessairement le réduire.

2°. Les Anglois, qui depuis long-temps exploitoient le commerce de la Russie, s'étoient fait accorder des priviléges si avantageux qu'aucune autre nation ne pouvoit entrer en concurrence avec eux : ils étoient autorisés à payer les droits de douane en monnoie du pays, tandis que les autres nations payoient en risdales, qui leur coûtoient 270 copeks, et n'étoient reçues que pour 170, ce qui donnoit au commerce anglois un énorme avantage pour le payement des droits.

3°. Ce privilége pouvoit être aboli, et il le fut en effet par le traité que négocia M. le comte de Ségur avec l'impératrice Catherine, traité très-avantageux à la France, et dont la révolution a suspendu l'exécution. Mais ce qui n'a pas été aussi facile à détruire, ce sont les habitudes commerciales contractées depuis long-temps entre les Anglois et les propriétaires de l'intérieur de la Russie: il suffit d'y connoître leur position respective pour s'en convaincre ; non-seulement les Anglois ont des maisons de commerce dans tous les ports de la Russie, et occupent tout un quartier de Pétersbourg, mais ils ont établi des comptoirs et formé des établissemens dans l'inté-

rieur des terres: leurs agens y sont naturalisés; ils parlent la langue du pays; ils achètent et vendent sans intermédiaires; ils font des avances aux propriétaires sur les denrées à livrer; ils payent les frais de culture et de récolte, si on le désire; et ils ont, par conséquent, sur les commerçans des autres nations, l'avantage de faire leurs achats de la première main, et de vendre directement au consommateur.

4°. Si l'on réfléchit que la marine angloise est plus considérable que celle d'aucune autre nation, et que presque tous ses approvisionnemens en bois, chanvre et goudron sont fournis par la Russie, on sera peu étonné de la prépondérance qu'y exerce son commerce, et de l'immense débouché que doit y trouver son industrie pour y établir des échanges.

Mais la nature a imprimé une telle différence entre les productions de la Russie et celles de la France, les besoins réciproques en sont si bien sentis par les deux nations, qu'il paroît impossible qu'il ne s'établisse pas entre elles des relations commerciales très-étendues: nos vins, nos eaux-de-vie, nos soieries, nos fruits secs, nos verdets,

nos crêmes de tartre doivent naturellement y être échangés contre les suifs, les bois de marine, les chanvres, les goudrons qui appartiennent plus spécialement à la Russie.

Les prohibitions dont le gouvernement a frappé plusieurs de nos productions territoriales, cesseront sans doute avec les causes qui les ont déterminées : ce gouvernement est aujourd'hui trop éclairé pour ne pas voir que le commerce entre deux nations cesse à l'instant où l'une d'elles refuse d'admettre les seuls articles d'échange que l'autre puisse lui fournir; et que, s'il continuoit à repousser nos produits, la France seroit forcée de porter ailleurs ses denrées pour en extraire les bois, les goudrons et les chanvres dont la Russie resteroit surchargée. Une nation qui posséderoit des objets de première nécessité qu'on ne pourroit pas se procurer ailleurs, pourroit faire la loi et imposer à leur extraction les conditions qui lui paroîtroient convenables; mais la Russie n'est point dans ce cas : ses bois peuvent être remplacés par ceux de plusieurs autres nations du nord, ou par ceux de nos forêts; une assez longue expérience nous en a fourni la preuve dans ces temps où toutes les mers

nous étoient fermées sans qu'on ait interrompu un seul instant les immenses travaux qu'on avoit établis dans nos arsenaux; les goudrons, préparés par les procédés de M. Darracq, peuvent être substitués aux goudrons du nord; les expériences comparées qu'on a faites dans nos ports, sur les deux espèces, ont porté cette vérité jusqu'à l'évidence.

Ainsi les prohibitions des objets naturels de notre commerce, si elles étoient maintenues, auroient tôt ou tard un résultat moins funeste pour la France que pour la Russie: la France peut trouver à peu près chez elle tout ce que, jusqu'ici, elle a tiré du nord, tandis que la Russie ne peut pas forcer son sol à produire la soie, l'huile, les vins et les fruits que fournit le midi.

Depuis le règne de Pierre-le-Grand jusqu'à ce jour, tous les souverains qui ont occupé le trône de Russie ont cherché à s'affranchir du tribut de l'industrie étrangère en protégeant les arts et en appelant les artistes pour les fixer dans leurs états; ils sont même parvenus à faire fabriquer divers objets qui ont insensiblement diminué les importations de plusieurs produits du reste de l'Eu-

rope : nous en citerons deux exemples : le perfectionnement que les Russes ont apporté dans la distillation de leurs grains, l'habitude que le peuple a prise de l'eau-de-vie qui en provient, et le bas prix auquel on la livre au consommateur, ont influé, à notre désavantage, sur le commerce des eaux-de-vie ; les fabriques de soieries qu'on a établies à Moskow et dans les environs, ont reçu de tels encouragemens qu'elles peuvent concourir, pour les tissus communs, avec les nôtres ; l'art de travailler le fer, l'acier et le cuivre a reçu aussi de grandes améliorations.

La Russie pourra donc, sans doute, parvenir à élever son industrie au point de fournir aux besoins communs de ses habitans, mais j'ai de la peine à croire qu'elle réussisse, de long-temps, à transplanter chez elle la fabrication de ces objets de luxe que recherchent avec empressement les riches propriétaires de ces vastes contrées : cette haute industrie se compose de tant d'élémens qu'il est bien difficile de les réunir.

Sous le règne de Catherine on a essayé de faire émigrer vers le nord des colonies d'ouvriers de Lyon ; ces artistes, transportés sur une terre étrangère, ont bientôt cessé de

produire; ils se sont aperçus que, dans la série des opérations nécessaires pour confectionner une belle étoffe de soierie, il leur manquoit des intermédiaires; ils ont vu que les eaux, le climat apportoient des modifications qu'ils ne pouvoient pas maîtriser; ils se sont convaincus que quelques artistes ne sont pas l'art, et que les beaux résultats d'une industrie compliquée ne peuvent s'obtenir que par un concours d'hommes instruits dans divers genres, et de causes physiques et morales qu'on ne peut pas trouver partout. En effet, si l'on prend pour exemple la fabrique de Lyon, on verra d'abord un établissement public dans lequel on expose la soie à un degré de chaleur constante pour éviter la fraude à laquelle pourroit se livrer le propriétaire qui en opère la vente; on trouvera des hommes, habitués à juger les qualités, exclusivement employés à faire les achats; et on sera étonné de voir cette matière précieuse passer par dix mains différentes, depuis la filature du cocon jusqu'à la conversion de la soie en tissus. Ces hommes n'ont rien de commun entre eux par leur genre de travail, les fonctions de chacun sont distinctes, elles exigent des connoissances

particulières et une longue pratique; chacun d'eux forme un rouage nécessaire de la machine ; aucun ne peut suppléer l'autre, et tous doivent être parfaits pour que l'ensemble réunisse les qualités désirables. Ajoutez à cela les mécaniciens qui composent et réparent les machines, les teinturiers qui revêtent de couleurs les fils ou les tissus, les dessinateurs qui fournissent et varient les dessins, la qualité des eaux dont on a éprouvé l'effet, la nature du climat dont on connoît l'influence, l'habitude qu'on a acquise de chaque genre de travail, et l'on sera convaincu qu'il est presque impossible d'exporter tout entier un genre de fabrication si compliqué. Chaque industrie a sa localité propre comme chaque denrée a son sol : transplanter l'une ou l'autre indistinctement, c'est vouloir mûrir les fruits du midi dans les serres chaudes du nord.

La Russie a une surabondance de productions territoriales qui doivent naturellement former la base de son commerce : cette nation est essentiellement agricole ; elle doit donc perfectionner son agriculture et faciliter l'écoulement de ses produits ; mais, en fermant ses frontières aux denrées d'un sol

étranger, elle se ferme à elle-même les débouchés que les autres nations s'étoient empressées de lui ouvrir. D'après tout ce que nous venons de dire, on doit être peu étonné de voir que notre commerce avec la Russie n'ait jamais été tout ce qu'il auroit pu être.

Dans le tableau que nous présentons ici, nous avons fait entrer ce que nous tirions de la Pologne septentrionale, tant par rapport à l'identité de ses produits avec ceux de la Russie, que parce qu'elle fait aujourd'hui partie de cet empire.

Objets d'importation en France.	An. 1787	An. 1788	An. 1789
	fr.	fr.	fr.
Blé.	997,400	....	119,000
Chanvre.	1,523,700	3,861,200	2,221,000
Lin.	200,300	362,700	121,000
Bois	759,000	779,200	890,000
Cire	121,000	900	18,000
Suif	1,938,200	1,313,900	1,031,000
Soie de porc.	173,400	....	....
Graine de lin	136,200	240,000	276,000
Goudron	237,600	160,300	68,000
Cuivre.	17,300	....	....
Fers.	174,200	524,500	550,000

Indépendamment de ces objets, nous

tirions de la Russie des potasses, des pelleteries, etc.

Le total des importations pendant les trois années que nous avons prises pour terme moyen, s'élève à

1787............	6,547,700 fr.
1788............	7,877,200
1789............	6,139,000

Les objets d'exportation en Russie se bornoient aux boissons, aux comestibles, et à quelques produits de notre industrie. Les vins, les eaux-de-vie, l'huile d'olive, les fruits secs, les draperies, les soieries, les gazes, les crêpes, les mouchoirs de soie, la rubannerie, la bonneterie, les bronzes dorés, les meubles, les modes pour femme, la librairie, le verdet, la crême de tártre composoient notre principal commeree. Mais dans les temps de notre prospérité coloniale, nous exportions beaucoup de sucre et de café, et la somme de nos exportations a constamment balancé les importations.

1787............	6,630,000 fr.
1788............	5,977,400
1789............	6,963,000

Ce seroit néanmoins se faire une idée

imparfaite de nos relations commerciales que de les juger d'après ce résultat; ces états ne peuvent exprimer que le commerce direct de la France avec la Russie, tandis qu'ils devroient se composer d'une foule d'objets que nous vendions à Francfort, à Leipsick, à Hambourg, et dont la majeure partie passoit en Russie; mais, comme nous traitons de notre commerce avec toutes les parties de l'Allemagne, ces divers articles entreront dans la masse générale de nos exportations.

Nous terminerons ce chapitre par une considération qui ne paroîtra pas peut-être sans intérêt pour le commerce. Pierre-le-Grand, en bâtissant Pétersbourg pour y fixer la résidence des souverains de la Russie, a forcé le commerce à prendre la direction de la Baltique dont la navigation est suspendue pendant quelques mois de l'année. Cette direction du commerce n'est point naturelle; la presque totalité des productions de la Russie et de la Pologne qui lui est réunie, doit s'écouler vers la mer Noire, où les plus grands fleuves de ce vaste empire ont leur embouchure. Les tentatives qui ont déjà été faites par M. Antoine, de Marseille (baron de Saint-Joseph), ont prouvé

qu'on peut faire descendre des bois de construction jusqu'à la mer Noire, et les rendre à Toulon à bien plus bas prix que ceux qui sont expédiés par la Baltique; il a fallu, à la vérité, son intelligence et son courage pour vaincre les difficultés que lui a présentées la navigation sur les fleuves; mais il a mis hors de doute ce point important, c'est que le transport des bois dans la mer Noire, et de la mer Noire à Toulon, est moins coûteux que celui qui se fait par Cronstadt ou Riga. En 1780, M. Camille Pernon de Lyon s'associa avec le prince P. pour faire un essai plus en grand; il intéressa dans son entreprise des négocians de Venise et d'Hambourg, qui se transportèrent dans l'intérieur des terres, pour y préparer les divers objets de cargaison, tels que chanvre, bois de mâture, planches, viandes salées, suif, etc., et les diriger par les fleuves vers la mer Noire; cette expédition réussit si bien que la cargaison fut vendue au gouvernement espagnol avec un bénéfice de cent pour cent.

Il ne s'agiroit plus que de débarrasser de quelques obstacles le cours des fleuves qui versent leurs eaux dans la mer Noire ou dans la mer d'Azof, pour donner cette direction au

commerce : la Russie a aujourd'hui un nouvel intérêt à lui ouvrir cette route puisqu'elle possède la Crimée, qui, par sa position, la nature de son sol et de ses productions, et par la bonne administration qu'y a établie M. le duc de Richelieu, paroît appelée à un brillant avenir.

CHAPITRE X.

Du Commerce de la France avec la Suède.

Nous avons déjà observé que les nations du nord présentoient à notre commerce beaucoup de produits que le bas prix et leur qualité supérieure nous faisoient rechercher. Quoique la Suède n'offrît qu'un petit territoire, en comparaison de celui de la Russie, nos relations y ont été constamment presque aussi considérables ; et elles pourront devenir plus étendues, par la réunion de la Norwége, dont les bois et le produit des pêcheries forment de grands objets d'exportation.

Le gouvernement françois a senti, dans tous les temps, toute l'importance du commerce de la Suède avec la France, et il n'a

négligé aucun des moyens qui pouvoient unir les deux nations par des relations amicales.

Le traité conclu en 1741, et la convention confirmative, du mois de juillet 1784, nous accordoient l'entrepôt de Gothembourg pour le commerce et la navigation dans le nord. A cette même époque, la cour de Versailles, sentant le besoin de donner à nos vaisseaux leur direction vers ces mers difficiles, accorda des priviléges pour cette navigation, et elle consentit à admettre à l'entrepôt, pendant six mois, toutes les marchandises du nord apportées par des vaisseaux françois, avec la faculté de les exporter sans payer aucun droit.

Ces encouragemens, qui paroissoient devoir donner de l'activité à notre commerce et faire prendre à nos marins l'habitude des mers du nord, ne produisirent point l'effet qu'on en attendoit.

Le commerce entre la Suède et la France s'est constamment borné à échanger les productions des deux pays : le seul article des fers et aciers a formé plus de la moitié de nos importations, et celui des vins et eaux-de-vie a fait au moins le tiers de nos exportations ; les denrées coloniales étoient en Suède, comme dans presque tous les états

du nord, la principale matière de notre commerce.

Objets importés en France.	An. 1787	An. 1788	An. 1789
	fr.	fr.	fr.
Poisson..........	80,900	76,600	....
Chanvre..........	102,100	....	....
Bois.............	851,300	627,000	531,000
Goudron.........	859,200	207,400	516,000
Cuivre...........	434,300	257,800	251,000
Fer et acier.......	4,286,600	3,593,900	4,739,000
Quincaillerie......	473,700	28,900	43,000
Plumes...........	17,500	31,200	14,000

Le total des importations a été

En 1787..... de ..... 8,310,700 fr.
1788..... de 5,605,500
1789..... de 7,138,000

Nos exportations pour la Suède ont été, pour les mêmes années, dans la proportion suivante :

En 1787, nous avons exporté pour la valeur de 5,043,700 fr., sur laquelle les vins et eaux-de-vie sont compris pour 1,428,200 fr., et les denrées coloniales pour 2,658,500 fr.

En 1788, la valeur des exportations est montée à 3,544,100 fr., les boissons y figu-

rent pour 535,600 fr., et les denrées coloniales pour 1,951,900.

En 1789, l'exportation a été de 3,242,000 francs; les vins et eaux-de-vie entrent dans cette somme pour 512,000 fr., et les denrées coloniales pour 2,278,000 fr.

On voit, d'après ces tableaux, que nos exportations en Suède consistoient en vins, eaux-de-vie, et denrées coloniales; et que la valeur en étoit soldée, à peu de chose près, par les fers, les aciers et le cuivre que nous en retirions. Nos produits d'industrie figurent à peine dans la balance du commerce pour une somme de 100,000 francs.

Notre commerce avec la Suède étoit d'autant plus utile, qu'outre les approvisionnemens de marine, nous en tirions une qualité supérieure de fer que jusqu'ici nos forges n'ont pas pu nous fournir.

Les fers de France, excellens d'ailleurs pour tous les ouvrages où l'on emploie ce métal sans le dénaturer, ne donnent point par la cémentation un acier constamment de qualité égale à celle que fournit le fer de la Suède, ce qui tient probablement à ce qu'ils ne sont pas suffisamment corroyés; ainsi les arts qui n'employent que l'acier

cémenté (et ces arts sont en grand nombre), ne peuvent pas se servir avec avantage de l'acier cémenté provenant du fer de nos forges ; les tentatives qu'on a faites, à cet égard, ont prouvé que les produits n'étoient jamais de qualité parfaite, ni égale ; et malgré l'énormité des droits, on est forcé de recourir aux fers de Suède, ce qui élève le prix des produits de notre industrie, et tourne à son détriment.

La Suède ne peut nous offrir que ce qu'elle possède : ses fers forment sa principale propriété nationale ; ils constituent presque ses seuls moyens d'échanges ; et les frapper à l'entrée d'un droit supérieur au prix d'achat, c'est vouloir rompre tout commerce avec ce royaume.

Je ne pense pas pour cela qu'il fût prudent de diminuer les droits dont le fer étranger se trouve frappé, parce que ce seroit compromettre le sort des nombreuses forges que nous possédons ; mais je désire qu'on perfectionne les travaux dans nos usines, de manière à pouvoir fournir à tous les besoins, et pour qu'une partie de l'industrie françoise ne soit plus sacrifiée à des considérations de cette nature.

Les Anglois, qui se connoissent en moyens de prospérité industrielle, nous donnent à cet égard de grandes leçons : loin de repousser les fers de Suède, ils accaparent et prennent pour leur compte tout le produit des forges de la province de Roslagie qui fournissent les premières qualités ; ils en alimentent leur industrie, tandis qu'ils vendent aux autres nations une partie du fer de leurs mines qui est de qualité inférieure, et employent le reste à des ouvrages ordinaires.

CHAPITRE XI.

Du Commerce de la France avec le Danemarck.

NOTRE position commerciale avec le Danemarck étoit à peu près la même qu'avec la Suède, avec cette différence que, moins riche en fer de bonne qualité, il soldoit notre commerce par une quantité d'objets employés dans nos arsenaux maritimes, par la vente des chevaux du Holstein, le produit de ses pêcheries, et par des tissus de l'Inde, tels que toiles de coton, mousselines et nankins.

Le gouvernement françois s'est lié plusieurs fois par des traités de commerce avec le Danemarck ; mais cette nation, dans son tarif de douanes de 1768, par sa loi dite *indigenat* de 1776, et la loi somptuaire de 1783, a prohibé successivement ou a frappé de droits énormes l'introduction de la plupart de nos produits ; et nous n'avons eu la faculté de n'y faire admettre que nos boissons, nos denrées coloniales et quelques autres objets de peu d'importance.

OBJETS d'importation en France.	AN. 1787	AN. 1788	AN. 1789
	fr.	fr.	fr.
Poisson..........	57,800	296,000	96,000
Chanvre..........	26,200	134,500	19,000
Bois.............	1,966,500	2,404,100	1,602,000
Potasse..........	22,400	....	9,000
Huile de poisson...	37,500	....	10,000
Goudron.........	66,600	77,400	110,000
Chevaux..........	160,900	78,700	152,000
Peaux............	30,300	32,300	11,000
Fers et aciers......	149,200	158,900	268,000

Total des importations.

En 1787............ 4,990,100 fr.
1788............ 3,686,500
1789............ 3,259,000

Nos exportations pour le Danemarck se

composoient de vins et eaux-de-vie, de fruits et de quelques autres articles, tels que tabac, café, sucre, indigo, etc.

Total de nos exportations.

En 1787....	6,333,500 fr.	Sur lesquels les vins et les eaux-de-vie sont compris pour 2,645,900 fr., et les denrées coloniales pour 2,603,000 fr.
En 1788....	5,188,100 fr.	Les boissons y sont portées pour 1,676,400 fr., et les denrées coloniales pour 2,363,700 fr.
En 1789....	7,834,000 fr.	Les boissons pour 2,248,000 fr., et les denrées coloniales pour 3,985,000 fr.

La séparation de la Norwége d'avec le Danemarck doit nécessairement produire une diminution dans notre commerce avec ce dernier royaume ; cette province nous fournissoit des approvisionnemens pour la marine, et quelques produits de ses pêcheries. La Norwége a été cédée à la Suède dans le nouveau partage qui s'est fait de l'Europe ; le système prohibitif est généralement adopté par le gouvernement suédois ; et d'ailleurs, ne pouvant plus lui fournir les denrées coloniales qui, avec les vins, faisoient la base de nos échanges, il est probable que notre commerce souffrira beaucoup de ce nouvel état de choses.

CHAPITRE XII.

Du Commerce de la France avec l'Autriche.

Les riches contrées qui composoient les états de l'Autriche, en 1789, la fertilité d'une grande partie du sol et la variété de ses productions, l'abondance des mines, la nombreuse population de presque toutes les provinces, la fortune d'un grand nombre de familles, et l'aisance générale des habitans, avoient ouvert à notre industrie manufacturière et à quelques produits agricoles, des débouchés immenses. Nos relations avec l'Autriche nous devenoient d'autant plus avantageuses qu'elles étoient fondées sur l'échange des produits de l'industrie des deux nations et des productions territoriales qui sont propres à chacune d'elles.

Les principaux objets d'importation en France étoient les bestiaux, le fil, le charbon de terre, les chevaux, les fers et aciers, les toiles, la quincaillerie, les dentelles, etc., et nos exportations consistoient surtout en boissons, denrées coloniales, soieries, draperie, etc. Les importations et les exporta-

tions se sont balancées numériquement, à l'avantage des deux pays, parce qu'il y a eu constamment échange réciproque des produits de l'industrie, des matières premières et des objets nécessaires à la subsistance.

On peut même ajouter, à la louange des deux nations, que les relations ont été constamment franches et amicales, que le bien des peuples a presque toujours dirigé la conduite des souverains; et que, lorsque la politique ou l'état de guerre les a forcés à suspendre momentanément le commerce, on s'est rarement écarté de ce que prescrit la justice envers les particuliers : je dirai plus, c'est que les rapports commerciaux, quoique restreints forcément dans ces circonstances, n'ont jamais été complétement interrompus, et qu'on a pu les reprendre à la paix sans éprouver aucun changement sensible. Rien ne démontre mieux le besoin de ces relations et la solidité des bases sur lesquelles elles étoient établies.

Les derniers événemens ont pu seuls opérer des changemens dans le commerce qui existoit entre la France et l'Autriche : la

cession que cette dernière puissance a faite au roi de Prusse et à celui des Pays-Bas, de tout ce qu'elle possédoit sur la rive gauche du Rhin, la prive aujourd'hui d'un grand nombre d'objets qu'elle fournissoit à la France, tels que bestiaux, fil, lin, charbon, tabacs, houblon, dentelles, draperie légère, etc. L'importation de ces divers articles est désormais bornée à ceux que peuvent fournir les provinces qui restent à l'Autriche, ce qui en réduit prodigieusement la quantité à cause des distances; ainsi la plupart de ces objets doivent disparoître des états de commerce, puisqu'ils appartiennent essentiellement au sol ou à l'industrie de la Belgique.

D'un autre côté, l'industrie qui s'exerce sur le fer, s'est tellement améliorée en France, qu'on y compte déjà plusieurs établissemens où l'on fabrique les faux, les faucilles, les limes, l'acier cémenté et l'acier naturel au même degré de perfection qu'en Allemagne; et il est à présumer que lorsque nos ouvriers auront pris l'habitude de ces travaux, et que les ateliers se seront multipliés, on ne sentira plus ni le besoin ni l'avantage de se pourvoir au-delà du Rhin.

Ainsi, sous ces rapports, notre commerce avec l'Autriche doit diminuer; mais le luxe qui fait partout des progrès rapides, la population qui s'accroît dans tous les états de l'Europe, augmentent sensiblement la consommation, et préparent de nouveaux moyens à la prospérité de l'industrie; de sorte que la France pourra encore entretenir des relations très-étendues avec cette belle partie de l'Allemagne.

Objets d'importation en France.	An. 1787	An. 1788	An. 1789
	fr.	fr.	fr.
Bestiaux	4,341,300	4,580,300	3,954,000
Poissons	274,800	158,300	140,000
Vins	330,300	134,500	176,000
Fil	2,636,500	2,610,300	1,527,000
Laine	403,000	565,700	955,000
Lin	739,000	418,600	465,000
Bois	208,900	150,300	115,000
Potasse	365,800	244,400	168,000
Charbons	1,121,600	908,500	912,000
Cuirs en poil	76,700	55,400	38,000
Huile de poisson	207,500	10,000	....
Tabacs	104,500	60,500	213,000
Rocou	313,600	98,500	184,000
Houblon	....	696,300	358,000
Chevaux	1,420,700	1,117,900	1,976,000
Cuivre	343,200	174,900	130,000
Fers et aciers	1,007,300	672,800	792,000
Plomb	104,000	14,300	17,000
Toiles en lin et en chanvre	11,934,000	12,389,500	8,960,000
Toiles de coton, mousseline et nankin	2,113,600	678,400	2,933,000
Dentelle de fil	624,400	623,300	214,000
Draperie	189,600	129,300	57,000
Bonneterie	486,600	50,500	43,000
Peaux	137,900	36,500	....
Faux, limes, et articles de quincaillerie	239,900	280,300	346,000
Monnoies et lingots	1,955,500	2,212,600	....

La totalité des importations a été

En 1787.....	de	36,132,300 fr.
1788.....	de	31,671,300
1789.....	de	30,771,000

Nos exportations pour l'Autriche se composoient de boissons et comestibles de tout genre pour une somme d'environ 6 millions, de denrées coloniales pour à peu près 16 millions, de soieries et autres objets manufacturés pour 10 millions ; le total balançoit assez constamment en valeur la somme des importations.

CHAPITRE XIII.

Du Commerce de la France avec les états d'Allemagne.

Les états d'Allemagne qui constituoient autrefois l'empire germanique, entretenoient avec nous un commerce florissant : les foires de Francfort et de Leipsick, où se réunissent tous les acheteurs du Nord et du Levant, formoient annuellement, pour les produits de nos manufactures et surtout pour nos soieries, un débouché de plus de

15 millions ; la draperie y étoit très-recherchée ; la librairie y trouvoit des échanges avantageux contre celle d'Allemagne ; et, de nos jours, nos toiles peintes y ont été accueillies de préférence à celles de tous les autres pays, par rapport à la beauté des dessins, et à la solidité des couleurs.

Indépendamment de ces deux grands marchés européens, où, en quelques jours, se traitoient des affaires immenses, notre commerce entretenoit des relations suivies avec chacun des divers états de la confédération d'Allemagne ; nous leur adressions directement nos vins, nos denrées coloniales, des étoffes de laine et de soie, pour en tirer, en échange, des bestiaux, des laines, des chanvres, des fils, des peaux, des fers, de la rubannerie, de la quincaillerie, de la mercerie, etc. ; les divers objets d'exportation formoient annuellement une valeur de 23 à 25 millions.

Objets d'importation en France.	An. 1787	An. 1788	An. 1789
	fr.	fr.	fr.
Bestiaux.........	903,000	620,800	1,153,000
Chanvre..........	239,900	....	....
Fil..............	483,900	402,300	159,000
Laine............	715,100	535,000	395,000
Bois.............	67,100	10,700	49,000
Potasse..........	213,000	161,500	182,000
Cuirs en poil......	109,800	110,000	69,000
Chevaux.........	37,600	13,200	40,000
Argent vif........	123,800	79,700	129,000
Cuivre...........	1,244,200	1,758,600	1,020,000
Fers et aciers......	177,300	204,000	239,000
Rubanerie........	1,595,900	1,655,500	2,314,000
Peaux et pelleterie..	47,200	76,900	36,000
Quincaillerie......	954,200	294,200	461,000
Mercerie.........	1,114,400	1,054,900	1,155,000

Total des importations.

En 1787............ 8,835,800 fr.
1788............ 8,077,300
1789............ 8,613,000

La France a constamment expédié dans ces états, et aux époques ci-dessus, pour environ 3 millions de vins, eaux-de-vie et comestibles de toute espèce, pour 1 million de denrées coloniales, et pour 16 à 20 millions de produits manufacturés.

État de nos exportations.

En 1787.............	22,464,400 fr.
1788.............	23,588,600
1789.............	24,990,000

Si l'on jugeoit d'après ces résultats, on pourroit croire que les états d'Allemagne entretenoient avec la France un commerce qui leur étoit défavorable, puisque, outre le grand avantage que présente la somme de nos exportations, nous avions encore celui de vendre des produits fabriqués pour environ 18 millions, tandis que l'importation n'en offre que pour une valeur de quatre à cinq; mais il faut observer que cette différence provient des ventes que nous faisions à Francfort et à Leipsick, où venoient s'approvisionner tous les peuples du Nord et du Levant; de sorte que ces objets d'industrie étoient versés dans la consommation générale de l'Europe, et que les états d'Allemagne n'en retenoient qu'une foible partie pour leurs besoins.

Le commerce de la soierie de Lyon avec les états d'Allemagne est organisé de telle manière qu'il est presque à l'abri des prohibitions : des commissionnaires des meilleures

maisons d'Allemagne se sont établis à Lyon pour y faire les achats et diriger les expéditions ; leurs commettans vendent une partie des marchandises à Francfort ou à Leipsick, et font passer directement le reste dans les pays de consommation ; leur intérêt, lié à celui des consommateurs, surmonte tous les obstacles qu'on peut opposer à l'introduction, surtout dans des pays où la séparation des états résulte des conventions politiques, et n'est tracée presque nulle part par des barrières que la nature ait posées. Le commerce d'exportation pour les états d'Allemagne, réduit à la simple consommation du pays, balanceroit à peine l'importation.

Depuis trente ans la position commerciale de quelques états d'Allemagne a beaucoup changé, et notre industrie doit s'en ressentir: les manufactures de laine, de coton et de fil se sont multipliées et améliorées partout, à tel point, que la vente de nos produits y donne à peine aujourd'hui les bénéfices les plus modérés du commerce : la Saxe, surtout, a formé des établissemens qui ont diminué nos débouchés ; les laines y ont été tellement perfectionnées, par

l'introduction des mérinos et le croisement des races, qu'on en exporte une très-grande quantité, et qu'elles approvisionnent, les fabriques de Verviers, d'Aix-la-Chapelle, et des bords du Rhin. La Saxe a encore établi un grand nombre de manufactures de cotonnade, de draperie, de toilerie, et s'est placée, par son industrie, au rang des premières nations manufacturières de l'Europe. Si l'on ajoute à ces avantages celui de posséder de riches mines métalliques dont l'exploitation est dirigée par une administration très-éclairée, on concevra que ce royaume est un des plus redoutables pour notre commerce avec le Nord.

Dans l'état actuel, nos principales relations commerciales avec les états d'Allemagne doivent être fondées sur nos vins, eaux-de-vie, et soieries. La draperie et les objets de goût pourront bien y trouver quelque débit, mais ces objets n'y feront jamais la base d'un commerce considérable.

CHAPITRE XIV.

Du Commerce de la France avec la Prusse.

Nos rapports de commerce avec la Prusse n'ont jamais été bien étendus, et je crains que par la suite ils ne le soient encore moins: la Silésie lui fournit abondamment la toilerie et la draperie dont elle a besoin; ses nouvelles possessions sur le Rhin lui ont acquis d'importantes fabriques dans tous les genres; la seule industrie d'Aix-la-Chapelle et de ses environs, pourroit illustrer une nation.

La bonne qualité des lins de la Silésie donne à la toilerie de cette province un véritable privilége sur les fabriques étrangères: le moelleux qui caractérise ces toiles les fait partout rechercher du consommateur.

Les manufactures de soieries ne sont pas sans doute les rivales des nôtres, mais elles font assez bien la rubanerie et les étoffes communes pour pouvoir approvisionner le pays de leurs produits, et en exporter une partie.

Si l'on bornoit même nos états d'impor-

tation aux seuls objets que nous tirions autrefois du sol ou de l'industrie de la Prusse, le résultat seroit presque nul; mais on y a fait entrer tout ce qui a été chargé pour la France dans les ports de Memel, Dantzick, etc.; ce qui comprend beaucoup de produits qui provenoient du nord en grande partie, et qui n'étoient qu'entreposés dans ces ports; les potasses, les chanvres, les bois, les fers, les blés, etc., sont dans ce cas. Ces divers articles, qui grossissent notre commerce d'importation avec la Prusse, en devroient être distraits pour être reportés principalement sur celui de la Pologne et de la Russie; mais nous ne les en avons pas distraits, parce que nous nous occupons surtout de connoître le résultat général du commerce de la France.

Cette observation pourroit s'appliquer à tous les états riverains des mers du nord: leurs ports sont tout autant d'entrepôts dans lesquels on verse toutes les productions de l'intérieur des terres; et comme le transport pour les divers états de l'Europe s'en opère par la marine du pays, ou par des vaisseaux étrangers qui y viennent charger, la marchandise prend le nom du pays où le port

est situé et paroît en être le produit, ce qui n'est pas toujours vrai.

Objets d'importation en France.	An. 1787	An. 1788	An. 1789
	fr.	fr.	fr.
Chanvre..........	360,500	964,100	387,000
Lin..............	240,600	274,100	27,000
Bois.............	791,200	1,042,600	727,000
Potasse..........	1,075,200	624,400	776,000
Graine de lin......	222,900	57,800	....
Chevaux.........	67,600	....	22,000
Fers.............	39,900	15,000	19,000

Indépendamment de ces objets, qui presque tous étoient chargés dans les ports de Dantzick et de Memel, nous en tirions souvent, et pour une valeur considérable, du blé et des légumes : en 1788, nous avons extrait pour 225,400 francs, et en 1789, pour 3,377,000 fr. La Prusse nous fournissoit aussi de la laine pour environ 50,000 fr. par an.

Total des importations.

En 1787............ 3,006,900 fr.
1788............ 3,512,600
1789............ 5,592,000

D'après la nature des objets compris dans

ce tableau d'importation, on voit clairement que le plus grand nombre provient de la Pologne et de la Russie, et qu'on les a déposés dans les ports de la Prusse pour en rendre le transport plus facile dans toutes les saisons de l'année.

Nos exportations pour la Prusse se réduisoient aux vins, eaux-de-vie, liqueurs et denrées coloniales. Les produits de notre industrie y entroient pour très-peu de chose, surtout par le commerce direct. Les boissons formoient à peu près une somme de 4 millions, et les denrées coloniales y étoient comprises pour une valeur égale.

Total des exportations.

En 1787............	9,008,500 fr.
1788............	9,485,300
1789............	12,791,000

Dans cette dernière année nous avons fourni à la Prusse pour 8 millions de denrées coloniales, et pour 4 millions 674,000 fr. de boissons, y compris 818,000 francs de sirops.

CHAPITRE XV.

Du Commerce de la France avec la Hollande.

Il y a des nations dont on ne peut calculer le commerce ni par l'étendue du territoire, ni par le nombre des habitans : placées dans des lieux favorables à la navigation ou dans des positions avantageuses à l'industrie, elles s'ouvrent des relations avec tous les peuples. C'est ainsi qu'on a vu successivement Venise, Gênes, Lisbonne, la Hollande et l'Angleterre dominer, par le commerce, sur les mers, et unir les peuples par l'échange des productions de tous les pays.

La Hollande, située entre les mers du nord et le grand Océan, assise au centre de réunion des pays hyperboréens avec ceux du midi, a trouvé sans doute, dans cette position, de grands avantages pour le commerce ; mais c'est surtout au caractère froid et courageux de ses habitans, à leur persévérance dans les entreprises les plus difficiles, à leur amour pour le travail, à leur bonne foi dans les relations, qu'elle doit les grands développemens que son commerce a acquis.

Non-seulement la Hollande a donné l'exemple d'une navigation hardie, mais elle a devancé le reste de l'Europe dans les entreprises manufacturières : elle possédoit, vers la fin du seizième siècle, les plus belles fabriques de drap, et elle conserve encore sa supériorité pour les toiles ; elle a créé des arts chimiques très-importans, tels que les préparations du mercure et du plomb; elle a établi des machines ingénieuses pour moudre les bois de teinture et la garance ; et l'Europe a été longtemps tributaire de son industrie.

Dans les provinces qui, par leur position, ne participent pas aussi directement au commerce maritime, la Hollande a porté l'agriculture au plus haut degré de perfection : ici la culture variée du lin, du tabac, de la garance et du blé lui donne des récoltes abondantes; là, de riches pâturages fournissent à la nourriture d'un grand nombre de bestiaux, et donnent lieu à une immense fabrication de fromages qui forment un commerce très-important.

La prospérité agricole, commerciale et manufacturière de la Hollande, présente un phénomène d'autant plus étonnant que l'ad-

ministration est forcée de lutter sans relâche contre les vagues de l'océan qui menacent d'engloutir une grande partie de son territoire : la persévérance et le courage qu'elle oppose à leur irruption ne sont par un des moindres prodiges de son industrie.

Indépendamment d'un commerce très-étendu que fait le Hollandois avec les seules productions de son sol et de ses colonies, il s'est constitué le principal courtier de l'Europe; ses ports sont devenus un entrepôt général de marchandises de toute espèce; la modicité des droits qu'on y perçoit, l'absence de toute formalité vexatoire leur donnént par le fait le privilége de la franchise, et toutes les nations y déposent leurs richesses avec une entière confiance.

On peut donc regarder le navigateur hollandois comme un agent intermédiaire entre le producteur et le consommateur; et, sous ce rapport, son commerce forme le complément des relations de chaque pays avec les autres nations.

Lors même que la Hollande seroit réduite au seul commerce des productions de son sol et de celles de son industrie manufacturière, elle tiendroit un rang distingué

parmi les nations commerçantes : on peut en juger par l'état de ses importations en France en 1789.

A cette époque, nous tirions de la Hollande pour deux à trois millions de fromages, un million de laine, cinq cent mille francs de lin, deux millions de tabac, huit cent mille francs de céruse, douze à quinze cent mille francs de toile, six cent mille francs de dentelles de fil, et pour trois à quatre cent mille francs de produits chimiques, tels que sublimé, mercure doux, cinabre, tournesol, etc. Le seul article des épiceries provenant de ses colonies formoit une somme de trois millions de francs.

La totalité des importations en France s'élevoit annuellement de vingt à quarante millions.

État des importations.

En 1787	24,197,700 fr.
1788	23,895,700
1789	36,779,000

Les objets de commerce extérieur dont la Hollande nous approvisionnoit en partie, étoient les grains, les bois, les potasses, les métaux, etc. Nous soldions ces importations par quatre à six millions de vins, eaux-de-

vie et comestibles, vingt à trente millions de sucre et café, et huit à dix millions de produits de nos fabriques.

Total des exportations.

En 1787............	33,571,500 fr.
1788............	45,661,100
1789............	43,157,000

Cet immense commerce avec la Hollande doit se ressentir des événemens survenus depuis 1789. La perte de nos plus belles colonies, et la création de nos établissemens de produits chimiques doivent opérer un changement notable dans la nature des échanges, et rien ne peut remplacer complétement chez nous les productions de Saint-Domingue et de l'Ile-de-France. Cependant, sans aspirer à un commerce aussi étendu que l'ancien, nous pouvons croire que nos relations avec la Hollande auront toujours une grande importance, et que les Hollandois, qui trouvent chez nous une énorme consommation de tous les objets de leur commerce, prendront en retour une plus grande quantité de nos produits agricoles et industriels, pour lesquels ils chercheront de nouveaux débouchés.

CHAPITRE XVI.

Du Commerce de la France avec les villes anséatiques.

Ce que nous avons dit de la Hollande peut s'appliquer naturellement à la position des villes anséatiques : placées à l'embouchure des fleuves d'Allemagne qui leur apportent les productions de l'intérieur des terres, et sur les bords des mers qui leur en facilitent le transport sur tous les points du globe, ces villes étoient appelées, par leur position, à exploiter une grande partie du commerce du nord ; et l'on doit être peu surpris de voir leur prospérité se maintenir et s'accroître successivement depuis plusieurs siècles.

A ces avantages incontestables d'une position heureuse, les habitans ont encore réuni ceux de l'industrie : la ville d'Hambourg comptoit dans son sein plus de quatre cents raffineries de sucre en 1789 ; et on y avoit porté cet art à un tel degré de perfection, que, non-seulement le nord, mais toute l'Europe, étoient devenus tributaires

des produits de ces fabriques ; la France leur vendoit pour plus de 30 millions de sucre brut pour alimenter ces établissemens.

Les villes anséatiques, plus rapprochées du nord que la Hollande, et bien plus à portée qu'elle de commercer avec l'intérieur de l'Allemagne, par rapport aux communications que leur ouvre la navigation des fleuves sur lesquels elles sont situées, entretiennent un immense commerce avec ces états ; elles en achètent les productions et leur fournissent, en échange, tout ce qui leur est nécessaire.

La France avoit autrefois une grande part dans le commerce que font les villes anséatiques ; elle recevoit des chanvres, des bois, du blé, des laines, des potasses, de l'huile de poisson, des peaux et autres objets que produit le nord de l'Europe, pour une valeur d'environ 12 millions, et elle donnoit en échange, des vins et eaux-de-vie, des denrées coloniales, et quelques produits manufacturés ; la valeur en a été portée jusqu'à 64 millions.

État des importations.

En 1787	11,419,600 fr.
1788	10,001,900
1789	16,946,000

État des exportations.

En 1787	60,194,700 fr.
1788	64,294,200
1789	62,444,000

Le sucre, le café, l'indigo, étoient compris annuellement dans nos exportations, pour une somme d'environ 50 millions dans laquelle le sucre seul entroit pour les deux tiers.

En parcourant le tableau de nos anciennes relations de commerce avec les diverses nations de l'Europe, on voit que les denrées coloniales formoient alors, terme moyen, le quart de nos échanges, et que, par rapport à plusieurs, elles en faisoient la moitié. Si l'on compare cet état à notre situation du moment, on voit avec douleur que ces échanges n'existent plus, et que, par conséquent, une grande partie de notre commerce doit passer à d'autres nations. Cette position, suite inévitable des événemens, est sans doute fâcheuse; mais une grande na-

tion ne peut pas se laisser abattre par des revers; elle trouve toujours, en elle-même, le moyen de se rouvrir de nouvelles sources de prospérité, et ces moyens sont, pour la France, dans son agriculture et son industrie; il ne s'agit que de les perfectionner pour rendre forcément toute l'Europe tributaire de leurs produits: ce genre de prospérité, établi sur ces deux bases, sera inébranlable comme le sol sur lequel il s'appuie, et sera, plus que tout autre, à l'abri des atteintes de la jalousie, de la politique et des événemens.

CHAPITRE XVII.

Du Commerce de la France avec l'Angleterre.

Pour bien juger des relations qui devroient exister entre la France et l'Angleterre, il faut connoître la position commerciale des deux pays, et voir quel est le système d'échanges le plus favorable à leurs intérêts respectifs.

La France et l'Angleterre sont les deux nations de l'Europe qui, par leur industrie et les productions de leur sol, présentent au commerce le plus de ressources, et qui,

par les progrès du luxe, offrent chez elles la consommation la plus étendue et la plus variée.

La France et l'Angleterre avoient en 1789, des possessions dans l'Inde, l'Afrique et les Antilles qui leur fournissoient un excédant de denrées coloniales dont elles approvisionnoient l'Europe; et leur industrie, qui s'exerçoit sur la plupart de ces produits et sur ceux de leur propre sol, avoit rendu les autres nations tributaires pour tous les objets de fabrication.

A cette époque, l'industrie angloise avoit de l'avantage sur celle de la France, non-seulement par l'étendue de ses produits, mais par la quantité et le bas prix du plus grand nombre : la petite draperie fine et légère étoit supérieure à la nôtre, la fabrication même d'une partie de ces tissus nous étoit encore inconnue; les étoffes et la bonneterie de coton, ainsi que les toiles peintes, formoient déjà, pour l'Angleterre, un immense commerce, lorsque nous en étions encore à des essais dans ce genre; la quincaillerie et les travaux sur le fer et l'acier y étoient parvenus à un tel degré de perfection, que nous étions bien loin de pouvoir leur

comparer nos produits; la poterie angloise ne trouvoit nulle part de la concurrence; les cristaux se distinguoient de ceux de France, de Saxe et de Hongrie, par l'éclat des couleurs, la beauté des formes, le fini de la taille, et la pureté des fonds; les cuirs apprêtés étoient préférés et recherchés de tous les consommateurs.

Si, à ces avantages qui résultent de la supériorité des produits, on ajoute le bas prix auquel on les livroit au commerce, on sera peu étonné qu'à cette époque l'industrie angloise ait attiré à elle la consommation de presque toute l'Europe.

Plusieurs causes ont successivement concouru à élever l'Angleterre à ce haut degré de prospérité; nous nous bornerons à rapporter ici les principales.

1°. Le système suivi par l'Angleterre, depuis plus d'un siècle, de n'admettre dans sa consommation que les produits de ses fabriques, de repousser ceux d'une industrie étrangère par des prohibitions ou par des droits équivalents, de restreindre, par les taxes énormes imposées à l'entrée, la consommation des objets que le sol et l'industrie ne peuvent pas produire, tels que

les vins et eaux-de-vie, a forcé cette nation à ne consommer que ses propres produits. Ainsi nos soieries ont été constamment repoussées, quoique supérieures aux siennes, et que la matière première ne soit pas le produit de son sol; nos linons et nos batistes ont été grevés d'un droit énorme à l'entrée, quoiqu'on n'y fabrique pas ces objets au même degré de perfection; nos dentelles n'ont jamais pu y être introduites, etc. Non-seulement ce système a forcé en Angleterre la consommation des produits de son industrie, mais il y a conservé le travail, qui est la première richesse d'une nation.

2°. L'industrie angloise, dégagée des entraves des règlemens, a pu varier sa fabrication et la conformer au goût changeant du consommateur et au besoin des peuples, tandis que la nôtre, forcée de suivre des méthodes invariables de fabrication, présentoit constamment des produits uniformes dont elle ne pouvoit ni varier la qualité ni simplifier les moyens d'exécution.

3°. L'application des machines aux travaux de l'industrie a décuplé le travail de la main en Angleterre, ce qui a singulièrement augmenté la production et diminué

les frais de fabrication, en même temps qu'elle l'a rendue plus parfaite.

4°. L'abondance du charbon de terre et la multiplicité des canaux de petite navigation, pour en faciliter le transport, ont puissamment contribué à diminuer le prix de plusieurs objets d'industrie : l'emploi du coak (charbon épuré) qui donne une plus grande intensité de chaleur et la maintient long-temps au même degré, a influé sur la perfection de beaucoup d'articles, tels que les fontes métalliques, les poteries, etc.

5°. Le développement que reçoit chaque genre d'industrie dans les ateliers anglois, et l'étendue de la fabrication, ont permis d'opérer une division de travail qui, appliquant chaque individu constamment au même ouvrage, diminue les frais, double les résultats, et rend les produits plus parfaits. Cet avantage incontestable ne peut pas s'obtenir dans les petits établissemens.

6°. L'importance des possessions de l'Angleterre en Asie et en Amérique, et la supériorité de sa marine, lui fournissoient toutes les matières premières du monde, et lui en ouvroient les débouchés pour la consommation. Tous les traités de paix lui étoient

avantageux, parce qu'ils stipuloient l'échange de ses nombreux produits manufacturés contre des subsistances ou des objets nécessaires à son industrie.

7°. Le gouvernement anglois, bien convaincu que la prospérité de sa nation ne reposoit que sur le commerce et l'industrie, ne s'occupoit que des moyens de les accroître; les encouragemens étoient prodigués pour leur ouvrir des débouchés, pour étouffer dans son berceau l'industrie naissante d'une autre nation, pour faire protéger les personnes et les propriétés partout où pénétroit son pavillon, pour obtenir des faveurs ou des priviléges dans tous les pays de consommation. Identifié et presque incorporé avec le commerce, le gouvernement le suivoit et le protégeoit sur tous les points de la terre; il envoyoit à grands frais des ambassades pour apporter des présens aux souverains, faire goûter ses productions, et établir des relations commerciales avec le pays; en un mot, il sembloit ne penser et n'agir que pour améliorer et agrandir son commerce et son industrie.

Avec de tels moyens, comment l'Angleterre ne se seroit-elle pas élevée au premier

rang des nations commerçantes et manufacturières ? Sans doute il seroit absurde d'aspirer, à son tour, à cette suprématie ; mais à côté de cette puissance colossale, on peut trouver encore une place honorable, et la France y a des droits incontestables : l'étendue de son territoire, la variété de ses productions et l'amélioration de son industrie, lui font même un devoir d'y prétendre.

A l'époque de la plus grande prospérité de l'Angleterre, la France rivalisoit déjà avec elle par l'étendue de son commerce, et marchoit son égale pour quelques produits d'industrie : nos possessions de l'Inde, des Iles-de-France et de Bourbon, de la Guiane, du Sénégal, de Terre-Neuve et des Antilles, remplissoient nos ports des productions de leur sol et du résultat de nos pêcheries ; notre marine exportoit dans toute l'Europe les denrées du territoire et les produits de nos fabriques ; les draps fins de Sedan et de Louviers, les tissus de Lyon, la bonneterie en soie du midi, les bronzes dorés et les meubles de Paris, la porcelaine de Sévre, les glaces de Saint-Gobin ne trouvoient qu'une foible concurrence dans les produits analogues de l'Angleterre ; mais, il faut en

convenir, dans tous les objets fabriqués, de même nature et de même qualité, nous éprouvions une grande défaveur sous le rapport du prix, et l'industrie angloise présentoit alors au commerce une variété de tissus en laine, fil et coton que nous étions bien loin d'égaler ; il en étoit même un grand nombre dont la fabrication nous étoit inconnue. Si l'on ajoute à cela que le travail des métaux, surtout celui du fer et de l'acier qui forment la base de plusieurs arts importans, étoit bien plus parfait en Angleterre qu'en France, on restera convaincu qu'à cette époque notre industrie ne pouvoit pas lutter sur les marchés de l'Europe avec celle des Anglois.

C'est cependant dans des circonstances aussi difficiles, qu'on concluoit des traités de commerce, et qu'on ouvroit la concurrence à l'industrie des deux nations : comme le combat n'étoit pas égal, l'issue ne pouvoit pas en être douteuse ; on en jugera par le tableau comparé du commerce entre les deux nations, après le traité de 1786. D'après les dispositions du traité on auroit pu en prévoir le résultat : la France s'engageoit à recevoir les produits fabriqués

d'Angleterre moyennant un droit léger de douanes, et l'Angleterre excluoit nos soieries, et n'admettoit nos draps et nos tissus de lin que d'après un tarif qui en frappoit l'importation de plus de la moitié de la valeur; nos vins n'y ont été reçus, peu de temps après l'époque du traité, qu'en payant à peu près le triple de ceux de Portugal. Ainsi les objets de notre industrie, pour lesquels nous avons une supériorité reconnue, étoient prohibés; et les seules productions de notre sol que nous pouvions exporter, étoient repoussées par le droit énorme auquel on les avoit assujetties, et surtout par la faveur qu'on ne tarda point d'accorder aux vins de Portugal.

Le commerce entre l'Angleterre et la France, pendant les trois années qui ont suivi le traité de 1786, nous présente le résultat suivant :

Importations en France.

En 1787	52,227,700 fr.
1788	63,747,700
1789	60,912,000

Exportations de France.

En 1787	34,200,500 fr.
1788	31,154,500
1789	35,104,000

Nous avons donc reçu de l'Angleterre pour une valeur double de ce que nous lui avons envoyé; la balance du commerce paroîtra bien plus défavorable, si, en examinant la nature des objets qui composoient les exportations et les importations, on observe que les importations comprennent pour plus de trente millions de produits manufacturés, tandis que nos exportations n'en présentent que pour environ cinq millions.

La position de la France n'est plus la même aujourd'hui : non - seulement elle a conservé et amélioré tous les genres de fabrication qui lui avoient mérité la première réputation en Europe, mais encore elle a importé et s'est approprié ceux qui appartenoient presque exclusivement à l'Angleterre; elle en a même créé plusieurs pour lesquels elle ne connoît pas encore de concurrens.

La filature du coton et la fabrication des tissus ont pris une telle importance, l'impression des toiles s'est tellement perfectionnée, que cette industrie est devenue une des principales branches de notre commerce : elle fournit, à bas prix, à l'immense consommation de la France, et

elle exporte une partie de ses produits avec avantage.

La draperie fine et légère, pour laquelle nous étions tributaires de l'étranger, se fabrique aujourd'hui dans nos ateliers; on y varie les tissus de mille manières, et l'industrie remonte, par des nuances presque insensibles, depuis la serge grossière jusqu'au cachemire le plus fin.

Les nombreux objets de quincaillerie, que nous tirions de l'Angleterre ou de l'Allemagne, sont en ce moment un nouveau produit de notre industrie : les faux et faucilles, les limes et rapes nous sont fournies par des établissemens françois; et des fabriques d'acier naturel et d'acier cémenté, versent dans le commerce des produits d'une excellente qualité.

Nos besoins domestiques se sont affranchis de l'importation de cette énorme quantité de poterie angloise qui, pendant plusieurs années, a couvert en France la table du pauvre et celle du riche.

L'importation du minium et de la céruse est restreinte depuis que nous fabriquons ces objets.

Ainsi, sous le rapport des produits de

l'industrie, nos relations avec l'Angleterre ne peuvent plus être ce qu'elles ont été; la France n'éprouve plus le besoin de se pourvoir au dehors pour sa consommation; et elle peut concourir avec l'Angleterre, pour une infinité de ces objets, sur tous les marchés de l'Europe.

Que reste-t-il donc aux deux nations pour établir des liaisons de commerce? Je ne vois que les productions de leur sol, et quelques objets d'industrie propres à chacune d'elles.

Le sol de la Grande-Bretagne nous offre des productions que la France peut importer chez elle avec avantage.

Les belles races de chevaux ont été croisées en Angleterre avec autant de soin que de constance, et on y est parvenu à en former de très-bons pour chaque service : comme on ne peut extraire que des chevaux de luxe, l'introduction doit en être permise moyennant un droit : cet objet de commerce ne peut pas être considérable ; nos belles races du Limousin et de la Normandie rendront sans doute cette importation très-bornée. La France fournissoit autrefois à l'Europe les plus beaux chevaux de race arabe; les nombreux haras qui s'étoient perpétués

depuis les croisades, formoient des élèves qui étoient recherchés par toutes les nations ; mais lorsque la politique du cardinal de Richelieu crut devoir fixer à la cour tous les grands seigneurs; ces établissemens furent négligés, et l'Angleterre hérita de cette branche d'industrie.

L'Angleterre possède des mines de charbon dont les produits sont nécessaires à nos usines : ses houillières nombreuses lui fournissent, presque partout, le combustible à bas prix, et leur richesse permet d'en exporter une quantité presque indéfinie; la France doit en autoriser l'importation, moyennant un droit, pour approvisionner ses nombreuses fabriques : elle en retirera le double avantage de diminuer le prix de presque tous les articles de fonte, de forge et de chaudière, et d'attirer, dans nos ports, un plus grand commerce.

Les riches mines d'étain de Cornouailles peuvent continuer à nous approvisionner d'un métal qui, jusqu'ici, a paru étranger à notre sol, quoiqu'on en ait trouvé des indices près de Limoges et de Nantes.

Le plomb d'Angleterre est le plus doux et le plus propre au laminage que l'on con-

noisse ; nos mines de France ne nous ont donné, jusqu'ici, que des qualités très-inférieures : ce seroit donc contre l'intérêt de nos fabriques, qu'on les prohiberoit ou qu'on les imposeroit à l'entrée. Il en est de même du cuivre dont la Grande-Bretagne nous a fourni pour plus de deux millions par année.

L'Angleterre peut nous approvisionner encore de viande salée et de quelques autres produits.

Tous ces objets réunis formoient, en 1788, une valeur d'environ 18 millions.

Indépendamment de ces productions du sol, l'Angleterre peut importer en France pour 3 à 4 cent mille francs d'acier fondu : les essais que nous avons faits n'ont donné lieu à aucun établissement important dans ce genre ; et, comme cet acier est nécessaire pour la coutellerie fine, les petites limes d'horlogerie et autres ouvrages délicats, il nous importe beaucoup de ne pas en gêner l'entrée.

Quelques autres préparations métalliques, telles que la céruse, le minium, les litharges, le fer-blanc, les fontes de fer, trouveront encore, pour quelque temps, un débouché considérable en France, quoique nous

fabriquions tous ces objets, parce que notre fabrication n'est pas assez étendue, et que nos produits sont, pour la plupart, de qualité inférieure, et tous en général d'un prix plus élevé.

La France peut, à son tour, offrir à l'Angleterre, en produits de son sol, ses vins, eaux-de-vie et vinaigres, ses huiles d'olives et de graines, ses légumes et fruits, ses graines de trèfle et de luzerne, le beurre de Bretagne et de Normandie, une partie de ses laines, et solder, par ces seuls articles, les importations.

L'industrie françoise lui présente les batistes et linons, les toiles de lin et de chanvre, les parfums, les bronzes dorés, la porcelaine, les modes, le verdet, la crême de tartre, la draperie fine, les soieries, etc.

On voit, d'après cela, que la France et l'Angleterre, en resserrant leur commerce dans les limites les plus étroites, peuvent encore entretenir des relations très-étendues.

CHAPITRE XVIII.

Du Commerce de la France avec les États-Unis d'Amérique.

A l'époque mémorable où l'Amérique septentrionale combattoit pour son indépendance, la France crut la circonstance favorable pour se lier avec elle par le commerce; mais notre industrie ne pouvoit pas alors remplacer celle des Anglois; et quelques négocians françois y portèrent des produits de rebut qui compromirent nos intérêts.

Ce ne fut qu'en 1780 que M. de La Luzerne essaya de relever dans l'opinion le mérite de nos manufactures; il obtint, du congrès, que des négocians instruits se transporteroient en France pour y visiter nos fabriques; il fit inspecter et surveiller les expéditions; il protégea notre commerce et fit maintenir, avec rigueur, les mesures prohibitives qui excluoient les marchandises angloises. Notre commerce prit alors quelque accroissement, et la plupart de nos produits obtinrent de la faveur.

Mais lorsque l'indépendance de l'Amérique fut reconnue par toute l'Europe, le commerce de toutes les nations se dirigea vers les États-Unis: les marchandises y affluèrent en si grand nombre, qu'en 1784 il en entra pour plus de 100 millions dans les seuls ports de Charles-Town, Philadelphie et New-Yorck. Cet encombrement eut des suites funestes pour les manufactures de l'Europe, et notre commerce fut un des premiers à s'exiler d'une terre qui ne lui offroit plus d'avantages.

Cependant le gouvernement françois, persuadé qu'un pays, qui n'avoit pas de fabriques et dont le sol offroit des productions utiles à nos besoins, devoit naturellement contracter des liaisons de commerce avec nous, s'occupa du moyen de les établir: le règlement de 1787 accorda des avantages aux Américains, tant en France que dans les colonies; mais, malgré ces encouragemens, notre commerce avec l'Amérique n'a jamais été tout ce qu'il paroissoit devoir être. Le prince de Talleyrand en a assigné les causes principales dans un très-bon ouvrage imprimé dans le recueil des Mémoires de l'Institut.

Ce peu de succès de notre commerce avec

les États-Unis doit d'autant plus nous étonner, que nous n'avons pas cessé d'en extraire tous les objets que leur sol peut nous fournir, et que nous en avons constamment importé dans nos ports pour une valeur de 13 à 14 millions par an, sans pouvoir obtenir une réciprocité convenable d'échanges.

Aujourd'hui l'Amérique a établi chez elle tous les arts productifs ; elle a enrichi son agriculture de mérinos et de tous les genres de culture compatibles avec le sol et le climat ; elle est devenue presque l'égale des premières nations manufacturières de l'Europe, et elle a conquis son indépendance industrielle comme elle conquit, il y a quarante ans, son indépendance politique. A la vérité son industrie éprouvera encore, pendant quelque temps, de la défaveur en raison de la cherté de la main d'œuvre; mais la population qui s'accroît d'une manière si rapide, l'émigration qui verse dans ses états le superflu des ouvriers de l'Europe, font entrevoir un terme rapproché à la pénurie des bras. Ce peuple, placé au centre du monde commerçant, riche d'un territoire immense, hardi et économe dans sa navigation, me paroît appelé aux plus grandes destinées, et, peut-

être, à hériter un jour des arts et du commerce de la vieille Europe.

La France ne peut donc aspirer aujourd'hui qu'à échanger les productions particulières à son sol contre celles des États-Unis. Nos vins doivent faire la base de ces échanges; quelques-uns de nos produits fabriqués, tels que les soieries, les verdets, les crêmes de tartre, les fruits secs, les linons et batistes, peuvent aussi entrer dans nos expéditions; mais les objets d'importation, blé, merrain, potasse, coton, poisson salé, tabacs, huile de poisson, cire, peaux et pelleteries, formeront toujours une valeur supérieure à celle des exportations.

État des importations en France.

En 1787	14,105,800 fr.
1788	3,490,700
1789	13,138,000

État des exportations.

En 1787	2,050,600 fr.
1788	1,338,300
1789	1,242,000

CHAPITRE XIX.

Du Commerce de la France avec le Levant et les États Barbaresques.

Le commerce du Levant et de Barbarie a été, pendant long-temps, l'apanage presque exclusif de la France : les souverains de ces contrées lui ont constamment accordé une prédilection toute particulière : la sage administration qui surveilloit les expéditions, et la conduite des agens françois dans les échelles du Levant, n'avoient pas peu contribué à y affermir la confiance que notre commerce s'y étoit acquise.

Mais il faut convenir aussi que la position de la France sur la Méditerranée, et la nature de ses productions agricoles et manufacturières, concouroient puissamment à établir ces relations, et que le commerce n'a eu qu'à employer la bonne foi convenable dans ses transactions pour les maintenir. Cette bonne foi étoit surtout nécessaire dans ces pays où l'habitant accorde avec peine sa confiance, et la retire, sans espoir de retour, quand il a été trompé.

Comme il importe beaucoup à la France

de rouvrir ces sources fécondes de sa prospérité, nous croyons indispensable de donner quelques développemens à ce sujet.

Le commerce du Levant se fait, presque partout, avec les villes maritimes de ces vastes contrées ; les communications avec l'intérieur des terres ne sont ni assez faciles ni assez sûres pour que le propriétaire des marchandises en suive la destination jusqu'au consommateur. Les ventes se font principalement à des chefs de caravane, ou à des commercans du pays qui profitent de leur escorte pour les porter dans l'intérieur.

Nulle part la protection du gouvernement n'est plus nécessaire que dans les échelles du Levant : les rois de France ont de tout temps profité de la bonne harmonie qui régnoit entre les deux cours pour obtenir des conditions avantageuses à notre commerce, et pour y faire respecter nos négocians : les capitulations de François I[er] ont été successivement renouvelées par Henri IV, Louis XIV et Louis XV. La prééminence françoise, dans les échelles du Levant, a été si marquée que les autres nations ont été obligées, pendant long-temps, de recourir à notre pavillon.

Cette protection spéciale de la part du gouvernement ottoman et de ses principaux agens, nous y avoit été acquise par la sage conduite de nos négocians, par leur bonne foi dans les transactions, et par les qualités constantes de nos marchandises.

Le commerce de Marseille avoit le premier intérêt à maintenir ces relations, et faisoit exercer la police la plus sévère sur tous les employés qui passoient au Levant. Dès l'année 1599, il y entretenoit des commissaires chargés de suivre toutes les affaires qui intéressoient le commerce.

En 1650, il fut créé à Marseille une chambre composée de douze personnes, pour connoître de toutes les affaires du commerce qui, dans ce temps-là, étoit borné à celui du Levant. La chambre se chargea, en 1721, du salaire des consuls françois dans les échelles du Levant et de Barbarie, ainsi que de tous les frais qu'y occasionnoit le commerce; elle fournissoit à ces dépenses par des droits sur les exportations et les importations qu'on appeloit *droits du consulat.*

Cette même chambre agréoit les régisseurs que les négocians se proposoient d'en-

voyer au Levant : nul ne pouvoit s'y marier, ni y amener sa femme ; nul ne pouvoit y résider plus de six ans. Aucun négociant n'étoit libre de former une maison de commerce sur une des échelles, sans l'autorisation du gouvernement et l'approbation de la chambre de Marseille. Aujourd'hui ces règlemens paroissent odieux, vexatoires et contraires à la liberté du commerce ; mais, comme ils ont existé pendant des siècles, et que notre commerce a prospéré pendant tout le temps qu'ils ont été exécutés, ils méritent au moins qu'on examine les raisons qui les ont dictés.

Le commerce du Levant n'a rien de commun avec celui qui se fait entre deux peuples civilisés : tout est arbitraire et despotique dans ce pays ; les lois ne sont partout que la volonté ou les caprices des gouverneurs ; on n'y trouve des garanties que par une conduite sage, un respect profond pour les usages, les mœurs et la religion, et par la constante bonne foi dans les relations : la prudence ne veut pas qu'on y envoie des agens qui pourroient, en un moment, compromettre la fortune du commerçant, et les intérêts de toute une nation. Le com-

merce ne sauroit donc employer trop de précautions pour y assurer et faire respecter ses relations, et le gouvernement ne pourra jamais montrer trop de sagesse dans le choix de ses consuls qui doivent les protéger et les garantir.

Comme les diverses échelles du Levant et de Barbarie forment, pour ainsi dire, autant d'états séparés, soit par les productions qu'on peut en extraire, soit par les produits qu'on peut y importer, nous croyons devoir en parler séparément.

Les échelles du Levant sont au nombre de douze : Constantinople, Smyrne, Salonique, Andrinople, la Morée, Chypre, Alexandrette et Alep, Seïde, Saint-Jean-d'Acre, Tripoli de Syrie, Alexandrie et le Caire.

Les échelles de Barbarie sont Tripoli de Barbarie, Tunis, Alger, et les ports du royaume de Maroc ; nous pourrions y joindre la Calle, Bonne et le Colo qui, autrefois, formoient les concessions de la compagnie d'Afrique.

Constantinople. Cette ville n'offre en général qu'une consommation locale, mais elle est considérable par rapport à sa popu-

lation et à la résidence du souverain : les draps et les étoffes de soie en or et en argent y formoient les principaux articles de notre commerce ; les autres objets étoient les bonnets-gasquets, les papiers, le sucre, la cochenille, l'indigo, les drogueries et le café.

Les draps étoient vendus ordinairement à des corps de drapiers grecs ou à des Juifs; notre commerce y avoit établi une caisse de garantie dans laquelle on versoit trois pour cent de la valeur des draps pour la sûreté des ventes; cette caisse fournissoit aux frais de régie, et servoit à couvrir les négocians des pertes qu'ils éprouvoient par les faillites; le surplus étoit réparti, à la fin de chaque année, entre toutes les maisons françoises, au *prorata* de ce que chacune d'elles y avoit déposé. Lorsque cette caisse fut supprimée, les Grecs et les Juifs se réunirent pour ne présenter qu'un seul acheteur et se partager ensuite les draps; mais l'ambassadeur françois déjoua cette intrigue et obtint un firman qui défendoit ces sortes d'associations sous les peines les plus graves.

Nos exportations de France à Constanti-

nople se sont élevées, en 1789, à 5,390,005 francs. Les draps formoient assez ordinairement la moitié de la valeur.

Le commerce prenoit, en retour, des laines, des soies, des cires, des pelleteries, des cuirs, des cuivres, et quelquefois des poils de chèvre, des cotons, des huiles ou du blé.

Ces objets d'importation en France ne faisoient guère que la moitié de la valeur des exportations.

Il s'étoit établi à Constantinople plusieurs maisons françoises. Il y a trente ans qu'on y en comptoit neuf.

Smyrne. Cette échelle étoit la plus avantageuse de toutes pour notre commerce. C'étoit, pour ainsi dire, un entrepôt général d'où les marchandises se répandoient dans l'Asie. Les caravanes rapportoient toutes les productions de ces vastes pays pour composer nos retours.

Nos draps de Languedoc entroient dans ce commerce pour environ trois millions; les produits de nos colonies et de nos fabriques de soieries formoient la presque totalité du reste.

Les objets en retour étoient les cotons du pays, les laines, les poils de chèvre d'An-

gora et de Bebasar, les soies, l'huile, les garances, etc.

État des importations et exportations pendant cinq années.

Années.	Importations.	Exportations.
1785.....	6,759,291 fr.	13,371,222 fr.
1786.....	5,481,712	14,130,347
1787.....	6,124,260	15,240,159
1788.....	5,526,834	16,499,726
1789.....	6,937,812	11,865,330

Le résultat de ces cinq années ne s'accorde pas avec l'état habituel de notre commerce : avant cette époque les retours en marchandises excédoient, d'un tiers au moins, la valeur des objets d'exportation : cette différence me paroît provenir surtout de la grande quantité de coton que nous envoyions à Smyrne et à Andrinople pour le faire teindre avant que nous eussions le secret de cette belle couleur.

Lorsque nos bâtimens ne pouvoient pas passer l'été à Smyrne, ils alloient charger de l'huile à Nételin et aux environs, ou du blé au Volo, au golfe de Cassandre, à Zeithon, Sanderly, etc.

On comptoit il y a trente ans, dix-neuf maisons de commerce françoises à Smyrne.

Salonique. Notre commerce avec Salonique s'étoit accru considérablement par le débouché qu'on avoit ouvert à nos marchandises dans la Bosnie, l'Albanie, la Dalmatie, etc., et par la facilité qu'on avoit d'y trouver des retours faciles et avantageux : cette place offroit en abondance des laines-surges et de chevron, du coton, des tabacs, du blé, des cuirs, de la cire, de la soie, des éponges fines, de la graine de vermillon, etc.

La Cavalle, qui n'est qu'à douze lieues de Salonique, présentoit encore à nos marchandises un entrepôt sûr, d'où elles se répandoient dans les lieux circonvoisins, et où l'on trouvoit également tous les objets d'importation nécessaires.

Il existoit même, en Macédoine, des foires, à des époques régulières, où se rendoient les négocians du pays et les Arméniens, pour y acheter les draps, les soieries, etc., et les porter dans les provinces voisines, jusque dans la Moldavie et la Valachie. Ces foires avoient lieu à Silimia, dans le mois de mai, à Ouzoundgiova, dans le mois de septembre, et à Doglia, dans le mois d'octobre.

Les envois de notre commerce étoient d'environ deux millions; et les retours s'élevoient, presque toujours, à un tiers ou moitié au-dessus de cette valeur.

La France comptoit huit maisons de commerce, tant à Salonique qu'à la Cavalle.

ANDRINOPLE. Le commerce direct d'Andrinople avec Marseille, ne remonte pas à des époques aussi anciennes que celui des autres échelles du Levant. La position de cette ville, à quarante lieues de la Méditerranée, et à quinze ou vingt lieues de la mer Noire, l'impossibilité de remonter la rivière dans toutes les saisons, avoient fait confier ce commerce à des commissionnaires françois ou étrangers, qui y faisoient porter les marchandises de Constantinople ou de Smyrne; ce n'est que vers le milieu du dernier siècle, qu'il s'y est formé des établissemens françois: les navires arrivoient au port d'Énos, et, lorsque la saison ne leur permettoit pas de remonter la rivière, ils faisoient porter leurs cargaisons, à dos de chameaux, jusqu'à Andrinople.

On envoyoit à Andrinople des draps, des gasquets, des soieries, du papier, des denrées coloniales, et on y prenoit, en retour,

de bonnes laines, de la cire, du cuivre, des peaux de lièvres, de la graine jaune, des cuirs de buffle en poil salés, des peaux de chèvres, des maroquins rouges, des avelanettes, etc.

Andrinople a réduit le commerce qu'on faisoit avec Salonique, par la facilité qu'elle a d'approvisionner quelques provinces que fournissoient auparavant les négocians de cette dernière ville. Ses relations s'étendent dans toute la Romélie et jusqu'à Belgrade.

Notre commerce d'importation à Andrinople étoit d'environ trois millions; et celui d'exportation, d'une valeur à peu près égale. En 1788, il aborda à Énos dix-huit bâtimens expédiés de Marseille; il y avoit, à cette époque, quatre maisons de commerce françoises.

Morée. Nos relations commerciales avec la Morée n'ont jamais été bien considérables; et, dans les derniers temps, elles s'étoient encore affoiblies à cause du peu de sûreté qu'on trouvoit dans l'intérieur des terres où l'on se permettoit toutes sortes d'excès.

Les villes de la Morée où l'on trouvoit le plus de garantie, étoient Tripolizza, Corron,

Patras, Corinthe, etc., et c'est avec elles que Marseille entretenoit quelques relations : les importations en Morée ne formoient annuellement que la valeur d'environ 500,000 fr., et les exportations étoient un objet de près de 2 millions. L'excédant de la valeur des retours se soldoit en piastres ou en sequins.

Le commerce de la Cannée et de ses dépendances, celui de la côte de Caramanie, et de Satalie étoient encore moins considérables; il ne se faisoit que par nos capitaines de navires, qui traitoient, sur les lieux, pour tous les objets qu'on pouvoit en extraire, tels que soie et coton, et qui payoient avec les fonds qu'ils prenoient à Smyrne et à Chypre.

Chypre. Notre commerce avec l'île de Chypre a été florissant; mais les vexations que les pachas exerçoient envers les habitans, l'avoient presque anéanti : dans les derniers temps, les principales villes de l'île, telles que Larnaca, Nicosie, Limisso et Famagouste avoient établi des fabriques d'étoffes de soie, de laine et de coton, qui diminuèrent le besoin des objets étrangers de même nature, de sorte qu'en 1787 et 1788, nos

exportations pour Chypre se bornoient à la modique somme de cent mille francs, et les importations en soie, vin, coton, fil de coton et drogueries, à environ un million.

ALEP et ALEXANDRETTE. Le commerce d'Alep se fait par Alexandrette, où les bâtimens abordent, et d'où les marchandises sont transportées à Alep, à dos de chameaux : quoique les deux villes ne soient séparées que par un intervalle de quarante lieues, les transports étoient souvent enlevés par des brigands.

Le commerce d'Alep eût pu recevoir une extension d'autant plus grande, que les caravanes de Perse s'y rendoient deux fois l'année, et qu'elles y apportoient les soies, les mousselines, les laines rousses, les laines de chevron, la rhubarbe, les drogues, et généralement toutes les productions de ce pays. Elles y prenoient, en retour, les draps, et tous les objets de notre commerce.

Les troubles de Perse ont fait changer de direction aux caravanes, de manière qu'elles prennent la route de Smyrne, ce qui a porté un grand préjudice au commerce d'Alep.

Indépendamment des productions de la Perse, dont notre commerce composoit, en

grande partie, ses retours, Alep et les environs lui fournissoient de grandes ressources en toiles blanches et peintes, en satins, bours, kermassons et autres étoffes de soie.

Les matières premières des fabriques d'Alep, de Diarbekir, etc., leur étoient fournies par la Perse, et nous leur apportions l'indigo, la cochenille, etc., dont elles avoient besoin pour la teinture.

Alep formoit annuellement un débouché pour nos draps, d'environ 1,200,000 francs; la totalité de nos envois s'élevoit à la valeur de deux millions et demi qui étoient balancés par des retours d'une égale valeur.

Tripoli de Syrie. Le commerce que nous faisions à Tripoli étoit assez borné, par rapport au petit nombre d'objets que nos vaisseaux pouvoient charger en retour; l'article des soies a été toujours le principal; mais, comme la récolte en étoit plus ou moins abondante, leur exportation ne pouvoit pas être soumise à des quantités fixes et invariables.

On en retiroit aussi des cendres alkalines et des noix de galle. Souvent nos capitaines se voyoient obligés d'aller à Lataquié pour y prendre des tabacs.

Notre commerce à Tripoli étoit d'environ 400,000 francs pour les exportations, mais la valeur des retours varioit d'après les raisons que nous venons d'énoncer. Il est arrivé que le seul article des soies a été porté à un million, dans quelques années.

Seide. Sous cette dénomination, nous comprendrons les villes principales de la Palestine, avec lesquelles nous entretenions des relations d'affaires commerciales, telles que Saint-Jean-d'Acre, Damas, Jaffa, Rama, Seide qui étoit la résidence de l'agent françois, etc.

Ces entrepôts recevoient annuellement 8 à 900 ballots de drap, et nous fournissoient beaucoup de soie, et du coton en laine ou filé. Dans les années d'une abondante récolte, nous avons extrait jusqu'à 1,500 ballots de coton filé de Saint-Jean-d'Acre ou de Seide.

A Seide, les négocians françois n'avoient pas de concurrens; ils achetoient des cotons filés au marché qui avoit lieu deux fois la semaine; on les assortissoit ensuite pour les envoyer en France.

Le pacha de Saint-Jean-d'Acre avoit mis,

sur les cotons, des droits si considérables, qu'il y a rendu, pendant quelque temps, les achats impossibles. Ce droit fut réduit à dix piastres par quintal de coton filé, ce qui est encore excessif.

Les importations en Palestine s'élevoient à environ 1,150,000 francs, et les retours à 1,800,000 francs.

Ce commerce du coton filé doit beaucoup souffrir depuis l'adoption des mécaniques, en Europe, pour la filature; mais le coton en laine peut trouver encore un débouché considérable en France, par rapport au grand emploi que l'on en fait.

ÉGYPTE. Les ports d'Alexandrie, Rosette, Damiette, et la ville du Caire où se transportent les marchandises par la navigation sur le Nil, forment les points principaux du commerce d'Égypte avec l'Europe. Ce qui ne se consomme pas dans ces villes est porté, par les caravanes, à Suez, à la Mecque, à Médine, et jusques dans l'Abyssinie.

Nos draps y étoient recherchés : on y en envoyoit des assortimens de toutes les qualités connues, et toutes y trouvoient un débit avantageux. Les autres objets d'exportation pour l'Égypte, étoient la cochenille,

les épiceries, le fer, l'alquifoux et les liqueurs.

Les bâtimens françois y faisoient des chargemens considérables de riz.

Nos exportations s'élevoient communément à 2 millions et demi, et les retours formoient un objet d'environ 3 millions.

LES ÉCHELLES DE BARBARIE. Tripoli, Tunis et Alger étoient les principaux points sur lesquels se dirigeoit notre commerce : il eût pu devenir très-florissant si les autorités locales avoient été plus éclairées, si le peuple y avoit été plus soumis et plus laborieux, si des lois plus stables et plus sévères y avoient garanti les propriétés et fait respecter les transactions.

La nature a tout fait pour ces pays : le climat et le terrain y sont favorables à toutes les productions, mais la plupart des terres y sont en friche, et les Arabes, dans le royaume de Tripoli, pillent et dévastent les récoltes. Les François qui avoient établi des maisons de commerce à Tripoli ont été forcés de les abandonner : les marchandises qu'on y envoyoit étoient presque toujours vendues à crédit, les payemens devenoient incertains; celles qu'on en exportoit étoient

chargées, presque clandestinement, dans les rades foraines. Aussi le commerce d'envoi étoit-il borné à quelques ballots de drap, à quelques objets de quincaillerie, et à une foible quantité d'étoffes de soie. Le commerce en retour consistoit en orge, légumes, séné, huile, alizaris, dattes et barille. Les caravanes de Fezan se rendent deux fois l'année à Tripoli et y vendent des nègres, de la poudre d'or, des dents d'éléphant, etc. Nos relations commerciales avec Tripoli de Barbarie n'ont jamais été que de 40 à 50 mille francs pour nos exportations, et de 3 à 4 cent mille pour les importations en France.

Le commerce a trouvé plus de protection à Tunis, aussi y étoit-il beaucoup plus considérable : les denrées du pays, qui consistent en blé, légumes, huile, laines, cuivre, cire, cendres alkalines, etc., formoient de grandes ressources pour le retour de nos expéditions ; et nous trouvions à y placer avantageusement des draps, de la cochenille, du vermillon, de l'indigo, du sucre, du café, de la laine d'Espagne, etc.

Il partoit régulièrement de Marseille pour Tunis 18 à 20 bâtimens par an ; le nombre s'en est élevé jusqu'à 82, en 1787.

Nos exportations pour Tunis étoient d'un million, année commune, et les importations d'environ 5 millions.

Tunis possédoit autrefois une belle fabrique de bonnets de laine, dont on faisoit un grand usage dans l'empire Ottoman; cette fabrication a été si bien imitée en France, que nous nous sommes emparés de ce commerce.

Les François avoient à Tunis, il y a trente ans, six maisons de commerce.

Le royaume d'Alger présente les mêmes productions que celui de Tunis, mais notre commerce y étoit moins considérable, parce qu'il n'y trouvoit pas une protection aussi constante. Nos envois en drap, cochenille, sucre, café, fer-blanc, fer en barres, peignes, etc., étoient d'environ 600,000 francs, et les retours d'un million.

La compagnie d'Afrique avoit le privilége exclusif du commerce avec la Calle, Bonne et le Colo. Cette concession lui étoit accordée moyennant une rétribution d'environ 80 mille francs qu'elle payoit au dey d'Alger; outre le privilége d'extraire les blés, la cire, la laine et les cuirs de l'intérieur de ces pays, la compagnie avoit encore celui

de la pêche du corail, dont le produit couvroit annuellement tous ses frais d'établissemens.

La province de Constantine fournit une immense quantité de blé; la compagnie en tiroit, dans certaines années, plus de cent mille charges. Il lui est arrivé d'importer en France près de quarante mille quintaux de laine; cent quarante bâtimens ont été employés à ces transports.

Comme la compagnie d'Afrique importoit beaucoup plus qu'elle n'exportoit, elle soldoit l'excédant de ses retours en piastres.

On voit, d'après cet exposé rapide de nos anciennes relations commerciales avec les échelles du Levant et de Barbarie, combien ce commerce étoit étendu et avantageux à la France : environ deux cents bâtimens y étoient employés chaque année; nos exportations consistoient, presqu'en entier, en produits de nos fabriques; les importations nous approvisionnoient des matières premières nécessaires à notre industrie et de divers objets de consommation; l'excédant de la valeur des retours étoit soldé par des monnoies étrangères qu'un autre commerce, également avantageux, attiroit chez nous.

Pour faire connoître toute l'importance de ce commerce, je me bornerai à présenter le tableau de ce qu'il a été pendant les neuf années qui ont précédé la révolution.

État des exportations dans les échelles du Levant.

Années.	Bâtimens.	Équipages.	Tonneaux.	Valeur.
				fr.
1780	159	2,073	20,223	21,137,711
1781	132	1,565	15,550	12,486,539
1782	157	1,847	18,581	16,365,240
1783	206	2,508	26,107	19,029,887
1784	178	2,126	24,465	19,049,104
1785	234	2,662	31,408	22,099,729
1786	238	2,758	23,386	18,038,046
1787	277	3,128	38,173	16,658,113
1788	312	3,326	40,852	17,630,008
1789	211	2,277	28,781	20,356,081
Total..	2,104	24,270	267,526	fr. 182,850,458

État des importations en France.

Années.	Bâtimens.	Équipages.	Tonneaux.	Valeur.
1780	123	1,651	15,048	fr. 21,822,756
1781	152	1,969	19,778	22,568,194
1782	194	2,316	23,599	23,404,839
1783	266	3,033	31,223	34,453,470
1784	182	2,119	23,417	25,406,343
1785	250	2,920	33,449	34,384,084
1786	281	3,139	37,896	38,852,551
1787	275	3,145	37,073	37,048,994
1788	309	3,414	40,066	42,683,037
1789	288	3,064	39,849	32,219,142
Total..	2,316	26,770	301,398	fr. 312,843,410

CHAPITRE XX.

Du Commerce françois dans les Indes orientales.

Les pays avec lesquels nous commercions par-delà le cap de Bonne-Espérance, étoient les îles de France et de Bourbon, l'Inde et la Chine. Ce commerce a joui d'une assez grande prospérité pendant un siècle, et il avoit pour nous l'avantage de fournir un débouché considérable aux produits de nos fabriques et de former de bons marins.

Le commerce des Indes orientales a été d'abord exploité par des compagnies privilégiées, et le résultat moyen des ventes calculé depuis 1725 jusqu'en 1769, a été de 8,276,337 fr. A cette époque, ce commerce devint libre, et la valeur moyenne des importations, déduite de sept années consécutives, fut de 20,294,000 francs.

Malgré cet avantage énorme du commerce libre sur le commerce privilégié, la compagnie fut rétablie en 1785. Le résultat de ses importations, pendant les deux années qui suivirent, a été de 41,769,000 francs, tandis

que les retours arriérés du commerce libre, joints aux importations opérées par des particuliers qui avoient obtenu la permission d'expédier quelques bâtimens, s'élèvent, dans le même nombre d'années, à une somme de 63,557,000 francs.

Le commerce libre avoit encore un autre avantage sur le commerce privilégié : les bâtimens des particuliers exportoient un tiers ou moitié plus en produits de notre industrie que ceux de la compagnie.

D'après les événemens qui sont survenus, le commerce des Indes orientales ne peut plus être le même pour nous : la perte de l'Ile-de-France nous prive d'une partie des denrées qui complétoient nos retours ; nos places démantelées, dépourvues d'une force suffisante pour faire respecter nos propriétés et mettre à couvert le commerce, ne présentent plus ni sûreté ni garantie ; l'immense population de ces vastes états, soumise presque en entier à l'Angleterre, ne consomme que les produits qui lui sont fournis par la métropole ; de sorte que nos vaisseaux ne peuvent aborder dans les ports de l'Inde, qu'en y apportant du numéraire pour faire leurs achats.

MPORTA

S PRIVILÉG

PREMIÈRE ÉPOQUE SO		APRÈS.	DEU
NATURE DES MARCHANDISE ET INDICATION DES LIEUX D'OÙ ELLES VIENN		1777	NAT INDICATI
Venant de l'île de France et de Bourbon.	Café..........	fr.	Venant de Fr de Bo
	Épiceries en poivr cannelle......		

A la vérité, le besoin du commerce des Indes orientales est beaucoup moins senti, depuis que, par les mécaniques perfectionnées, on est arrivé à fabriquer, en Europe, les toiles de coton qui formoient la presque totalité des retours; mais rien ne peut compenser la perte que nous avons faite d'un débouché d'environ 15 millions pour nos produits d'industrie, et d'une grande école de navigation.

Je joins ici le tableau comparatif des importations des Indes orientales sous le régime des compagnies privilégiées et sous le commerce libre.

CHAPITRE XXI.

Tableau général du Commerce françois, pendant les années 1787, 1788, 1789.

Pour bien connoître la situation commerciale de la France, avant la révolution, avec les autres puissances du continent ou d'outre-mer, je diviserai par classes les divers objets d'importation et d'exportation, et je présenterai le tableau de chacune d'elles :

La première comprendra les boissons et comestibles ;

La seconde, les matières premieres des fabriques ;

La troisième, les bêtes de somme ;

La quatrième, les métaux en nature ;

La cinquième, les produits fabriqués ou manufacturés ;

La sixième, les drogues médicinales et celles employées aux fabriques ;

La septième, les matières d'or et d'argent.

Ire Classe. *Boissons et comestibles.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787....	204,651,300 fr.	231,800,900 fr.
1788....	243,613,100	252,407,200
1789....	309,356,000	227,283,000

IIe Classe. *Matières premières des fabriques.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787....	194,651,300 fr.	41,507,800 fr.
1788....	171,924,600	42,462,700
1789....	176,113,000	44,590,000

IIIe Classe. *Bêtes de somme.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787.....	3,104,000 fr.	1,463,600 fr.
1788.....	3,124,000	1,571,600
1789.....	2,189,000	990,000

IVe Classe. *Métaux en nature.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787.....	20,325,100 fr.	6,755,400 fr.
1788.....	21,568,900	5,384,800
1789.....	18,453,000	4,131,000

Ve Classe. *Produits fabriqués ou manufacturés.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787....	120,326,700 fr.	154,038,400 fr.
1788....	69,609,600	156,361,800
1789....	62,625,000	156,589,000

VIe Classe. *Drogues médicinales, et celles employées aux fabriques.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787.....	6,960,200 fr.	3,314,000 fr.
1788.....	4,848,100	3,864,900
1789.....	5,678,000	3,407,000

VIIe Classe. *Matières d'or et d'argent.*

Années.	Importations	Exportations.
1787.....	80,853,100 fr.	5,731,000 fr.
1788.....	60,705,100	1,103,700
1789.....	59,951,000	1,487,000

La valeur totale de nos importations en France a été

En 1787..........	630,871,700 fr.
1788..........	575,393,400
1789..........	634,365,000

et celle des exportations

En 1787..........	444,611,100
1788..........	463,156,700
1789..........	438,477,000

Ces résultats paroissent défavorables à la balance du commerce françois, puisque les importations sont de beaucoup au-dessus des exportations ; mais si l'on considère qu'on a fait entrer, dans le calcul des importations, les productions de nos colonies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, pour une somme d'environ deux cent quarante millions, tandis que les exportations pour ces colonies ne s'élevoient, terme moyen, qu'à quatre-

vingt-dix millions, on trouvera que les exportations excèdent les importations.

On doit encore remarquer que, parmi les objets importés, on a fait figurer les monnoies étrangères et les lingots d'or et d'argent pour une valeur de plus de 60 millions. Il résulte de ces considérations, que la balance du commerce a été constamment à l'avantage de la France.

Il est à présumer, que d'après la cession qui a été faite de quelques-unes de nos colonies, et l'état actuel où se trouve Saint-Domingue qui fournissoit les trois cinquièmes de nos denrées coloniales, le commerce françois éprouvera de grands changemens : en effet, les productions des colonies entroient dans toutes nos expéditions pour des sommes plus ou moins considérables; elles formoient même la presque totalité de celles qui étoient destinées pour le nord, surtout pour Hambourg; et aujourd'hui qu'elles fournissent à peine à la consommation de l'intérieur, il faudra les remplacer par d'autres produits, si l'on veut entretenir les mêmes relations avec ces puissances; or, ces produits ne peuvent être que nos vins, eaux-de-vie, et les objets de

fabrication. Il est douteux que la vente des vins au dehors puisse recevoir quelque accroissement; il ne reste donc que les produits fabriqués pour compenser le *déficit* dans les exportations; mais nous pouvons espérer que la perfection à laquelle est parvenue notre industrie, nous ouvrira des débouchés plus considérables que ceux que nous avions précédemment.

SECONDE PARTIE.

DE L'INDUSTRIE AGRICOLE.

CHAPITRE PREMIER.

Des progrès de l'Agriculture (1).

La France a l'avantage inappréciable d'être à la fois agricole et manufacturière : à l'exception du coton, les productions de son sol fournissent à son industrie la presque totalité des matières premières qui lui sont nécessaires. Le sort de l'agriculture et celui des fabriques se trouvent donc naturellement unis, et leur prospérité paroît inséparable.

(1) Il n'entre point dans mon plan de faire connoître en détail toutes les améliorations qu'a reçues l'agriculture ; on peut consulter à ce sujet les ouvrages de MM. Yvart, Bosc, Morel de Vindé, Tessier, Huzard, Sylvestre, etc. Je me borne aux principes généraux qui ont été adoptés, aux bonnes méthodes de culture qui ont été introduites, et aux perfectionnemens dont on peut encore l'enrichir.

La France est du petit nombre de ces nations privilégiées qui peuvent, pour ainsi dire, se suffire à elles-mêmes : l'agriculture lui fournit abondamment ce qui est nécessaire à la subsistance de ses nombreux habitans, et ses manufactures versent dans la consommation tout ce que le luxe du riche et les besoins du pauvre peuvent exiger.

La nature a donc tout préparé pour la prospérité de la France : mais des institutions, dont l'origine remonte aux premiers temps de la monarchie, et que la puissance des rois et le progrès des lumières n'avoient pu que modifier, ont contrarié sans cesse le développement de ces heureuses dispositions.

La loi fondamentale de l'état vient enfin de rétablir l'habitant des campagnes dans tous ses droits : sa propriété est garantie ; les fruits de son travail lui sont assurés ; il n'obéit qu'à la loi commune ; aucune distinction ne le flétrit ; il est honoré comme producteur.

Avant cette époque, le sol françois appartenoit à trois classes de propriétaires : la première se composoit d'usufruitiers qui

n'avoient aucun intérêt à améliorer; la seconde étoit formée par ces hommes puissans qui vivoient des bienfaits de la cour, et qui s'occupoient peu de bonifier leurs immenses domaines : l'existence de ces deux classes de la société se trouvoit d'ailleurs assurée par le produit des corvées, des droits féodaux et des dîmes que leur payoit le cultivateur. Enfin la troisième classe comprenoit ces hommes laborieux, voués par état à la culture de la terre, qui ne retiroient de leurs pénibles travaux que le strict nécessaire, et auxquels on ne laissoit pas même le moyen d'améliorer un sol qu'ils baignoient, toute l'année, de leurs sueurs.

Aujourd'hui tout est changé : il n'existe pas un propriétaire qui, par besoin ou par goût, ne prenne le plus vif intérêt aux progrès de l'agriculture et ne cherche à améliorer son domaine : la répartition proportionnelle de l'impôt, la supression d'une foule d'usages flétrissans et onéreux, la division des propriétés, l'indépendance de l'homme des champs, ont partout ranimé l'industrie agricole.

Les événemens survenus depuis trente ans ont doublé le nombre des propriétaires,

en même temps qu'ils ont fourni les moyens, à la plupart des anciens, d'augmenter leur patrimoine : l'un y a réuni un champ, l'autre une vigne, celui-ci un pré; presque tous se sont agrandis de manière à fournir, par la variété des produits, à tous les besoins de la vie, et à pouvoir occuper, sur leur sol, pendant toute l'année, les bras de leur famille, ce qui forme la division la plus avantageuse des propriétés rurales.

En considérant ces changemens sous les rapports de l'intérêt public, on ne peut pas nier qu'ils ne soient avantageux à l'industrie agricole, surtout dans les pays de petite culture, parce qu'un propriétaire-cultivateur donne bien plus de soins à ses travaux que ne le fait un mercenaire : il est reconnu qu'un arpent de vigne, cultivé par un petit propriétaire, produit constamment le double de ce que récolte un grand propriétaire dans la même étendue de terrain. Mais cet avantage ne me paroît pas devoir être le même dans les pays de grande culture en blé, tels que la Beauce, la Brie, etc., où il faut avoir beaucoup de bestiaux, beaucoup d'engrais, et, en outre, des capitaux suffisans pour supporter une mauvaise récolte; où, en un mot,

il faut réunir un ensemble de moyens d'exploitation qui seuls peuvent assurer de grands et heureux résultats.

Si nous considérons cette division de propriétés sous des rapports politiques, je la crois avantageuse sans restriction : le seul propriétaire peut faire un bon citoyen, parce qu'il a intérêt au maintien de l'ordre et à la prospérité de son pays ; en se liant au sol, il s'attache à sa patrie et au gouvernement qui le protège. L'homme qui n'a que ses bras pour propriété peut la transporter partout où il veut ; et, s'il tient à une localité, c'est plutôt par habitude ou par le sentiment de son propre intérêt que par affection.

Les meilleures méthodes de culture ne sont pas encore généralement admises dans toutes les provinces ; mais elles ont déjà pénétré sur plusieurs points ; et l'exemple, plus puissant que les écrits, ne tardera pas à les propager : l'homme des champs repousse les innovations, et croit rarement sur parole ; les annonces pompeuses ne le séduisent pas ; mais il est bon observateur, et, lorsqu'il voit une nouvelle méthode de culture prospérer dans son voisinage, il ne tarde pas à l'adopter. Cette manière de pro-

céder, est, au reste, la seule qui lui convienne pour ne pas être trompé, et pour ne pas perdre son temps et sa fortune dans des essais trop souvent infructueux.

Déjà la doctrine des *assolemens* a fait de rapides progrès : cette méthode, pratiquée depuis des siècles dans la Flandre françoise et la Belgique, a été ensuite accréditée en Angleterre, et ne s'est propagée dans l'intérieur de la France que depuis quelque temps. L'agriculteur, asservi à la vieille routine de semer du blé, puis de l'avoine, et de laisser reposer la terre la troisième année, n'a pu s'écarter de cet usage que lorsqu'il a vu, près de lui, des personnes instruites *intercaler*, entre la culture des céréales, celle des plantes légumineuses et des fourrages artificiels ; il s'est convaincu, par l'exemple de ses voisins, qu'on pouvoit, d'après cette méthode, supprimer les jachères, et faire produire à la terre des récoltes successives, plus riches, plus variées, plus abondantes que celles qu'il avoit obtenues jusque-là. Ainsi, en parlant à l'intérêt du cultivateur, en plaçant l'exemple de la pratique sous ses yeux, on a pu vaincre des préjugés d'autant plus difficiles à détruire

qu'une longue habitude les avoit consacrés.

Il est aujourd'hui généralement reconnu que la culture suivie de la même plante ou de plantes de même nature, dans le même terrain, est extrêmement vicieuse, et que les récoltes s'y appauvrissent chaque année; ce qui n'arrive pas lorsqu'on fait se succéder des plantes de nature très-différente : les résultats sont même d'autant plus avantageux qu'on établit sa culture ou sa rotation de récoltes sur une plus longue série de genres différens, de manière que le retour de la même espèce n'ait lieu qu'après plusieurs années.

Il est encore reconnu que la terre ne demande pas de repos, et qu'elle peut produire, sans interruption, pourvu qu'on la prépare convenablement par de bons labours, des engrais suffisans, et surtout par des assolemèns bien entendus. Cette vérité est démontrée par ce qui s'observe dans les jardins ; et elle est déjà pratiquée dans tous les pays qui sont distingués par une culture bien entendue.

L'usage de laisser un tiers des terres en jachères, avoit été introduit par l'impossi-

bilité de se procurer assez d'engrais pour couvrir, à la fois, tout un domaine de récoltes; on y trouvoit encore l'avantage de se réserver une depaissance pour les bestiaux, et d'obtenir un demi-engrais par l'enfouissement des plantes qui croissent dans ces terres condamnées au repos : mais l'établissement des prairies artificielles décuple ces dernières ressources; et, en fournissant à la nourriture d'un plus grand nombre de bestiaux, il augmente prodigieusement les engrais.

La culture des prairies artificielles étoit à peine connue en France, il y a trente ans : depuis cette époque, elle y a fait les plus grands progrès; non-seulement on a consacré un grand nombre de plantes à cet usage, mais encore on a bien étudié la nature du sol pour connoître l'espèce de terre qui convient à chacune.

Outre les prairies artificielles, on cultive encore beaucoup de racines, dont quelques-unes servent à la subsistance de l'homme, tandis que les autres sont employées à la nourriture des bestiaux.

La culture de toutes ces substances, habilement combinée avec celle des plantes

céréales, présente aujourd'hui, sur plusieurs parties de la France, une succession non interrompue de récoltes qui enrichissent l'agriculteur; et cette méthode ne peut pas tarder à devenir générale.

Les esclaves de la routine diront, peut-être, que ce système d'agriculture tend à diminuer la production des céréales; nous pourrions leur répondre par l'exemple de tous les pays où la doctrine des assolemens est suivie; mais nous nous bornerons à observer que l'agriculteur, au lieu d'obtenir, de ses récoltes, le chétif résultat de quatre à cinq grains pour un, en retirera constamment dix à quinze.

L'établissement des prairies artificielles a enrichi, de nos jours, l'agriculture françoise : ces prairies fournissent une nourriture abondante pour les bestiaux, ce qui donne le moyen d'en élever un plus grand nombre, d'augmenter, par conséquent, les engrais, et de multiplier les labours; elles donnent le temps à l'agriculteur d'améliorer les autres terres, en attendant qu'il puisse défricher celles qu'il a mises en fourrage; elles ameublissent et engraissent la terre, et la disposent à recevoir des

semences de céréales, sans le secours d'aucun fumier.

L'art de l'agriculteur consiste donc à multiplier les bestiaux ; car, avec des bestiaux, il a des engrais ; avec des engrais, il a des récoltes : la dépouille de quelques-uns de ces animaux et la chair de plusieurs autres, forment encore pour lui une source de produits toujours renaissans. Mais, sans fourrage, ce beau système croule, et le cultivateur vit, dans ses champs mal fumés et mal labourés, comme dans un désert.

Qu'on parcoure les campagnes où le régime des prairies artificielles est établi, pour les comparer à celles où il est encore inconnu, on sera frappé de la différence : dans les premières, le sol est couvert en entier de riches produits, et les animaux y sont nombreux et bien portans ; dans les autres, la terre paroît frappée de stérilité; de chétives récoltes fournissent à peine à la subsistance des habitans, et quelques bêtes à laine errent sur des terres arides.

Un principe incontestable en agriculture, d'après lequel le cultivateur doit diriger constamment sa conduite, c'est qu'une plante

qu'on coupe en fourrage, au moment de sa floraison, engraisse la terre, tandis que celle qu'on laisse grainer l'apauvrit et l'épuise : il paroît que, jusqu'au moment de la fructification, la plante se nourrit de la décomposition de l'eau et des gaz qui l'entourent, et qu'elle ne pompe les sucs nutritifs contenus dans le sol que lorsqu'elle forme ses fruits ; de là vient qu'une plante fauchée plusieurs années de suite, avant sa maturité, dispose la terre à nourrir plusieurs récoltes successives sans fumier, et que celle qu'on a laissée grainer, l'épuise à tel point qu'il faut nécessairement fumer le sol pour le rendre de nouveau fertile. Les conséquences de ce principe peuvent s'appliquer à un grand nombre d'opérations agricoles, et diriger, dans bien des cas, la marche de l'agriculteur.

La pomme de terre qu'on avoit longtemps dédaignée, a pris enfin son rang parmi les productions les plus utiles de l'agriculture ; on la cultive partout, par qu'on en a connu tout le prix dans des années où le blé manquoit aux besoins de la France. Cet aliment précieux, que rejetoit le pauvre, est admis aujourd'hui sur

la table du riche, et on le regarde, avec raison, comme le plus puissant auxiliaire du froment.

Non-seulement on cultive la pomme de terre dans les champs et dans les jardins, mais on la sème sur les bords des propriétés, sur les berges, dans les places vides de la vigne, et partout où la charrue ne peut pas pénétrer : elle se plaît dans les bonnes terres, et elle produit encore dans les plus pauvres : sa récolte éprouve rarement les variations qui sont attachées aux autres productions ; elle ne réussit pas toujours également, mais, alors même, elle indemnise le propriétaire de ses frais.

Comme aliment, la pomme de terre n'exige presque aucune préparation, et néanmoins elle se prête à tous les goûts, et supporte tous les apprêts, sans perdre toutefois la qualité qui la caractérise.

Comme nourriture des bestiaux, la pomme de terre est encore une des meilleures et des plus économiques qu'on puisse leur donner pendant l'hiver.

Sous tous les rapports, la pomme de terre est une des conquêtes les plus précieuses qu'ait faites l'agriculture depuis bien des

siècles. On peut même espérer que la culture de la pomme de terre, et l'heureuse habitude qu'a contractée le peuple d'en faire sa nourriture, et de la faire entrer dans la composition de son pain, rendront le fléau de la disette du blé bien moins grave qu'il ne l'a été jusqu'à nos jours.

L'introduction des mérinos en France formera une des époques les plus mémorables dans les annales de notre agriculture : nous devons ce bienfait à Louis XVI, qui fit venir le premier troupeau et le plaça à Rambouillet, sous la direction d'hommes éclairés. Le traité de Bâle nous accorda ensuite l'extraction de quatre mille mérinos qui furent vendus à des propriétaires, ce qui propagea cette race précieuse ; ils ont été l'origine des nombreux troupeaux répandus aujourd'hui sur notre sol. La conquête de cet animal précieux nous est assurée ; trente années d'expérience ont prouvé que la laine ne dégénère point, et que les soins qu'on donne au choix des béliers, pour la propagation de la race, ont singulièrement amélioré la taille et les formes des mérinos.

Non-seulement l'importation des mérinos

a enrichi notre agriculture et notre industrie de la laine la plus fine qui fût connue en Europe ; mais encore, par le croisement des races, elle a amélioré les laines communes sur tous les points de la France. Cet avantage paroîtra inappréciable si l'on considère qu'en améliorant nos laines, on en élève la valeur, et on augmente le poids des toisons de près de moitié.

Mais ce seroit mal connoître le prix que nous devons attacher à l'introduction des mérinos que de le borner à l'amélioration de nos laines : son influence sur l'agriculture est peut-être plus importante encore : les riches propriétaires se sont d'abord emparés de cette branche de l'industrie agricole ; ils ont fait, à l'envi, de grands sacrifices pour soigner ces animaux : partout on a construit des bergeries bien aérées où l'on a maintenu la plus grande propreté ; partout on a formé de bons bergers, et on les a instruits de tout ce qui peut intéresser la conduite, la santé et les maladies des bêtes à laine ; partout on a multiplié les prairies artificielles pour leur assurer une nourriture saine et abondante. Ainsi cette acquisition a remué tous les intérêts de l'agri-

culture, et a contribué à en perfectionner toutes les branches.

La France touchoit déjà au moment d'être affranchie à jamais de l'importation des laines fines; elle possédoit plusieurs millions de mérinos purs ou métis, et arrivoit, par une progression rapide, à une amélioration générale, lorsque le décret du 8 mars 1811 est venu paralyser, tout d'un coup, cette belle branche d'industrie. Au lieu de laisser agir les propriétaires et de s'en rapporter à leurs intérêts, le gouvernement à voulu s'interposer entre eux, et opérer pour son compte; dès lors il est arrivé ce qui arrive toujours lorsque l'autorité quitte le rôle de protecteur pour jouer celui de producteur; le découragement s'empare du particulier qui est forcé de lutter contre le gouvernement, et son industrie s'éteint. Un gouvernement éclairé peut livrer les premières semences d'une industrie et en protéger la culture; mais là se bornent ses fonctions (1).

(1) L'article du décret du 8 mars 1811, qui défend, sous des peines sévères, de châtrer ceux des agneaux mâles qui, par leur forme, leur taille, leur organi-

Cependant quelques propriétaires zélés ont lutté, avec persévérance et par des sacrifices, contre les mesures désastreuses de l'autorité; ils sont parvenus à conserver le précieux dépôt que vingt-cinq années de travaux nous avoient acquis; et lorsque la manie de tout régir a cessé, et que la liberté a été rendue à cette industrie, la propagation des mérinos a repris sa première marche.

Le nombre prodigieux des mutations qui ont eu lieu, depuis trente ans, dans les propriétés, et la création d'un plus grand nombre de propriétaires, ont dû naturellement contribuer à l'amélioration de l'agriculture: une longue expérience nous a appris que le nouveau possesseur d'une portion quelconque de terre en soigne la culture avec plus d'ardeur que l'ancien; il cherche à en augmenter le produit, et n'épargne rien pour y parvenir; il défriche tout ce qui lui paroît susceptible de culture; il plante

---

sation vicieuse, et la mauvaise qualité de leur laine, ne doivent pas servir à la propagation, laissera une idée peu avantageuse des lumières du gouvernement de 1811 sur cette partie importante de l'agriculture.

partout où la terre lui paroît favorable; il ne se repose que lorqu'il a réalisé toutes les améliorations possibles. Il existoit autrefois, en France, des propriétés d'une immense étendue, dont les produits nourrissoient à peine une famille : les événemens en ont fait opérer le partage ; tout a été rendu à la culture, et les récoltes ont décuplé. Des exemples de ce genre se présentent sur toutes les parties de la France.

Si l'on compare l'agriculture à ce qu'elle étoit en 1789, on sera étonné des améliorations qu'elle a reçues : des récoltes de toute espèce couvrent le sol; des animaux nombreux et robustes labourent et engraissent la terre. Une nourriture saine et abondante, des habitations propres et commodes, des vêtemens simples, mais décens, tel est le partage de l'habitant des campagnes; la misère en a été bannie, et l'aisance y est née de la libre disposition de tous les produits.

Gardons-nous cependant de croire que l'agriculture françoise soit arrivée à sa perfection : il lui reste à généraliser les bonnes méthodes, et à conquérir de nouveaux genres

de prospérité ; les bestiaux ne sont assez nombreux nulle part, à l'exception de deux à trois provinces, où d'abondantes prairies naturelles ont déjà permis d'en élever un grand nombre ; partout ailleurs, un domaine n'en a pas la moitié de ce qui seroit nécessaire pour assurer une bonne exploitation : cette disette de bestiaux entraîne celle des engrais et du labour, et cette dernière amène nécessairement celle des récoltes. Le seul moyen de parer à cet inconvénient, c'est de multiplier les prairies artificielles pour se procurer des fourrages, et de cultiver beaucoup de racines pour augmenter la nourriture des animaux.

La doctrine des assolemens n'est pas assez connue, et elle ne peut être généralement suivie que du moment où l'on aura adopté les prairies artificielles pour varier les cultures.

La base d'une bonne agriculture est donc l'abondance des fourrages ; la prospérité agricole repose presque en entier sur ce genre de culture.

Ces principes sont évidens, et le propriétaire riche les a déjà adoptés ; mais jus-

qu'ici l'habitant des campagnes n'avoit pu les mettre en pratique, parce que leur adoption eût entraîné quelques dépenses qui n'étoient pas au pouvoir du plus grand nombre. Aujourd'hui que l'aisance est devenue plus générale, nous commençons à voir, presque partout, remplacer des animaux chétifs par des animaux plus robustes ; de simples fermiers achètent, à Rambouillet, des beliers de deux mille francs pour améliorer leurs troupeaux : on doit donc espérer que cette heureuse révolution en agriculture sera terminée en très-peu de temps.

Mais, indépendamment de ces améliorations, l'agriculture peut s'approprier de nouveaux genres d'industrie, et s'ouvrir de nouvelles sources de prospérité : la culture de la betterave et du pastel lui en présente deux puissans moyens.

A cette époque récente où la France, exilée des mers, en guerre avec toute l'Europe, se vit réduite à ses propres ressources, son industrie se montra supérieure à tous les événemens : et c'est à ces circonstances difficiles qu'on peut rapporter le développement des plus grands prodiges

industriels qui se soient opérés depuis trente ans.

La cherté du sucre en avoit borné la consommation ; l'homme riche pouvoit seul s'en procurer : la chimie ne désespéra pas de parvenir à le suppléer ; elle perfectionna d'abord les sirops au point de leur ôter le goût et l'odeur qui rendent l'usage de quelques-uns désagréable ; elle parvint à extraire du raisin une espèce de sucre qui, à double dose, peut remplacer le sucre de canne. C'étoit déjà beaucoup sans doute pour la société, mais ce n'étoit pas assez pour la science qui aspiroit à doter l'Europe d'un sucre égal et identique à celui des Indes.

On savoit depuis un siècle que la betterave contenoit un sucre analogue à celui de la canne ; on n'ignoroit pas qu'en Allemagne on avoit essayé de l'extraire en grand pour en faire un objet de commerce : dès ce moment toutes les recherches se dirigèrent vers le sucre de betterave ; on multiplia, on améliora la culture de cette racine ; on varia, on perfectionna les procédés pour extraire et raffiner son sucre : de nombreuses fabriques se formèrent de toutes parts :

mais il est arrivé ce qui est presque toujours l'effet inévitable d'un mouvement trop précipité, et d'une impulsion mal dirigée : ici les betteraves manquoient aux établissemens, là les établissemens manquoient aux betteraves; presque partout on employoit des machines défectueuses et des hommes peu éclairés ; on n'obtint presque nulle part les résultats promis; et cette belle branche d'industrie étoit à jamais perdue, si des hommes, qui savent combien il est difficile de vaincre des préjugés et de nationaliser un genre nouveau de fabrication, n'avoient persévéré dans leur entreprise; il suffisoit à ceux-ci d'avoir constaté l'existence du sucre de betterave et son identité avec celui de canne pour ne pas se décourager; ils savoient que le temps et les lumières pouvoient seuls perfectionner les opérations et surmonter toutes les difficultés; et c'est à leur persévérance éclairée que la France devra cette branche de prospérité agricole. Leurs efforts sont d'autant plus louables, qu'ils ont eu à vaincre, à la fois, la difficulté des procédés et l'opinion publique, que quelques mauvais résultats avoient d'abord prévenue contre le sucre de betterave.

Nous sommes arrivés aujourd'hui à pouvoir établir deux vérités incontestables : la première, c'est que le sucre de betterave ne diffère en aucune manière du sucre de canne ; la seconde, c'est que les fabriques de sucre de betterave peuvent concourir, en Europe, même en temps de paix, avec celles de sucre de canne.

Je sais bien qu'on qualifiera, pendant quelque temps encore, de sucre de betterave le mauvais sucre de canne qu'on pourra livrer à la consommation ; je conviendrai même que toutes les fabriques n'obtiendront pas d'abord de beaux produits ; mais ne suffit-il pas que déjà le sucre raffiné qui provient de celles qui existent, soit comparable, sous tous les rapports, au plus beau sucre de nos anciennes raffineries? L'exemple ne doit-il pas être imité, lorsqu'on ne fait aucun secret des procédés ? N'est-il pas injuste, et contraire à la marche des arts, d'exiger qu'une industrie naissante se montre partout avec les caractères de la perfection ?

En bornant la découverte du sucre de betterave à la possibilité de fournir un jour à nos besoins, on ne peut pas disconvenir

que la chimie n'ait rendu un très-grand service; mais en considérant cette découverte dans ses résultats pour la prospérité de l'agriculture, on doit y attacher encore une bien plus grande importance.

1°. La culture de la betterave fournit à l'agriculteur le moyen d'intercaler une récolte entre le défrichement d'une prairie artificielle qui se fait en hiver et l'ensemencement du blé qui a lieu en automne. Cette culture ameublit la terre, et la dispose merveilleusement à recevoir les plantes céréales.

2°. Le marc ou le résidu de la betterave, après qu'on en a exprimé le suc, fournit une excellente nourriture aux bestiaux, surtout aux bêtes à cornes; l'expérience a prouvé qu'il n'en existoit pas de meilleure pour les engraisser, ou pour obtenir abondamment du bon lait; cette nourriture, presque sèche, n'a ni l'inconvénient des fourrages d'hiver qui leur donnent des obstructions, ni celui des herbes aqueuses du printemps et de l'automne qui produisent la *pourriture*.

3°. L'extraction du sucre de betterave s'opère pendant l'hiver, et procure du travail

dans une saison morte ; elle occupe en outre les hommes et les animaux de la ferme, tant pour les transports que pour le service de l'atelier.

4°. La culture de la betterave, loin de nuire aux récoltes du blé, en augmente le produit : on sème la betterave au printemps, on l'arrache dans le mois d'octobre, on coupe les feuilles qu'on laisse dans les champs, on sème le grain et on l'enterre par un labour peu profond. Les sarclages qu'on a donnés aux betteraves pendant l'été ont purgé la terre de toutes les plantes étrangères ; et la récolte en blé est plus forte, en général, d'un huitième que dans les terres de même nature où la betterave n'a pas été cultivée.

5°. En supposant une culture annuelle de 25 hectares, on doit avoir pour produit, à raison de 30 milliers par hectare, 750 milliers de betteraves qui fourniront, terme moyen, 15,000 kilogrammes de sucre brut, 180 milliers de marc, et 15,000 kilogrammes de mélasse.

50,000 hectares cultivés en betteraves produiront donc 30 millions de kilogrammes de sucre brut, et 180 millions de

kilogrammes de marc : ainsi 50,000 hectares peuvent fournir le sucre nécessaire à la consommation de la France, engraisser, avec les résidus et les feuilles des betteraves, plus de soixante mille bœufs, ou nourrir, pendant l'hiver, un million de bêtes à laine, et donner du travail à vingt ou trente mille personnes de tout âge. La vente du sucre répandroit dans les campagnes au moins 45 millions de francs, et l'engrais des bestiaux y verseroit encore six millions. Il est difficile de trouver une culture qui présente plus d'avantages : ce résultat est déduit d'une expérience rigoureuse suivie pendant six années consécutives.

Cet objet me paroît mériter, de la part du gouvernement, une attention toute particulière ; il doit, surtout, bien se garder d'étouffer cette industrie dans son berceau, par des mesures fiscales ; la moindre crainte, à cet égard, en arrêteroit de suite les progrès ; mais, pour peu qu'il inspire de la confiance aux personnes qui voudront s'y livrer, cette industrie s'établira d'elle-même, elle se développera, et, dans quelques années, la France trouvera dans ses produits des ressources inépuisables.

L'extraction de l'indigo du pastel, quoique moins avantageuse que celle du sucre de betterave, offre néanmoins un nouveau moyen de prospérité pour notre agriculture.

L'indigo d'Amérique n'a commencé à être importé en Europe que vers la fin du seizième siècle ; avant cette époque, le pastel étoit l'objet d'un immense commerce ; on le cultivoit sur plusieurs points de la France, mais surtout dans le Haut-Languedoc, où le pays du Lauraguais avoit reçu le nom de *pays de Cocagne*, à cause de la grande quantité de coques de pastel qu'on y préparoit, et du profit qu'en retiroit son agriculture. La plupart des fortunes du Haut-Languedoc provenoient de la culture ou du commerce du pastel ; les plus beaux édifices publics de la ville de Toulouse ont été construits par des marchands de pastel.

Les monarques françois avoient successivement accordé de grands priviléges aux fabriques et au commerce des coques de pastel : et, lorsque l'indigo du Nouveau-Monde vint remplacer, dans la teinture, l'usage de ces coques, Henri IV, qui prévoyoit la perte d'une des premières branches de l'agricul-

ture de son royaume, en prohiba l'usage, sous peine de mort, par un édit de 1609. Mais, malgré la sévérité de la loi, l'indigo fut introduit dans la teinture, et le pastel fut presque abandonné.

La feuille du pastel contient de l'indigo comme la feuille de l'anil d'Amérique ; mais, dans les colonies, on avoit trouvé le moyen de débarrasser l'indigo de toutes les matières étrangères qu'il contient pour ne mettre dans le commerce que le principe colorant, tandis que les coques de pastel contenoient tous les débris de la plante dans lesquels ce principe étoit disséminé : l'emploi de ces matières n'étoit donc ni également facile, ni également avantageux ; une livre d'indigo pur produisoit plus de couleur que deux cents livres de coques : en employant les feuilles de pastel macérées, on ne pouvoit obtenir que des bleus légers par la difficulté de travailler les étoffes dans un bain où l'on étoit forcé de mettre une grande quantité de coques pour avoir un bleu foncé ; il ne doit donc pas paroître étonnant que l'indigo ait été préféré au pastel.

Aujourd'hui, la chimie a trouvé le moyen d'extraire l'indigo des feuilles du pastel

comme on l'extrait, en Amérique, des feuilles de l'anil ; on peut le fournir à la teinture sous les mêmes formes et avec les mêmes qualités ; et il n'y a plus de doute qu'on ne puisse remplacer l'indigo du Nouveau-Monde par cet indigo européen. Les expériences qu'on a faites à Alby, à Toulouse, à Turin, à Florence, à Rome et à Paris, ont convaincu que l'indigo extrait du pastel étoit de la même nature que celui de l'anil, et qu'on pouvoit le livrer au commerce, au même prix. Ces résultats ont été acquis d'après des expériences faites en grand et par des hommes instruits, tels que MM. Roard, Puymaurin, Giobert, etc., qui ont dirigé des fabriques d'indigo de pastel pendant plusieurs années.

Malheureusement cette industrie n'étoit pas sortie des mains du gouvernement, qui avoit formé les établissemens à ses frais, lorsque les événemens sont venus interrompre le cours de ces travaux ; et je ne connois que M. Rouquès, d'Alby, qui ait conservé cette fabrication sans jamais l'interrompre. Espérons que cette industrie ne sera pas perdue, et que l'agriculture du Midi retournera à la source de sa première prospérité,

en y apportant des lumières, qui lui ont manqué, dans le temps, pour la conserver et la perfectionner.

Il est donc prouvé que la France peut fabriquer chez elle le sucre et l'indigo, qui jusqu'à ce jour lui ont été fournis par le Nouveau-Monde. Mais je suis bien loin de partager l'opinion de ceux qui voient déjà, pour résultat, la ruine de nos colonies; je ne regarde ces nouvelles sources de prospérité que comme le seul moyen qui nous reste pour réparer, autant qu'il est en nous, la perte que nous avons faite de nos principales propriétés coloniales : en effet, nous avons déjà vu, en traitant de notre commerce avec les autres nations, que le sucre et l'indigo formoient autrefois nos principaux moyens d'échanges; et, comme nos colonies peuvent à peine fournir aujourd'hui à la consommation de la France, ne seroit-il pas très-avantageux que nous pussions augmenter ces produits pour reprendre une partie de nos anciennes relations commerciales avec les étrangers? Croit-on que les nations du nord continueront d'apporter dans nos ports les productions de leur pays, lorsqu'elles n'y trouvent plus la matière

de leurs retours? On se flatte, peut-être, que le débouché de nos vins et eaux-de-vie deviendra plus considérable ; vaine illusion! La mesure de la consommation est déterminée depuis long-temps, et la politique des gouvernemens du nord tend, chaque jour, à la restreindre.

Il s'écoulera malheureusement bien des années avant que les fabriques de sucre de betterave et d'indigo puissent compenser, par leurs produits, les pertes que nous avons faites dans nos colonies ; mais les nations ne meurent point; et lorsque les générations qui se succèdent tendent constamment vers un but déterminé, on finit par l'atteindre : osons donc espérer que nous y arriverons. Alors nous pourrons reprendre nos relations commerciales avec les peuples qui nous apportoient leurs produits en échange de nos denrées coloniales ; et si un jour des guerres malheureuses viennent interrompre nos communications avec les colonies, la consommation intérieure sera au moins assurée par le sucre et l'indigo indigènes.

Une autre branche d'industrie dont le gouvernement doit se hâter d'enrichir l'agri-

culture, c'est la culture et la libre fabrication du tabac : pendant les années où ce genre d'exploitation a été livré aux particuliers, on a vu la culture du tabac se répandre sur toutes la surface du royaume; dans plusieurs arrondissemens, la vente des feuilles de cette plante suffisoit au payement des impositions. Il s'étoit formé 450 fabriques qui fournissoient le tabac au tiers du prix qu'il coûte aujourd'hui, et toutes prospéroient et occupoient un nombre infini de bras; le propriétaire des feuilles en disposoit librement; le fabricant de tabac éprouvoit, dans ses ventes, une concurrence utile au consommateur.

Cette belle industrie agricole et manufacturière a été presque éteinte par l'établissement de la régie : la culture a été bornée à quelques points de la France; le nombre des fabriques a été réduit à dix ou douze; on a détruit, en un instant, les capitaux producteurs qu'on avoit placés en usines dans ces nombreux établissemens; on a enlevé le travail à ces nombreux ouvriers qui étoient employés dans les fabriques : par le prix excessif qu'on a mis au tabac, on a encouragé la contrebande, et démoralisé l'habi-

tant des frontières. Nous pouvons établir ces vérités jusqu'à l'évidence, en comparant les résultats sous le régime libre et sous celui de la régie.

Lorsque la régie des tabacs fut instituée, elle trouva dans les départemens 22,062,417 kilog. de feuilles provenant de la culture libre de cette plante.

Depuis sa création elle a acheté, en feuilles de notre sol,

En 1812..............	8,932,579 kil.
1813..............	7,399,892
1814..............	2,023,474
1815..............	3,810,840
1816..............	6,502,295
	28,669,080 kil.

La moyenne des achats de la régie est donc de 5,733,816 kilogrammes.

La régie fait connoître, chaque année, au mois d'octobre, le nombre de quintaux métriques de feuilles de tabac qu'on devra fournir l'année suivante.

Sous le régime libre, le département du Bas-Rhin cultivoit 6,000 hectares en tabac; aujourd'hui 1700 hectares font plus que suffire aux demandes de la régie, et cette pré-

cieuse culture a cessé presque partout ailleurs où elle s'étoit établie.

Sous le régime libre, il se consommoit un peù plus de demi-kil. de tabac par individu; sous celui de la régie, la consommation a été de $\frac{11}{16}$ de kil. par tête, dans quinze départemens frontières où le tabac est livré à bas prix pour modérer la contrebande, et seulement de $\frac{5}{16}$ de kil. dans les autres.

En 1817, il s'est consommé en France, 11,130,690 kil. de tabac.

En 1810, il s'en consommoit 14,663,694 kil.

Le tabac de première qualité coûtoit aux fabricans en 1810, d'après les états fournis par ceux de Strasbourg, 2 fr. 40 cent. le kilogramme; la consommation de celui-ci étoit le quart de la consommation générale .... 3,665,923 kil.

Le tabac de seconde qualité coûtoit au fabricant en 1810, un franc le kil..... 10,997,771 kil.

Le prix moyen d'un kil. étoit donc de 1 fr. 35 c.

En imposant un droit de 3 fr. par kil. de tabac, il en résulteroit :

1°. 43,991,082 fr. pour le trésor, au lieu de 38,909,109 fr. 90 cent. que la régie y a

versés en 1817 ; de 33,355,321 fr. 53 cent. en 1816, et de 31,292,442 fr. en 1815.

2°. Le consommateur payeroit le tabac beaucoup moins qu'il ne lui coûte dans ce moment.

3°. L'agriculture augmenteroit ses produits de 10 à 15 millions.

4°. L'industrie s'enrichiroit de trois à quatre cents établissemens.

5°. La contrebande ne présenteroit plus les mêmes avantages.

Tel a été le résultat d'une funeste mesure que tous les administrateurs éclairés condamnoient d'avance; cet exemple vient encore à l'appui du principe qu'un gouvernement ne devient manufacturier qu'au détriment des intérêts du producteur et du consommateur; et lorsqu'il croit légitimer de pareils actes sous le prétexte spécieux d'augmenter les revenus du trésor public, il tombe dans une autre erreur : la fortune de l'État est toute dans celle des particuliers : enlever le travail à l'ouvrier, s'emparer de l'industrie du capitaliste, c'est consommer la ruine de tous.

Un gouvernement éclairé doit se borner à encourager la production, et la confier ex-

clusivement à l'intérêt privé qui seul peut la concilier avec l'économie, l'activité, la prévoyance et les lumières. Les ressources d'un État ne doivent pas se calculer d'après ce qu'il prend, mais d'après ce que la terre et l'industrie produisent; car, dans le premier cas, elles pourroient n'être que momentanées, tandis que, dans le second, elles peuvent être inépuisables : ainsi, quelques millions versés dans le trésor par le monnopole de la fabrication des tabacs, n'en sont pas moins une calamité pour l'agriculture et l'industrie, et une perte réelle pour le gouvernement, qui auroit pu se former de plus grandes ressources en imposant les produits de l'industrie des particuliers.

CHAPITRE II.

De l'état actuel de l'agriculture.

Pour présenter un tableau complet de notre agriculture, il faudroit faire connoître la nature et la quantité de tous ses produits; mais comme la statistique de la France est encore très-imparfaite, nous ne pouvons donner que des résultats approximatifs.

C'est surtout en traitant des matières analogues à celle-ci qu'on sent le besoin d'une bonne statistique : j'avois commencé à en jeter les bases pendant mon ministère; déjà vingt-cinq départemens avoient complété la leur, et tous les autres avoient réuni des matériaux précieux. Ce travail est resté imparfait, et le gouvernement ne connoît pas encore exactement toutes ses richesses agricoles et industrielles; c'est cependant sur ces bases qu'on peut fonder une administration éclairée : il faut espérer que le ministère, pénétré de cette vérité, prendra enfin les moyens convenables pour arriver à ce but.

ARTICLE PREMIER.

Des Plantes céréales.

Nous eussions désiré pouvoir fournir un tableau très-exact des produits de la culture des plantes céréales; mais on sait combien il est difficile d'obtenir des renseignemens positifs sur ces sortes de matières : l'agriculteur, naturellement ombrageux, se défie des demandes qu'on lui fait à cet égard; et, presque toujours, ses déclarations sont au-

ÉTAT DES RÉC

DÉPARTEMENS.	Froment.	Seigle e
	hectol.	
Ain	574,000	49
Aisne	1,422,903	1,04
Allier	282,537	74
Alpes (Basses-)	185,400	10
Alpes (Hautes-)	180,730	16
Ardèche	108,000	39
Ardennes	663,112	45
Ariège	162,902	18
Aube	469,310	63
Aude	1,290,392	18
Aveyron	332,422	43
Bouches-du-Rhône	387,459	1
Calvados	1,152,000	22
Cantal	52,217	57
Charente	291,606	24
Charente-Inférieure	709,047	3
Cher	40,000	26
Vaucluse	279,279	13
Vendée	563,897	37
Vienne	517,659	29
Vienne (Haute-)	76,992	56
Vosges	507,600	16
Yonne	401,940	43
	hectol.	
TOTAUX GÉNÉRAUX	51,500,200	30,29

dessous de la vérité : néanmoins j'ai rendu celui que je donne ici aussi complet qu'il m'a été possible, en comparant les états fournis au gouvernement pendant quatorze années consécutives, et en prenant celui de tous qui se rapproche le plus du terme moyen.

ARTICLE II.

Des Vignes.

Le climat tempéré de la France lui a permis de planter la vigne dans presque toute l'étendue du royaume ; et comme cette plante se plaît dans les terres arides et légères, on a pu mettre en valeur une grande partie du sol qui n'auroit pas pu produire d'autres récoltes.

La grande variété de climat, de température et de terrain que présentent les diverses parties de la France, a dû produire une variété de vins qu'aucune nation n'a pu égaler ; et la culture de la vigne s'est tellement étendue, qu'elle a donné lieu à une exportation de vins et eaux-de-vie qui fait le principal objet de notre commerce en productions territoriales.

En calculant nos exportations pendant les trois années qui ont précédé 1790, nous voyons qu'à cette époque elles offrent un terme moyen de 32,368,500 fr. par année, pour les vins, et de 18,627,600 fr. pour les eaux-de-vie.

La division des propriétés, et surtout les défrichemens qui ont été opérés sur une immense étendue de terrain que le propriétaire laissoit autrefois en friche, et qui sont aujourd'hui plantés en vignes, ont prodigieusement augmenté cette culture depuis 1789; et je ne crois pas me tromper en l'évaluant à un quart de plus qu'elle n'étoit il y a trente ans; je crains même qu'on n'ait dépassé la mesure de la consommation du vin; l'expérience nous éclairera à ce sujet : les sept années qui ont précédé 1818 n'ont pas pu nous instruire à ce sujet, attendu que les récoltes ont été très-médiocres dans le nord de la France; il faut attendre, avant de prononcer, deux ou trois années d'abondance générale. Au reste, si mes craintes sont fondées, on pourra rendre à la culture des céréales et des fourrages, surtout dans le nord, une quantité de très-bonnes terres, dans lesquelles on a planté la vigne,

et notre agriculture n'en souffrira nullement.

Les états que je joins ici, du nombre d'hectares consacrés à la vigne et de leur produit en vin pendant cinq années consécutives, méritent toute confiance; ils ont été dressés avec un soin extrême par l'administration des impositions indirectes, qui, chargée de percevoir le droit sur les boissons, les inventorioit sur tous les points de la France. Depuis cette époque la plantation de la vigne ne s'est point ralentie, elle s'est même considérablement étendue, et la récolte en vin a dû augmenter et augmente encore chaque jour, à mesure que les jeunes plants se développent.

Il suit de ces états, que nous possédions en 1808 environ 1,613,939 hectares de terres plantées en vignes, et que le produit en vin étoit, terme moyen, de 35 millions et demi d'hectolitres, ou de plus de 3 milliards, 500 millions de litres.

Terme moyen des cinq années, 35,358,890 hectolitres.

Sur ces 35,358,890 hectolitres de vin, il y en a environ un sixième que l'on convertit en eaux-de-vie, et dont nous déterminerons

la valeur en eaux-de-vie en parlant de la distillation.

La valeur des vins varie à l'infini; chaque vignoble donne une qualité différente; et l'on voit souvent deux vignes contiguës dont le produit ne peut pas être comparé sous le rapport du prix.

En prenant la moyenne des prix dans les divers pays de vignoble, nous trouverons le résultat suivant :

10,500,000 hect.	à	7 fr. 50 c.	78,750,000 fr.
4,600,000	à	10	46,000,000
3,400,000	à	15	51,000,000
2,300,000	à	20	46,000,000
2,000,000	à	25	50,000,000
1,700,000	à	30	51,000,000
1,600,000	à	35	56,000,000
1,500,000	à	40	60,000,000
1,600,000	à	50	80,000,000
800,000 vins fins	à	200	160,000,000
30,000,000 hect.			678,750,000 fr.

Nous ne parlerons du produit des 5,358,890 hectolitres de vin réservés pour la distillation, qu'au moment où nous nous occuperons de l'état de l'industrie; mais comme la valeur est un résultat de l'agriculture, nous devons la porter ici; et, en fixant le prix de

TABLEAU DU NO[…]S,

ET DE L[…]

RECUEILLI PEND[…]

DÉPARTEMENS.	NOM[…]
Pyrénées-Orientales	3[…]07,235
Rhin (Bas-)	1[…]98,668
Rhin (Haut-)	[…]67,974
Rhône	2[…]99,177
Saône (Haute-)	1[…]13,275
Saône-et-Loire	2[…]42,688
Seine	[…]78,983
Seine-et-Marne	1[…]98,226
Seine-et-Oise	2[…]18,682
Sèvres (Deux-)	2[…]18,755
Somme	[…]665
Tarn	2[…]50,007
Var	2[…]79,386
Vaucluse	2[…]38,607
Vendée	1[…]99,598
Vienne	1[…]75,055
Vienne (Haute-)	[…]70,007
Vosges	[…]06,436
Yonne	[…]36,368
Total	1,6[…]13,909 hectol.

177.

l'hectolitre à 7 fr. 50 c. d'après la nature des vins qu'on destine à cet usage, nous trouvons une somme de 40,191,675 francs, qui, ajoutée à la première, fait un total de 718,941,675 francs.

ARTICLE III.

Des Laines.

Après les récoltes des céréales et des vins, celle des laines est la plus importante pour l'agriculture françoise ; et elle est devenue d'un bien plus grand intérêt, depuis que la propagation des mérinos et l'amélioration des toisons indigènes opérée par le croisement des races, nous ont enrichi d'une telle variété de laines, qu'elles peuvent fournir à la fabrication de l'étoffe la plus fine, et des tissus les plus grossiers.

Un autre avantage que l'agriculture a retiré de l'amélioration des bêtes à laine, c'est qu'on a doublé le poids des toisons en les perfectionnant : le même nombre d'animaux produit au propriétaire deux fois plus qu'auparavant, indépendamment du prix plus élevé qu'il obtient par la finesse du produit.

Quoique la France ait beaucoup fait depuis trente ans pour améliorer ses troupeaux, il s'en faut bien qu'elle ait atteint le but où elle peut arriver. On n'est point encore assez pénétré de la vérité que les bêtes à laine sont la principale cause de la prospérité agricole : dans une partie de la France, on ne donne presque aucun soin à ces animaux précieux ; l'exemple des propriétaires de mérinos n'est point encore imité assez généralement : on voit toujours subsister ces bergeries peu aérées où l'on entasse les bêtes comme pour les étouffer, où la chaleur les suffoque, et d'où elles ne sortent pendant l'hiver que pour respirer un air froid qui leur est mortel : cependant ces animaux fournissent le meilleur des engrais; la vente des toisons, et d'une partie du troupeau, forme un tribut annuel pour le propriétaire, et le parcage est d'une grande ressource pour l'agriculteur, en ce qu'il épargne le transport des fumiers.

Il n'y a peut-être pas un seul propriétaire qui ne convienne de ces vérités; mais il allègue, ou l'insuffisance des fourrages pour nourrir ces animaux pendant l'hiver, ou le manque de local pour les mieux soigner : la

ÉTAT DES QUANT NCE,

É

Nota. La laine récoltée après un prem e son poids.

DÉPARTEMENS.	ANIMAL.	
	Mérinos.	Total.
	k	kil.
Ain	3,244	....
Aisne	21,860	471,269
Allier	1,841	9,776
Alpes (Basses-)	1,582	....
Alpes (Hautes-)	5,000	....
Ardèche	1,444	....
Ardennes	870	321,729
Ariège	180	....
Aube	11,649	136,783
Aude	12,400	....
Aveyron	3,282	24,835
Bouches-du-Rhône	4,100	....
Calvados	12,630	11,856
Cantal	....	....
Charente	1,557	41,855
Charente-Inférieure	2,228	....
Cher	3,300	....
	340	....
Tarn-et-Garonne	596	....
Var	251	....
Vaucluse	1,380	....
Vendée	1,167	....
Vienne	2,387	....
Vienne (Haute-)	....	60,000
Vosges	....	45,062
Yonne	....	174,818
		kil.
TOTAUX	726,532	4,566,059

ge 179.

plupart des domaines sont encore privés de cette branche de la prospérité agricole : ceci vient à l'appui du principe que nous avons précédemment établi, que les fourrage forment la base d'une bonne exploitation rurale : le seul moyen de s'en procurer est d'avoir des engrais, et sans troupeau il n'y a pas d'engrais.

L'état que nous donnons ici présente un total de 35,188,910 kilogrammes de laine récoltée en France; et en ajoutant trois cinquièmes pour compenser le déchet qu'ont éprouvé 4,566,059 kilogrammes par le lavage sur le dos de l'animal, il en résulte un total de 37,928,543 kilogrammes, qui se composent :

1°. De 790,175 kilogrammes, laine mérinos qui, à raison de 4 fr. le kilogramme, présentent une somme de 3,160,700 francs.

2°. De 3,901,881 kilogrammes, laine métisse qui, à raison de 3 francs le kilogramme, font une somme de 11,705,643 francs.

3°. De 33,236,487 kilogrammes, laine commune qui, à raison de 2 francs le kilogramme, donnent une valeur de 66,472,974 francs.

Total du prix des laines 81,339,317 francs.

ARTICLE IV.

Des Soies.

Les premiers mûriers qu'a possédés la France ont été plantés, sous le règne de Louis XI, aux environs de Tours; et c'est dans cette ville que se sont d'abord établies les fabriques qui ont employé les soies indigènes.

Henri IV crut, avec raison, que le climat du midi étoit plus favorable à l'éducation du ver à soie; et il fit tous ses efforts pour y encourager la culture du mûrier et y établir la belle industrie de la soierie: un plein succès a couronné ses vœux; la récolte en cocons s'y fait dans onze départemens, et il n'est presque plus de localité depuis Moulins jusqu'à Montpellier, où l'habitant ne s'exerce à quelque opération, tant pour élever le ver à soie, filer le cocon, organsiner la soie, que pour fabriquer cette énorme variété de tissus qui sortent de nos ateliers.

Nous donnerons ici l'état des récoltes en cocons de cinq années consécutives, et nous y joindrons un aperçu général sur l'im-

portance de cette production de notre sol et de notre industrie.

Récolte en cocons évaluée en kilogrammes.

DÉPARTEMENS.	1808	1809	1810	1811	1812
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Ain	2,700	2,300	1,500	950	5,650
Allier	3,000	2,000	2,500	1,200	2,860
Ardèche	698,400	1,000,000	249,600	499,000	1,233,000
Bouch.-du-Rhône	586,000	490,000	201,000	161,000	393,116
Drôme	622,246	587,000	327,500	324,000	676,610
Gard	1,260,000	1,200,000	1,280,000	1,160,000	770,000
Hérault	517,000	455,000	155,000	163,000	218,773
Isère	180,000	210,000	180,000	180,000	832,000
Loire	31,000	24,000	9,000	8,600	16,000
Var	176,040	156,000	1,102,000	77,000	94,500
Vaucluse	1,680,000	1,740,000	1,500,000	1,176,000	991,000
Indre-et-Loire	30,000	27,000	24,000	27,000	16,000
	kil	kil.	kil.	kil.	kil.
Total	5,786,386	5,893,300	5,032,100	3,777,750	5,249,509

Le produit moyen est donc par année de 5,147,609 kilog. qui, à raison de 3 francs le kilog., forment une valeur de 15,442,827 fr., laquelle est répartie sur l'agriculture de douze départemens.

On doit ajouter à cette somme le prix de la main d'œuvre qui est employée à la filature du cocon et à l'organsinage de la soie, afin d'approprier cette matière à la fabrication des tissus et de la bonneterie; ces deux opéra-

tions portent la valeur des soies filées à un total d'environ 23,560,000 francs.

Nous sommes tributaires de l'étranger pour une valeur à peu près égale.

Avant 1789, les importations de soie filée et organsinée, y compris quelques étoffes, telles que gazes, crêpes, tulles, bonneteries, etc., s'élevoient, terme moyen, à 24,810,500 francs, et nos exportations en fil de soie n'étoient que de 1,381,533 francs; aujourd'hui nos importations sont moins considérables, non que je croie que nos récoltes soient augmentées, ou que notre fabrication se soit ralentie, mais parce que notre industrie s'est appropriée plusieurs genres de tissus que nous tirions d'Italie: ce qui doit presque borner désormais l'importation à celle de la soie filée et organsinée que nous pouvons réduire à une valeur de 20 à 22 millions.

On voit d'après ces états, que nous sommes encore bien loin de pouvoir approvisionner, par nos récoltes, nos belles fabriques de soieries; il est même surprenant que le mûrier n'exigeant presque aucun soin et pouvant être heureusement cultivé dans la moitié de la France, cette industrie

ne se soit pas répandue davantage ; cela doit paroître plus étonnant encore si l'on considère que l'éducation du ver à soie, et la récolte du cocon, sont entièrement terminées en six semaines, et que le produit est acheté de suite par le fileur. D'autres usages sans doute contrarient cette culture ; d'ailleurs les habitudes se prennent et se quittent difficilement ; mais le mûrier ne demande que des terres légères et profondes : on peut le planter sur les bords des propriétés, et enrichir son domaine sans nuire aux récoltes qui y prospèrent déjà ; l'exemple seul de quelques agriculteurs zélés pourra déterminer enfin cet heureux accroissement de la richesse territoriale (1).

(1) M. le comte de Lezay-Marnésia, préfet du Rhône, a ordonné, par son arrêté du 23 janvier 1818, que les terrains communaux fussent plantés en mûriers, et que les plants de cet arbre précieux fussent multipliés dans les pépinières départementales ; il a en même temps créé des primes pour être accordées aux propriétaires qui se livrent à la culture du mûrier avec le plus de zèle et de succès. Cet exemple pourroit être imité par tous les préfets du midi, et le gouvernement devroit leur en faire un devoir.

ARTICLE V.

Du Lin et du Chanvre.

J'aurois désiré présenter ici le tableau complet de nos récoltes en lin et en chanvre; mais on sait, qu'à l'exception des départemens où l'on cultive ces plantes pour en livrer le produit au commerce, cette culture est bornée à ce que peuvent exiger les besoins de chaque famille pour entretenir ou remplacer les toiles qui servent aux vêtemens et à l'exploitation rurale. Cette petite culture, qui n'emploie qu'un carré de jardin, ou quelques ares de terre dans les champs, est immense, parce qu'elle est générale ; mais on ne peut pas l'apprécier pour la faire entrer dans un état de recensement : ainsi nous resterons bien audessous de la vérité en ne faisant connoître que les résultats qui sont transmis au gouvernement et qui ne comprennent en général que le produit des grandes cultures.

D'après les états que nous avons pu consulter, on ensemence annuellement en chanvre environ 100 mille hectares de terre dans cinquante-sept départemens, et on ré-

colte 386,773 quintaux métriques de chanvre en *bâton;* ce qui forme une valeur approximative de 30,941,840 fr. On en emploie à peu près le tiers pour les cordages, les sept douzièmes pour la grosse toile et les fils de caret, et le reste pour les toiles plus fines, les fils de toute espèce, et les étoffes mélangées : en général, la fabrication triple la valeur, mais elle ne fait que la doubler dans les ouvrages grossiers.

La culture du lin occupe 40 mille hectares dans une quarantaine de départemens : on peut porter la valeur du produit à 19 millions. Le lin est employé à fabriquer des toiles, des fils et des étoffes mélangées. Sa valeur augmente des trois cinquièmes par la fabrication; le déchet qui provient du peignage est moindre que celui du chanvre.

Les chanvres du nord prennent mieux le goudron que ceux du midi; et les lins sont plus blancs, plus soyeux et plus moelleux que les nôtres; c'est ce qui a déterminé à faire venir des graines du nord pour obtenir de meilleurs produits que ceux qui proviennent des graines indigènes : on doit renouveler la semence chaque année pour ne pas donner le temps à la plante de dégénérer.

J'aurois voulu présenter ici le tableau de nos récoltes en huiles végétales, de même que celui du nombre d'animaux servant à l'exploitation rurale ou à la subsistance des habitans du royaume; mais, après avoir consulté et comparé tous les états qui ont été dressés à diverses époques, j'ai trouvé des différences si notables, que j'ai été forcé de n'adopter que des résultats approximatifs.

En prenant le terme moyen de nos récoltes en huile végétale de toute espèce, on trouve qu'elles forment une valeur annuelle d'environ 70,000,000 fr.

M. de Tolosan a évalué la récolte de l'huile de toute espèce à un million de quintaux marcs, et il l'a calculée d'après les droits que percevoit le gouvernement; mais la culture des graines qui fournissent de l'huile a beaucoup augmenté en France depuis ce temps-là, et les derniers états ont porté la quantité d'huile récoltée à 1,300,000 quintaux au lieu d'un million. D'ailleurs le prix de l'huile s'est élevé, et nous ne pouvons pas en évaluer le produit au-dessous de 70.000,000.

En 1789 nous importions pour 20,000,000 d'huile, et en exportions pour 4,000,000.

Cette masse énorme d'huile est consommée dans les usages domestiques, l'éclairage, les manufactures de drap, les teintures, et les fabriques de savon mou et de savon en pain.

ARTICLE VI.

Cultures particulières.

Indépendamment des grandes cultures dont nous avons déjà parlé, et dont les récoltes servent à la nourriture des hommes et des animaux, et à l'approvisionnement de nos manufactures, l'agriculture françoise fournit d'autres produits qui, quoique moins importants, ajoutent néanmoins à la richesse territoriale.

On cultive la garance dans quelques départemens du nord et dans ceux du midi; la récolte se fait tous les trois ans. Dans l'Alsace, le produit annuel est d'environ 1,200,000 fr.; le département de Vaucluse fournit de la garance pour une somme à peu près égale; et ceux de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et autres, où la culture est établie, portent le produit de la garance à environ 4 millions de francs.

En 1789, nous exportions, année moyenne, pour 152,100 fr. de garance; les importations étoient de 793,000 fr.; il restoit donc à l'avantage des importations 640,900. fr. On tiroit les garances du Levant, de la Hollande, etc. Pendant les quatre années qui ont précédé 1812, l'exportation moyenne a été de 1,953,500 fr., et l'importation de 284,475 fr.

La garance est principalement employée dans les teintures du coton et de la laine, et pour l'impression sur toile.

Après la garance, la culture de la gaude est la plus considérable de toutes celles dont nous nous occupons ici : cette culture est surtout établie dans quelques cantons du midi, et elle est pratiquée sur beaucoup d'autres points de la France : cette plante est employée à produire presque toutes les couleurs jaunes, et forme les verts avec tous les bleus connus. Sa consommation annuelle n'est qu'un objet de 1,200,000 fr. par rapport au bas prix auquel on la livre au com merce.

Autrefois on cultivoit beaucoup le safran; la belle couleur qu'il fournit en avoit fait adopter l'usage dans la plupart des ateliers de teinture; mais, comme cette couleur est

faux teint, les règlemens en proscrivirent l'emploi pour les conleurs solides, et la culture diminua; elle est, en ce moment, restreinte à un tel point, qu'elle ne s'est presque conservée que dans le Gâtinois qui en fournit encore d'une très-bonne qualité.

Il en étoit de même du pastel : sa culture, principalement établie dans le Haut-Languedoc, formoit le commerce le plus avantageux de la France dans le seizième siècle; cette culture a diminué beaucoup depuis l'introduction de l'indigo.

On cultive encore la réglisse dans le canton de Bourgueil (département d'Indre-et-Loire) et ailleurs; mais, depuis que la paix a rouvert nos liaisons commerciales avec l'Espagne, cette culture a souffert, et le produit du safran, du pastel et de la réglisse forment à peine un commerce de 500,000 fr.

Le houblon n'est guère cultivé en France que dans quelques départemens du nord, tels que le Pas-de-Calais, la Somme et le Nord. Nous tirons du dehors une grande partie de celui que nous employons dans nos brasseries : cependant cette culture présente de grands avantages : la récolte

moyenne d'un arpent de houblon produit 800 fr., et laisse à l'agriculteur un revenu de 400 fr. après avoir déduit les frais de culture et de dessication. Il seroit à désirer qu'on propageât cette industrie de manière à pouvoir fournir à tous nos besoins.

Il est difficile d'estimer les fruits et les légumes qui forment un produit si considérable pour la France, et qui servent à la nourriture des hommes et des animaux; mais, en partant de l'évaluation fournie par l'administration du cadastre qui détermine le nombre d'arpens consacrés aux châtaigneraies, aux vergers et aux jardins potagers, nous pouvons arriver à des résultats très-approximatifs.

Les châtaigneraies n'exigent point de soins, leur produit moyen est de 20 fr. par hectare; ainsi, en supposant, avec la commission du cadastre, qu'il existe 406,000 arpens métriques plantés en châtaigniers, nous aurons, pour produit annuel, une valeur de 8,120,000 francs.

Cette évaluation est au-dessous de la vérité, attendu que, dans bien des cantons, on estime le produit de chaque châtaignier à 3 fr., et qu'en outre nous ne comprenons pas ici

les arbres épars sur toute la superficie de la France, qui augmentent considérablement le produit; nous nous bornons à la grande culture du châtaignier telle qu'elle est établie dans plusieurs provinces.

Les fruits qui proviennent des arbres en plein vent exigent aussi peu de culture: ceux qui peuplent les vergers sont dans ce cas; et, en calculant le produit des vergers à raison de 60 francs l'hectare, 359,000 hectares nous donneront 21,540,000 francs.

Quant aux arbres qu'on cultive en espaliers dans les jardins, et à ceux qui se trouvent épars dans les champs, les prés ou les vignes, on peut croire que leur produit triple au moins celui des vergers, ce qui porteroit la valeur des fruits à 64,620,000 fr.

On trouvera peut-être cette évaluation un peu foible: mais il faut considérer que les fruits n'ont de valeur réelle qu'auprès des grandes villes, et que, dans les campagnes qui en sont éloignées, on emploie les trois quarts des récoltes à la nourriture des bestiaux ou à la fabrication du cidre et du poiré que nous estimerons ailleurs.

La France exporte annuellement pour 2,590,100 fr. en fruits divers, et elle im-

porte pour 1,175,300 fr. en fruits verts, oranges, citrons, etc.

Le produit des jardins potagers est d'une tout autre importance : en évaluant à 600 fr. le produit brut d'un hectare, la valeur des légumes qu'on récolte dans les 328,000 hectares de jardins que possède la France, seroit de 196,800,000 fr.

ARTICLE VII.

Des Chevaux.

Les renseignemens fournis par l'administration des haras qui a vingt-sept dépôts d'étalons sur la surface de la France, et par les préfets qui, à diverses époques, ont envoyé au ministère de l'intérieur l'état des chevaux et des mulets qui existoient dans les départemens, nous ont permis de dresser le tableau de la quantité qu'on en compte aujourd'hui et de leur répartition actuelle. Je me bornerai à en donner l'énumération par arrondissemens.

ARRONDISSEMENS.	Chevaux, jumens et mulets.	Poulains au-dessous de 4 ans.
Aisne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise	165,000	23,720
Ain, Côte-d'Or, Saône-et-Loire	60,590	16,930
Allier, Cher, Nièvre	37,600	13,126
Aube, Loiret, Yonne	75,054	12,816
Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales	20,606	2,844
Ariége, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées	26,251	7,973
Ardèche, Drôme, Isère	36,442	7,708
Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse	28,957	3,683
Aveyron, Lozère, Tarn, Tarn-et-Garonne	25,024	5,726
Bas-Rhin, Haut-Rhin	79,510	23,930
Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme	29,443	7,868
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne	19,970	4,950
Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher	63,940	16,110
Gers, Landes, Basses-Pyrénées	27,241	9,829
Gironde, Lot, Lot-et-Garonne	29,236	5,979
Doubs, Jura, Haute-Saône	40,957	17,273
Loire, Rhône	11,518	1,522
Eure-et-Loir, Orne, Sarthe	93,134	27,178
Oise, Pas-de-Calais, Somme	150,293	33,738
Eure, Seine-Inférieure	94,438	29,402
Marne, Haute-Marne, Vosges	98,082	35,686
Calvados, Manche	97,350	32,456
Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan	129,323	64,675
Loire-Inférieure, Maine-et-Loire	47,689	13,254
Ille-et-Vilaine, Mayenne	81,363	24,980
Charente, Charente-Inférieure, Dordogne	45,740	7,780
Deux-Sèvres, Vendée, Vienne	41,860	14,810
Total	1,656,671	465,946

La proportion des jumens est à peu près à celle des chevaux dans le rapport de douze à treize.

Sur ce nombre de chevaux j'estime qu'il y en a tout au plus 250 mille qui soient employés à la selle, au trait sur les grandes routes, aux trains d'artillerie, au hallage sur les fleuves, ou au service des postes; il en reste donc 1,406,671 pour les divers travaux de l'agriculture.

L'exportation en chevaux et mulets étoit avant 1790, année moyenne, de 1,341,733 fr., et l'importation de 2,805,666 francs. Dans les quatre années 1809, 1810, 1811, 1812, la moyenne des exportations a été de 1,466,875 francs, et l'importation de 3,541,375 fr.

Nos exportations consistent principalement en jeunes mulets qu'on envoie en Espagne, et les importations en chevaux qu'on tire d'Angleterre et d'Allemagne, etc. Les importations ont dû être plus considérables depuis 1809 jusqu'à 1812, par rapport aux nombreux achats de chevaux qu'on faisoit pour les armées dans le Holstein et sur le Rhin.

Le service du bœuf est peut-être plus avantageux à l'agriculteur que celui du cheval; sa marche est à la vérité plus lente, et il fait un cinquième de travail de moins par jour; mais le prix d'achat en est moindre,

et la nourriture moins chère à cause de l'avoine qui est nécessaire au cheval; il s'accommode mieux du pacage des prés; on peut le nourrir pendant une partie de l'année avec les feuilles fraîches du frêne, de l'ormeau, du peuplier, etc.; il exige moins de soins; ses harnois sont moins coûteux; les fers ne lui sont pas nécessaires; et lorsqu'il a servi pendant quelques années, on le vend sans perte, ou on l'engraisse pour le livrer au boucher.

Un cheval de labour peut travailler douze ans, terme moyen; mais au bout de ce temps, il n'a presque plus de valeur; ainsi le propriétaire perd, chaque année, un douzième du prix d'achat. Le choix entre ces animaux n'est pas libre; il est déterminé par la nature de la propriété qu'on a à cultiver: les chevaux sont préférables dans les pays de grande culture, surtout lorsque les terres sont fortes; le service des bœufs présente de l'avantage partout où les propriétés sont divisées, où les labours sont faciles, et où l'on possède des prairies naturelles pour les y faire pacager.

ARTICLE VIII.

Des Bœufs et Vaches.

Plus de la moitié des cultures de la France est faite par des bœufs, et c'est principalement dans les pays de montagnes qu'on en a adopté l'usage d'une manière exclusive.

Nous joignons ici le tableau du nombre des bœufs et vaches que possédoit la France en 1812.

Départemens.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Génisses.
Ain	2,528	29,614	46,938	14,984
Aisne	1,794	5,258	61,726	15,316
Allier	15,805	37,849	48,557	15,374
Alpes (Basses-)	168	8,070	2,688	332
Alpes (Hautes-)	367	7,020	16,050	1,724
Ardèche	2,940	5,026	39,342	6,603
Ardennes	1,097	10,617	53,817	12,580
Ariége	1,583	15,097	28,185	4,809
Aube	489	2,586	35,906	6,839
Aude	203	32,430	5,884	510
Aveyron	1,336	30,200	31,800	7,620
Bouches-du-Rhône	88	991	781	146
Calvados	1,984	19,420	61,795	16,742
Cantal	8,623	9,653	67,224	17,482
Charente	1,465	61,986	3,395	3,424
Charente Inférieure	2,328	41,116	20,897	2,278
Cher	2,532	9,956	23,746	6,674
Corrèze	8,360	18,684	46,908	12,985
Côte-d'Or	2,784	24,529	66,241	10,191
Côtes-du-Nord	10,727	15,473	100,665	26,826
Creuse	8,245	15,023	55,085	15,001
Dordogne	11,920	96,994	11,889	628
Doubs	2,903	40,862	50,727	10,791
Drôme	336	7,417	1,937	209
Eure	554	248	38,328	3,996
Eure-et-Loire	997	1,134	51,564	2,769
Finistère	6,488	32,943	122,604	38,926
Gard	267	3,925	1,341	88
Garonne (Haute-)	2,807	35,586	31,962	5,317
Gers	3,262	29,805	40,343	7,582
Gironde	3,050	50,000	28,000	0,000
Hérault	170	3,020	3,606	458
Ille-et-Vilaine	3,756	11,693	126,490	22,650
Indre	10,146	26,026	42,383	22,423
Indre-et-Loire	1,965	15,813	41,947	4,933
Isère	3,609	25,943	70,040	13,507
Jura	5,497	34,168	59,100	13,057
Landes	935	30,448	20,086	6,492
Loir-et-Cher	2,880	8,724	40,225	7,891
Loire	2,650	13,020	50,230	5,684
Loire (Haute-)	2,829	9,583	36,204	3,280
Loire-Inférieure	4,675	38,572	76,080	13,803
Loiret	1,965	5,533	58,514	6,626
Lot	7,860	28,698	12,666	5,220

Départemens.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Génisses.
Lot-et-Garonne.....	3,600	20,836	24,750	9,900
Lozère............	3,568	12,102	12,886	4,598
Maine-et-Loire.....	2,500	50,000	100,000	7,500
Manche.	2,661	42,061	84,432	22,034
Marne............	4,105	9,060	38,830	10,600
Marne (Haute-)....	694	19,002	50,146	10,067
Mayenne.	2,510	35,274	94,832	16,500
Meurthe..........	1,847	7,269	53,334	12,833
Morbihan.........	1,095	45,532	95,563	31,764
Moselle..........	1,125	14,631	57,132	12,027
Nièvre...........	1,614	39,159	45,411	12,195
Nord.............	1,971	5,034	127,878	37,546
Oise.............	505	20,200	44,000	9,478
Orne.............	1,400	36,500	64,000	8,900
Pas-de-Calais......	1,286	858	122,232	23,843
Puy-de-Dôme.	2,030	16,227	68,773	16,297
Pyrénées (Basses-) .	873	6,614	79,879	15,794
Pyrénées (Hautes-) .	528	13,051	29,034	5,611
Pyrénées-Orientales.	929	4,636	7,849	2,221
Rhin (Bas-).......	778	10,616	71,716	24,340
Rhin (Haut-)......	1,074	16,998	54,798	12,909
Rhône............	1,303	7,118	32,949	3,339
Saône (Haute-). ...	600	37,831	43,320	11,172
Saône-et-Loire.....	510	49,537	36,657	26,887
Sarthe...........	842	23,972	64,315	19,034
Seine............	2,380	....	9,456	189
Seine-Inférieure....	2,545	114	54,192	3,001
Seine-et-Marne....	79	68	65,348	11,360
Seine-et-Oise......	1,061	134	96,690	19,024
Sèvres (Deux-).....	878	36,475	23,080	2,578
Somme.	1,037	679	68,063	14,637
Tarn.............	684	10,939	34,622	4,813
Tarn-et-Garonne...	726	18,639	17,995	2,834
Var.	2,555	6,178	2,297	515
Vaucluse..........	1,913	1,592	505	40
Vendée...........	528	46,440	42,139	15,018
Vienne...........	12	37,053	4,440	1,004
Vienne (Haute-)...	936	27,192	49,199	16,813
Vosges...........	1,200	23,272	67,429	13,905
Yonne............	1,076	9,788	37,892	8,424
Total.	214,131	1,701,740	3,909,959	856,122

La moyenne de nos exportations en bœufs, vaches, moutons et porcs étoit avant 1790, de 4,518,700 fr., et celle des importations de 6,395,266 francs : la moyenne des exportations en chairs salées et fraîches étoit à cette époque, de 5,045,300 francs, et celle des importations de 3,150,700 francs.

La moyenne des exportations en bœufs, vaches, moutons et porcs a été, en 1811 et 1812, de 8,907,250 fr., et celle des importations de 2,360,300 francs.

La moyenne des exportations en chairs salées pendant ces deux années a été de 1,602,950 francs, et celle des importations de 472,300 francs.

ARTICLE IX.

Des Volailles.

Tout ce qui entre dans la consommation générale, tout ce qui est presque inséparable de l'organisation d'une ferme d'exploitation, présente de l'intérêt, et offre des résultats immenses : les volailles sont dans ce cas.

Pour avoir une idée de l'énorme quantité de volailles de toute espèce qui existent en

France, il me suffira d'observer qu'il se vend annuellement, aux seuls marchés de Toulouse, 120,000 oies destinées à être engraissées dans le voisinage, et que M. Lavoisier a évalué que la moyenne, du nombre d'œufs qui se consomment à Paris, déduite de plusieurs années, est de 78 millions.

En partant de ce résultat, et supposant que la consommation de Paris est tout au plus la vingtième partie de celle de la France, pour un produit qui est à l'usage de tout le monde (1), nous aurions 1,560,000,000 d'œufs à consommer par an; ce qui fait à peu près 54 œufs par personne; et, en évaluant la moyenne de la ponte de chaque poule, à 40 œufs par année, il y auroit en France 39,000,000 de poules.

En supposant les coqs dans la proportion d'un quinzième le nombre s'élève à 2,600,000.

Établissant le prix de chaque espèce à un

(1) Ce qui établit, pour les habitans de Paris, une consommation double de celle que fait un égal nombre d'individus dans les provinces, attendu que la population de Paris, qui est aujourd'hui, d'après le dernier recensement, de 713,765 habitans, non compris les étrangers, forme à peu près la quarantième partie de celle de la France.

franc, cette quantité représente un capital de 41,600,000 francs.

Si nous ajoutons à la valeur des poules et coqs, celle des dindes, des oies, des canards, dont la population se renouvelle presqu'en entier chaque année, et celle des pigeons, nous pouvons l'augmenter de 10,000,000; de sorte que le capital, pour les volailles de toute espèce, s'élève à 51,600,000 francs.

ARTICLE X.

Des Bois et Forêts.

Le comité des domaines de l'Assemblée constituante avoit porté l'étendue des bois domaniaux à 3,338,261 arpens; celle des bois des communautés à 2,202,134; et celle des bois de particuliers, à 7,560,255...... Total...... 13,100,650 arpens.

Depuis cette époque on a estimé, à plusieurs reprises, la quantité de bois que contenoit la France, et le terme moyen des évaluations la porte à 6,500,000 hectares.

Les opérations du cadastre exécutées, pour l'arpentage, sur près du tiers de la France, feroient présumer qu'il doit y avoir:

1°. En bois taillis......	5,126,000	hectares.
2°. En bois de futaie...	460,000	
3°. En bois de l'état....	1,486,000	
TOTAL......	7,072,000	hectares.

Je crois cette évaluation assez exacte ; et, en attendant que le cadastre nous donne des résultats plus rigoureux, nous pouvons, sans craindre de nous écarter beaucoup de la vérité, estimer l'étendue de nos forêts à 7,072,000 d'hectares ; cette évaluation s'accorde avec les états fournis par les préfets, et avec ceux qui ont été dressés par l'administration forestière.

En partant de cette base, et supposant qu'on coupe chaque année la vingtième partie des forêts, on a une coupe annuelle de 353,600 hectares de bois qui, à raison de 400 francs l'hectare, forment un revenu brut de 141,440,000 francs.

L'administration du cadastre présume que le revenu moyen d'un arpent de bois est de 14 francs 45 c.; mais, je crois cette évaluation un peu forcée, attendu qu'une grande partie de nos forêts ne peut servir qu'à approvisionner des usines auxquelles on fournit le bois à bas prix ; et que les bois qui sont plantés

dans les terres sèches et peu profondes, où les coupes se font tous les huit ou dix ans, ne produisent, par arpent, que 7 à 8 francs par an. D'ailleurs l'estimation sur laquelle je fonde mon calcul, s'accorde avec le produit qu'a obtenu la régie, pendant vingt-cinq ans, sur 2,393,500 hectares dont elle avoit l'administration. Ces 2,393,500 hectares ont fourni, année commune, 45 millions bruts. Comme ces 2,393,500 arpens forment à peu près le tiers des forêts de la France, notre évaluation est conforme au produit qu'une administration éclairée a obtenu pendant vingt-cinq ans, et paroît mériter toute confiance. Elle se rapproche encore beaucoup de l'état présenté en 1816, par la direction actuelle : il lui reste 1,171,238 hectares de forêts qui ont produit 19,988,503 fr.; cette quantité représente, à peu de choses près, le sixième de la totalité des bois que possède la France : ainsi, en supposant que les coupes annuelles se vendent en proportion, dans toute l'étendue de la France, le produit seroit de 119,931,018, au lieu de 141 millions qui est le résultat de notre évaluation; mais il faut observer que, dans le nombre d'hectares de bois qui ont été mis en vente par

l'administration forestière en 1816, il est resté 2,464 hectares, et 6,400 arbres invendus, d'où il résulte que, si la vente avoit été entière, le produit se seroit élevé, d'après le prix moyen des ventes faites, à 21,448,754 francs, au lieu de dix-neuf.

On ne peut qu'être étonné, d'après cela, qu'Arthur Young ait estimé le produit annuel de nos bois à 317,600,000 francs dans un temps où le combustible étoit bien moins cher qu'aujourd'hui : M. Lavoisier avoit porté à une valeur de 120 millions la consommation de bois qui avoit eu lieu en 1789 ; et, comme le prix a augmenté depuis cette époque, il ne paroîtra pas étonnant qu'on l'évalue aujourd'hui à 141,440,000 fr.

La coupe des bois de futaie présente, par arpent, un produit bien plus considérable; mais si l'on considère que ces coupes n'ont lieu que tous les cent ans, terme moyen, et qu'on a payé les impositions du sol chaque année, on verra que le revenu annuel équivaut tout au plus à celui d'un bois taillis.

CHAPITRE III.

Aperçu de la richesse territoriale de la France (1).

La superficie de la France, non compris la Corse, contient 52,000,000 hectares.

Les départemens sont au nombre de	85
Les arrondissemens	368
Les cantons	2,659
Les communes	36,990
Les maisons ou habitations rurales	3,000,000

---

(1) Avant d'écrire ce Chapitre, j'ai lu, avec beaucoup d'attention, ce qu'ont déjà publié, sur le même sujet, MM. de Tolosan, Arthur Young, Arnould, Lavoisier, Lagrange, Say, Ganilh, A. Costaz, Peuchet, etc.; et, si je présente quelquefois des résultats différens des leurs, c'est avec une réserve qui leur prouvera au moins toute l'estime que je fais de leurs travaux, et le désir sincère que j'éprouve d'arriver enfin à quelque chose de positif sur une matière aussi importante. Comme je ne cherche que la vérité, je recevrai, avec une vive reconnoissance, toutes les observations qui pourront m'être faites, et m'empresserai de les mettre à profit.

Les maisons urbaines........	2,431,000
Les moulins...............	76,000
Les usines et manufactures...	35,000
Les forges, fourneaux, fours à chaux, à plâtre, etc...........	16,000
La population de la France est, d'après les derniers recensemens, de........................	29,327,388

Les opérations cadastrales, déjà terminées, pour l'arpentage, sur près du tiers de la superficie de chaque département, présentent, pour la totalité, les résultats suivans:

	hectares.
1°. Terres labourables......	22,818,000
2°. Bois taillis..............	6,612,000
3°. Bois de futaie..........	460,000
4° Pâturages...............	3,525,000
5°. Prés...................	3,488,000
6°. Vignes.................	1,977,000
7°. Châtaigneraies..........	406,000
8°. Vergers................	359,000
9°. Jardins potagers........	328,000
10°. Étangs...............	213,000
11°. Marais...............	186,000
12°. Houblonnières, chenevières..........................	60,000

	hectares.
13°. Oseraies, aulnaies, saussaies	53,000
14°. Olivettes	43,000
15°. Carrières et mines	28,000
16°. Jardins, bosquets, parcs d'agrément	16,000
17°. Pépinières	23,000
18°. Tourbières	7,000
19°. Canaux de navigation et canaux d'irrigation	9,000
20°. Cultures particulières	780,000
21°. Terres vagues, landes, bruyères	3,841,000
22°. Superficie des propriétés bâties et imposées	213,000
TOTAL	45,445,000

Il y a donc, en France, 45,445,000 hectares qui produisent plus ou moins, et 6,555,000, qui ne produisent rien ou très-peu : ces derniers comprennent les routes, les chemins, les rues, les places, les promenades, les rivières, les ruisseaux, les montagnes et rochers stériles, etc.

Il résulte de cet état que la moitié du sol productif est en terres labourables ; un huitième en bois, un quinzième en pâture,

un quinzième en prés, un vingt-deuxième en vignes, un treizième en terres vagues, etc.

En 1815, M. le baron Louis, ministre des finances, envoya dans les départemens, des commissaires chargés de faire des recherches sur la valeur foncière imposable de toutes les terres qui forment la superficie de la France.

Ces commissaires ont pris pour base de leurs opérations,

1°. Les travaux du cadastre presque terminés pour dix mille communes;

2°. Les évaluations portées aux anciennes matrices, comparées aux produits des mêmes biens établis par des baux;

3°. La répartition générale des dégrèvemens accordés sur la contribution foncière;

4°. Les répartitions particulières de ces mêmes dégrèvemens entre les arrondissemens et les cantons;

5°. Les actes de vente, la notoriété publique sur la valeur vénale, l'intérêt moyen des fonds placés en propriétés foncières;

6°. La proportion réelle entre le produit net et l'impôt foncier.

Ce travail, exécuté à la fois, sur toute l'étendue de la France, par des hommes

instruits et étrangers à tout intérêt de localité, a prouvé que le revenu imposable pouvoit être évalué à 1,626,000,000 fr., y compris les maisons (1).

En procédant à l'évaluation des revenus présumés de la France, d'après le produit moyen de l'arpent, on trouve qu'ils forment une valeur de 1,486,244,653 fr.

Et, en étendant les résultats des cantons cadastrés à ceux qui ne le sont pas encore, l'évaluation des revenus fonciers imposables de la France seroit de 1,323,138,877 fr.

Nous joindrons ici, 1°. l'état du produit moyen d'un hectare de terre dans chaque département de la France, quelle que soit la nature des productions; 2°. le tableau comparé du revenu total, formé sur différentes bases d'évaluation.

PRODUIT MOYEN

De l'hectare de terre dans chaque département.

Départemens.	fr.	cent.
Seine	216	00
Nord	69	56
Seine-Inférieure	67	85

(1) Des Finances de la France en 1817, par J. B. E. Poussielgue.

Départemens.	fr.	cent.
Gironde	31	72
Calvados	55	38
Pas-de-Calais	45	43
Seine-et-Oise	51	11
Manche	40	59
Somme	45	38
Aisne	35	65
Saône-et-Loire	30	00
Eure	40	43
Seine-et-Marne	40	27
Oise	39	80
Charente-Inférieure	30	37
Côte-d'Or	24	60
Bas-Rhin	42	38
Isère	24	45
Maine-et-Loire	28	61
Var	27	17
Haute-Garonne	30	52
Puy-de-Dôme	24	28
Eure-et-Loire	31	1
Orne	29	22
Dordogne	20	51
Lot-et-Garonne	34	60
Rhône	39	00
Ille-et-Vilaine	26	40
Sarthe	28	16
Hérault	27	17
Côtes-du-Nord	22	68
Moselle	25	63
Marne	20	16

Départemens.	fr.	cent.
Loire-Inférieure	23	89
Loiret	24	12
Bouches-du-Rhône	26	77
Charente	26	93
Gard	26	30
Haut-Rhin	37	19
Meurthe	24	12
Yonne	20	57
Ain	25	79
Haute-Saône	31	89
Aude	23	7
Gers	22	9
Tarn	24	97
Tarn-et-Garonne	38	76
Deux-Sèvres	23	87
Finistère	19	78
Jura	27	24
Morbihan	20	00
Vendée	19	80
Meuse	22	00
Indre-et-Loire	21	18
Aube	21	5
Aveyron	14	57
Mayenne	24	78
Basses-Pyrénées	16	79
Ardennes	16	93
Drôme	17	75
Loire	24	90
Nièvre	16	85
Haute-Marne	16	93

Départemens.	fr.	cent.
Allier	15	00
Doubs	20	99
Vosges	18	66
Ardèche	19	48
Vienne	15	30
Loir-et-Cher	17	15
Lot	18	57
Cher	12	74
Haute-Loire	18	59
Vaucluse	29	78
Cantal	15	38
Indre	12	22
Ariège	15	20
Corrèze	12	69
Haute-Vienne	12	85
Pyrénées-Orientales	16	30
Hautes-Pyrénées	13	85
Creuse	10	36
Landes	6	25
Lozère	10	94
Basses-Alpes	5	99
Hautes-Alpes	6	20

Le revenu moyen d'un hectare est donc d'environ 28 francs, et le produit général, d'après cette base, seroit de 1,486,244,653 fr.

TABLEAU COMPARATIF

DES REVENUS PRÉSUMÉS DES DÉPARTEMENS;

1°. D'après les revenus trouvés dans les cantons déjà cadastrés ;

2°. D'après le produit moyen de l'arpent dans les mêmes cantons ;

3°. D'après les recherches des commissaires spéciaux envoyés dans les départemens.

DÉPARTEMENS.	REVENUS SUIVANT LE CADASTRE.		REVENUS suivant le travail des commissaires spéciaux.
	D'après le revenu des cantons cadastrés.	D'après le produit moyen de l'arpent.	
	fr.	fr.	fr.
Ain	11,978,163	10,062,243	17,500,000
Aisne	23,435,114	27,441,210	31,000,000
Allier	9,240,259	8,238,537	13,000,000
Alpes (Basses-)	3,498,235	4,654,810	5,200,000
Alpes (Hautes-)	2,963,491	3,604,386	4,000,000
Ardèche	10,793,768	11,767,878	12,500,000
Ardennes	10,496,894	12,203,843	14,000,000
Ariège	7,763,157	11,618,245	9,400,000
Aube	14,166,666	13,685,665	15,000,000
Aude	13,129,251	17,263,896	17,000,000
Aveyron	11,090,414	12,462,600	15,000,000
Bouches-du-Rhône	15,670,103	17,258,140	18,800,000
Calvados	33,543,307	43,637,130	36,800,000
Cantal	8,711,538	10,022,264	10,300,000
Charente	17,350,418	17,323,756	18,500,000
Charente-Inférieure	20,227,272	26,358,967	25,400,000
Cher	9,814,814	9,330,579	11,000,000
Corrèze	5,441,489	9,572,228	8,800,000

DÉPARTEMENS.	REVENUS SUIVANT LE CADASTRE.		REVENUS suivant le travail des commissaires spéciaux.
	D'après le revenu des cantons cadastrés.	D'après le produit moyen de l'arpent.	
	fr.	fr.	fr.
Côte-d'Or	21,896,551	27,396,126	25,000,000
Côtes-du-Nord	17,872,340	19,383,128	19,500,000
Creuse	6,068,965	6,929,686	7,000,000
Dordogne	13,966,887	14,431,754	21,500,000
Doubs	14,075,925	14,464,385	13,000,000
Drôme	10,413,223	20,749,342	14,000,000
Eure	27,388,059	27,486,125	29,400,000
Eure-et-Loire	14,303,797	15,912,653	22,000,000
Finistère	14,343,434	13,666,599	16,000,000
Gard	17,891,653	18,213,648	18,400,000
Garonne (Haute-)	13,525,244	18,035,172	22,500,000
Gers	11,296,496	10,556,592	16,800,000
Gironde	32,111,111	18,130,959	40,000,000
Hérault	15,094,674	11,660,672	20,000,000
Ille-et-Vilaine	18,543,689	18,451,439	21,000,000
Indre	7,411,347	8,433,965	10,000,000
Indre-et-Loire	12,333,333	16,176,958	15,400,000
Isère	17,500,000	32,334,980	24,000,000
Jura	14,042,553	23,474,099	16,000,000
Landes	4,842,767	15,285,148	6,700,000
Loir-et-Cher	11,546,153	16,337,070	12,000,000
Loire	11,174,497	11,269,314	14,000,000
Loire (Haute-)	11,086,956	15,780,805	11,000,000
Loire-Inférieure	16,122,448	15,959,719	19,000,000
Loiret	13,468,208	8,743,686	19,000,000
Lot	9,663,424	7,936,566	11,500,000
Lot-et-Garonne	16,904,260	17,689,750	21,500,000
Lozère	5,058,823	5,578,784	6,500,000
Maine-et-Loire	21,110,474	32,426,909	24,000,000
Manche	29,760,000	37,650,134	32,000,000
Marne	14,879,518	8,991,650	19,300,000
Marne (Haute-)	12,666,666	12,626,163	13,100,000
Mayenne	13,456,790	19,414,219	15,000,000
Meurthe	14,955,159	13,151,666	17,700,000
Meuse	12,845,528	10,393,658	15,500,000
Morbihan	14,646,464	16,631,780	15,900,000

DÉPARTEMENS.	REVENUS SUIVANT LE CADASTRE.		REVENUS suivant le travail des commissaires spéciaux.
	D'après le revenu des cantons cadastrés.	D'après le produit moyen de l'arpent.	
	fr.	fr.	fr.
Moselle	14,138,147	21,776,490	19,400,000
Nièvre	10,653,226	10,289,127	13,500,000
Nord	37,431,192	32,645,353	50,000,000
Oise	24,100,000	26,984,311	27,000,000
Orne	20,681,520	20,758,961	22,000,000
Pas-de-Calais	31,720,430	36,117,220	35,500,000
Puy-de-Dôme	14,880,952	21,665,708	22,500,000
Pyrénées (Basses-)	10,609,756	14,729,727	14,800,000
Pyrénées (Hautes-)	6,785,714	9,831,050	7,500,000
Pyrénées-Orientales	4,697,986	8,587,162	7,700,000
Rhin (Bas-)	15,692,307	16,142,843	24,500,000
Rhin (Haut-)	13,846,153	9,720,568	18,000,000
Rhône	16,030,534	10,021,208	21,500,000
Saône (Haute-)	16,402,809	19,137,348	17,000,000
Saône-et-Loire	22,925,303	23,784,470	30,000,000
Sarthe	17,906,077	18,770,881	21,000,000
Seine	49,921,466	65,001,764	54,000,000
Seine-Inférieure	34,285,714	34,290,332	47,000,000
Seine-et-Marne	21,032,679	25,388,621	28,000,000
Seine-et-Oise	29,483,660	32,242,[illegible]48	33,600,000
Sèvres (Deux-)	10,101,505	12,741,393	16,300,000
Somme	29,732,758	28,947,398	32,000,000
Tarn	11,898,734	12,343,969	16,800,000
Tarn-et-Garonne	11,151,825	10,845,466	16,800,000
Var	15,384,615	21,823,144	23,000,000
Vaucluse	7,421,155	10,972,120	11,500,000
Vendée	15,000,000	10,868,119	15,600,000
Vienne	10,074,626	8,630,740	12,300,000
Vienne (Haute-)	7,152,317	8,577,691	8,500,000
Vosges	12,580,645	7,902,845	12,800,000
Yonne	15,833,333	26,444,856	17,500,000
	fr.	fr.	fr.
TOTAUX	1,323,138,877	1,486,244,653	1,626,000,000

La moyenne du produit territorial net et imposable, seroit donc de 1,478,461,176 fr. 13 centimes.

Il me paroît qu'en partant des résultats que j'ai établis dans le chapitre précédent, tant sur l'état des récoltes de toute espèce, que sur le nombre d'animaux consacrés à l'agriculture, nous pouvons arriver à une évaluation assez précise de la richesse territoriale : en effet, pour pouvoir estimer cette richesse, il faut connoître le capital qui est employé, les dépenses qu'entraîne l'exploitation et le produit qui en résulte.

Le capital se compose de la valeur du sol, des bestiaux, des instrumens, outils, mobilier, bâtimens, etc.

La dépense comprend les salaires, la nourriture des hommes et des animaux, l'entretien des bâtimens et du mobilier de la ferme et de la maison d'habitation, la diminution de valeur sur les chevaux, la mortalité des animaux, etc.

Le produit territorial peut être considéré sous deux rapports : le produit *brut* embrasse toutes les productions qui proviennent de la terre et des animaux ; le produit net est celui qui reste au propriétaire après avoir déduit

toutes les dépenses : ce dernier représente l'intérêt du capital, et cet intérêt varie sur la même nature de sol, en raison de l'économie et d'une industrie plus ou moins éclairée.

Évaluation du capital de l'Agriculture.

La valeur du sol forme le principal capital de l'agriculture. Cette valeur diffère selon la nature de la terre, la facilité des communications pour déboucher les produits, l'étendue de la consommation dans le voisinage.

Les quatre plus grands articles de culture sont les céréales, les bois, les vignes, les fourrages : il importe surtout d'estimer les fonds de terre qui y sont consacrés pour arriver à une évaluation générale approximative.

Nous avons déjà vu qu'il y avoit en France environ 22,818,000 hectares en terres labourables : leur valeur comparée varie des neuf dixièmes; mais en prenant un terme moyen on peut estimer le produit net de l'hectare à 30 francs; ce qui établit une valeur de 600 francs par hectare, et forme un capital en terres labourables de 13,690,800,000 fr.

Les bois occupent une superficie de 7,072,000 hectares : le produit annuel de l'hectare est de 20 fr. ; la valeur de l'hectare peut donc être estimée 400 francs, ce qui fait un capital de 2,828,800,000 francs.

Les inventaires dressés avec soin par l'administration des impôts indirects pendant cinq années consécutives, portent à 1,613,939 le nombre d'hectares plantés en vigne sur le sol de la France avant 1809 ; la direction du cadastre l'évalue aujourd'hui à 1,977,000 hectares. Je suis porté à croire que le second aperçu se rapproche beaucoup plus de la vérité, parce qu'il est plus conforme au produit moyen de la vigne, et qu'il a été fait postérieurement à celui de l'administration des impositions indirectes, c'est-à-dire, à une époque où la plantation de la vigne avoit encore reçu de l'accroissement; ainsi je donnerai la préférence à celui-ci pour établir l'évaluation du capital que représentent les vignobles.

On convient assez généralement que le produit net d'un hectare de vigne est de 100 francs ; ainsi la valeur est de 2000 francs, ce qui porte le capital de tous les vignobles à 3,954,000,000 francs.

Sous le nom de terres à fourrages nous comprenons les prés dont on coupe les herbes pour les sécher et les mettre en réserve, et les pâturages qui servent toute l'année à la dépaissance des animaux.

Les prés ont plus de valeur : non-seulement ils fournissent la nourriture nécessaire aux animaux, qui la consomment dans les bergeries ou les écuries, mais encore ils forment un excellent pacage pendant une partie de l'année, et servent à l'engrais de presque tous ceux qu'on destine à la boucherie. On ne peut pas estimer le produit net d'un hectare de pré au-dessous de 100 francs ; ce qui suppose une valeur de 2000 francs ; ainsi 3,488,000 hectares de prés que nous avons en France représentent un capital de 6,976,000,000 francs.

Les pâturages dans lesquels on fait manger l'herbe sur place, et qui sont d'une si grande ressource pour les bêtes à laine, présentent des valeurs extrêmement variables. On peut en réduire le produit moyen à 10 fr. par hectare, et d'après cette évaluation que je crois exacte, 3,525,000 hectares de pâturages formeront un capital de 705,000,000 francs.

Si à présent nous cherchons à estimer la valeur des terres qui sont employées à d'autres cultures, nous parviendrons à la déterminer par la connoissance du produit net qu'on en retire.

Nous avons observé que les châtaigneraies formoient 406,000 hectares, indépendamment des châtaigniers épars qu'on cultive presque partout ; et nous avons évalué le produit de l'hectare à un revenu de 20 fr. par an, ce qui suppose un capital de 162,400,000 francs.

La France possède 359,000 hectares en vergers : en portant le produit annuel de l'hectare à 40 francs, le capital de cette partie de la propriété se trouve de 287,200,000 fr.

En estimant le produit net des jardins potagers à 120 francs par hectare, 328,000 hectares en jardin représentent un capital de 787,200,000 francs.

Les 7,470,000 hectares de sol plus ou moins productif qui sont consacrés à quelques cultures particulières ou qui consistent en maisons, carrières, tourbières, mines, terres vagues, etc., présentent des produits qui varient beaucoup ; quelques-uns ne sont pas même susceptibles d'être

évalués par hectares, et c'est pour cela que nous les avons classés parmi les produits de l'industrie qui seule leur donne une valeur.

En retranchant ces derniers du nombre total, il nous reste à estimer la valeur de 4,036,000 hectares, dont les uns produisent beaucoup, tels que ceux qui sont plantés en pépinières, olivettes, houblonnières, etc. Ceux-ci ne peuvent pas être évalués au-dessous de 50 fr. de revenu net et moyen, ce qui fait pour 126,000 hectares un capital de 126,000,000 francs.

Quant aux autres terres, qui comprennent les oseraies et aulnaies, les bosquets et parcs d'agrément, les terres vagues, landes, bruyères, etc., on ne peut pas en porter le produit à plus de 5 fr. par hectare, par rapport aux terres vagues, landes et bruyères qui en forment la presque totalité. Ainsi 3,910,000 hect. représentent une valeur de 391,000,000 francs.

Les marais et étangs occupent une étendue de 399,000 hectares; leur valeur varie à l'infini, et à l'exception de ceux qui sont situés dans l'intérieur, et qui sont empoissonnés régulièrement, cette nature de pro-

priété ne peut pas recevoir une grande évaluation ; je la bornerai à un produit de 4 francs par hectare, ce qui représente un capital de 31,920,000 francs.

Les autres articles, tels que carrières et mines, tourbières et houillières n'ont de valeur que par l'industrie qui s'exerce sur leurs produits, et nous avons cru devoir les comprendre dans le chapitre de l'industrie.

Les bâtimens qui servent d'habitation aux hommes et aux animaux, et ceux qui sont employés à loger les récoltes, sont une partie de la propriété immobilière, et doivent entrer dans l'évaluation du capital employé à l'agriculture. Il existe à peu près trois millions de ces bâtimens, ce qui suppose une population de quatre à cinq individus de tout âge et de tout sexe pour chaque exploitation rurale; et chaque bâtiment peut être estimé, terme moyen, à 1,000 de construction, d'où il s'ensuit que les bâtimens ruraux ont absorbé un capital de 3,000,000,000 francs.

Il résulte des états ci-dessus que le capital de la propriété rurale immobilière est de 32,940,320,000 francs; mais ce capital res-

teroit improductif entre les mains du propriétaire et n'auroit même pas de valeur, si on n'y ajoutoit les moyens de le faire produire; or, ces moyens sont les bestiaux, les instrumens de labour, de transport, etc., et tout le mobilier d'une ferme. Ce nouveau capital donne la vie au premier, il complète et constitue essentiellement l'exploitation rurale. Ce capital se compose donc de la valeur des bestiaux qu'on met sur une ferme, et du mobilier nécessaire pour tous les travaux de l'agriculture.

Il existoit en France, en 1812,

1°. 1,701,740 bœufs qui, à raison de 200 fr., forment une valeur de...........	340,348,000 fr.
2°. 214,131 taureaux, à 100 francs...............	21,413,100
3°. 3,909,959 vaches, à 70 francs....................	273,697,130
4°. 856,122 génisses d'un à trois ans, à 50 fr........	42,806,100
5°. 291,021 veaux d'un à trois ans, à 60 fr.......	17,461,260
6°. 1,406,671 chevaux, jumens ou mulets employés	

à l'agriculture, à 250 fr....	351,667,750 fr.
7°. 465,946 poulains au-dessous de quatre ans, à 100 fr..................	46,594,600
8°. 766,310 mérinos purs, à 30 fr....................	22,989,300
9°. 3,578,748 métis à 12 fr.	42,944,976
10°. 30,843,852 moutons indigènes, à 5 fr..........	154,219,260
11°. 51,600,000 volailles de toute espèce, à 1 fr.....	51,600,000
12°. 3,900,000 porcs, à 40 francs....................	156,000,000
13°. 2,400,000 ânes, à 25 francs....................	60,000,000
TOTAL.....	1,581,741,476 fr.

Le mobilier de la ferme et de la maison d'habitation doit encore entrer dans l'évaluation du capital nécessaire pour établir une exploitation rurale : ce mobilier se compose des instrumens aratoires, des tombereaux, charrettes, harnois, outils de jardin, lits, linge, batterie de cuisine, etc.; et, en supposant trois millions de fermes dont l'exploitation moyenne seroit de quinze hectares chacune, on ne peut pas estimer le mobilier

au-dessous de mille francs, ce qui représente un capital de 3,000,000,000 fr.

(1) Total du capital de l'agriculture, ...37,522,061,476 fr.

Évaluation du produit brut de l'agriculture.

Le produit brut de l'agriculture se compose de toutes les productions de la terre, et de celles que fournissent les animaux. Nous examinerons séparément chacune de ces deux sources de revenu.

1°. Les productions de la terre sont de deux genres principaux : elles servent à la

(1) Je sais bien que, dans l'estimation de la valeur d'un domaine, on n'a égard, aujourd'hui, qu'aux parties de la propriété qui offrent un produit, et qu'on ne comprend ni les bâtimens ni le mobilier. Cependant je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de faire entrer en ligne de compte ces derniers objets pour déterminer le capital employé à l'agriculture, parce que ces bâtimens et ce mobilier lui sont nécessaires, et qu'ils ont réellement absorbé les capitaux portés dans leur évaluation. En supprimant ces deux articles de première dépense, comme on le fait aujourd'hui généralement dans les évaluations pour achat ou héritage, le capital de l'agriculture seroit réduit à 31,522,061,476 fr.

nourriture des hommes et des animaux, ou aux besoins de l'industrie. Dans la première classe, nous plaçons les céréales, les viandes, les légumes, les fruits, etc. Dans la seconde, les peaux, les bois, le chanvre, le lin, la garance, etc. Mais l'agriculture a un autre genre de produits ou de bénéfices qu'il ne faut pas négliger; c'est celui qui résulte du *croît* et de l'éducation des jeunes animaux.

J'ai déjà fait connoître la quantité de chaque produit que donnoit l'agriculture; il me suffit, en ce moment, d'en déterminer la valeur moyenne.

1°. 51,500,200 hectolitres de froment, à 18 fr. l'hectolitre.......	927,003,600 fr.
2°. 30,290,161 hect. de seigle et méteil, à 12 fr. l'hectolitre............	363,481,932
3°. 6,302,316 hectol. de maïs, à 12 fr. l'hectolitre.	75,627,792
4°. 8,409,473 hectol. de sarrazin, à 6 fr. l'hectol.	50,456,838
5°. 12,576,603 hectol. d'orge, à 10 fr. l'hectolit.	125,766,030
6°. 1,798,616 hectol. de légumes secs, à 18 francs l'hectolitre............	32,375,088

7°. 19,800,741 hect. de pommes de terre, à 3 fr. l'hectolitre............	59,402,223 fr.
8°. 32,066,587 hectolit. d'avoine, à 9 fr. l'hectol.	288,599,283
9°. 1,103,177 hectol. de menus grains, à 6 francs l'hectolitre............	6,619,062
Total.....	1,929,331,848 fr.

On peut connoître le produit que les animaux fournissent à l'agriculteur, par le nombre de ceux qu'on égorge chaque année; et, pour en déterminer la valeur, il suffit de savoir ce que chaque espèce produit.

On vend annuellement pour la boucherie 375,000 bœufs et 482,000 vaches, 2,082,000 veaux, et l'on exporte ou l'on consomme dans l'intérieur 5,575,000 moutons et 3,525,000 porcs.

375,000 bœufs, à 350 fr.	131,250,000 fr.
482,000 vaches, à 100 fr.	48,200,000
2,082,000 veaux, à 15 fr.	31,230,000
5,575,000 moutons, à 7 fr.	39,025,000
3,525,000 porcs, à 56 fr.	197,400,000
Total.....	447,105,000 fr.

Nous avons porté à la somme de 51,600,000 francs le capital des volailles de toute espèce qui existent en France.

En supposant à présent le renouvellement annuel des poules et des coqs par cinquième, il en résulte qu'on en consomme chaque année 8,320,000, ce qui forme un produit d'environ 8,000,000 fr.

Nous pouvons ajouter à ce produit 10,000,000 francs, pour représenter la valeur des oies, canards, dindons, pigeons, etc., qui servent d'alimens dans le cours d'une année; de sorte que la vente des volailles de toute espèce forme un revenu annuel de 18 millions.

La consommation des œufs à Paris, a été évaluée à cinq francs par individu; mais en ramenant leur valeur au prix des campagnes, c'est-à-dire, à 30 cent. la douzaine, nous trouvons un produit de 39,000,000 fr., qui se réduit à environ 38,700,000, à cause du nombre d'œufs qu'on est obligé de réserver pour assurer le remplacement du cinquième des volailles qui sont employées à la nourriture. Comme la reproduction annuelle présente beaucoup plus de mâles qu'il n'en faut pour les besoins de la basse-cour, cet excédant forme une source assez

considérable de revenu pour le fermier; et, en supposant qu'on vende chaque paire de poulets, lorsqu'ils ont pris leur accroissement, 1 fr. 50 c., il en résulte une somme d'environ 8,000,000 fr.

Total du produit des volailles, 64,700,000 francs.

Indépendamment du produit que fournit à l'agriculteur la vente des animaux dont nous venons de parler, il en est d'autres très-importans, qu'il nous convient d'évaluer.

Sur 3,909,959 vaches que possède la France, nous n'avons calculé que le produit de 2,082,000 veaux ou génisses qui sont vendus chaque année; et nous avons supposé que les autres étoient réservés pour remplacer les 857,000 bœufs ou vaches qu'on livre à la boucherie; nous en évaluerons le produit dans un moment.

On calcule, en général, le produit du lait de chaque vache, à vingt francs par année; on peut obtenir un profit plus considérable en formant des fromages, du beurre, etc. Mais nous établissons nos calculs sur l'usage le plus général; et, en nous appuyant sur cette base, nous ne pouvons pas por-

ter plus haut l'évaluation du lait ; ainsi 3,909,959 vaches donnent en lait une valeur de 78,199,180 fr.

En supposant 35,188,910 moutons, béliers ou brebis, ce qui est conforme aux états, nous avons à peu près douze millions de brebis mères ou portières qui produisent onze millions d'agneaux, dont on réserve assez généralement les deux tiers pour remplacer ce que l'on perd par les ventes ou la mortalité : il en reste donc 3,666,666, qui sont livrés à la boucherie ; ce qui produit 7,333,332 fr.

Dans presque toutes les campagnes où l'on élève des troupeaux de bêtes communes, on est dans l'usage de traire les brebis, et on évalue le prix du lait que fournit chaque animal à 75 cent., ce qui, sur 9,500,000 de ces sortes de brebis, forme une valeur de 7,125,000 fr.

Je ne dois pas parler ici de la reproduction des porcs, attendu que la vie de la huitième partie étant à peu près de douze à quinze mois, tout le produit fourni par cette classe d'animaux se trouve réalisé dans l'année, et j'en ai déjà donné l'évaluation : mais il n'en est de même des autres ani-

maux qui peuplent une ferme; les élèves ne sont propres à aucun service pendant les deux ou trois premières années; c'est pour cela que nous en avons estimé la valeur au-dessous de celle des animaux faits et producteurs. Cependant chaque année ils acquièrent une plus grande valeur qu'on peut aisément déterminer par le nombre de ces animaux qui passent au travail pour remplacer ceux qui meurent ou qui sont vendus au boucher. Pour les chevaux, c'est le quart des élèves; quant aux taureaux et aux génisses, c'est le tiers.

Ainsi, pour les poulains, le bénéfice du *croît* est de 17,372,900. fr.

Pour les taureaux, de 12,500,000 fr.

Pour les génisses, de 9,640,000 fr.

L'agneau produit de la laine la première année; il indemnise le propriétaire de la dépense de sa nourriture, par le prix de sa toison, dès la seconde; et les femelles portent dès la troisième, et augmentent leur valeur de toute celle de l'agneau et du lait. Ce qui, en supposant un renouvellement annuel de trois millions de brebis portières, représente une augmentation de produit de 8,250,000 fr.

Nous avons déjà vu que les étangs et les marais occupoient une étendue de 399,000 hectares : cette nature de propriétés est consacrée à plusieurs usages, tels qu'à la dépaissance des bœufs, vaches et chevaux, à la nourriture des oies, canards, etc., et à la pêche du poisson. Comme le produit de la pêche est le plus considérable, nous le comprendrons dans l'évaluation de celui des rivières.

La direction du cadastre évalue à 465,000 hectares, la portion du sol qui est couverte par les rivières. Le produit de la pêche est le seul que nous ayons à calculer en ce moment, parce qu'il concourt à la nourriture des hommes. L'auteur de la Balance du commerce a porté ce produit à vingt millions, et d'après tous les renseignemens que j'ai pu me procurer sur cette matière, je ne crois pas cette évaluation exagérée, surtout en y comprenant la pêche des marais et étangs.

Le produit des abeilles qu'on élève dans presque tous les départemens, est un objet d'environ six millions tant en cire qu'en miel, 6,000,000 fr.

Pour compléter le tableau des produits de l'agriculture spécialement destinés à la nour-

riture des hommes et des animaux, il nous reste à parler des fruits, des légumes frais, et des fourrages :

Nous trouvons que l'évaluation que nous avons faite des fruits et des légumes dans le chapitre précédent, présente les résultats suivans :

Fruits...............	64,620,000 fr.
Légumes frais.........	196,800,000

Quant aux fourrages, je ne vois qu'un moyen d'en apprécier la production et la valeur, c'est de supposer tout à l'état sec, et de calculer ce qu'il en faut alors pour les besoins des animaux qui en font à peu près leur unique nourriture. Nous ne nous occuperons point ici de l'avoine, parce que nous en avons précédemment estimé la consommation.

La seule différence qu'il y ait entre l'herbe fraîche broutée sur place et l'herbe sèche consommée dans la bergerie ou l'écurie, c'est que la première contient beaucoup d'eau, et qu'il en faut en général quatre fois plus en poids que de la seconde pour fournir la même quantité de substance alimentaire ou nutritive : ainsi huit livres de fourrage frais représentent tout au plus

deux livres de fourrage sec, et les animaux qui mangent l'un ou l'autre, prennent dans les deux cas la même dose de matières nutritives. La paille qui est aussi employée à la nourriture fait seule exception à ce principe : dans l'état où on la récolte, ce n'est plus qu'une tige ligneuse dont les sucs nourriciers ont été épuisés par la formation du grain ; elle sert à lester l'estomac des animaux, et ne contient que le cinquième du principe nutritif que présentent les autres fourrages secs.

Ainsi en évaluant à un poids de 8 kilog. la quantité moyenne de fourrage nécessaire pour la subsistance d'un cheval ; à 12 ½ celle des bœufs ; à 9 celle des vaches, et à 1 celle des moutons, nous pouvons dresser le tableau suivant (1) :

---

(1) Nous ne portons la nourriture du cheval qu'à 8 kilogrammes, parce que l'avoine forme généralement une partie de sa ration.

Espèce d'animaux.	Nombre.	Consommat. par jour.	Consommation par année.
		kil.	kil.
Chevaux...	1,656,671	13,253,368	4,837,479,320
Bœufs.....	1,701,740	21,271,750	7,764,188,750
Vaches.....	3,909,959	35,189,631	12,844,215,315
Moutons...	35,188,910	35,188,910	12,843,952,150

Si nous portons pour moitié de la nourriture de chacun de ces grands animaux de service, celle des élèves d'un à quatre ans, nous aurons en fourrages consommés dans l'année par ces derniers :

Espèce d'animaux.	Nombre.	Consommat. par jour.	Consommation par année.
		kil.	kil.
Taureaux..	214,131	1,338,318	488,486,070
Génisses...	846,122	3,807,549	1,389,755,385
Poulains...	465,946	1,863,784	680,281,160

Il se consomme donc en France l'équivalent de 40,848,358,150 kilog. de fourrages secs, ou 408,483,581 quintaux métriques.

Mais comme les deux tiers au moins de ces fourrages sont consommés sur place, et qu'ils viennent sans aucuns frais de culture, leur valeur n'est autre chose que l'intérêt

du capital que représente le fonds, et que nous avons déjà évalué à 605,000,000 francs pour les 3,525,000 hectares de pâturages de cette nature que possède la France.

Le produit des fourrages mangés sur place forme donc une valeur agricole de 30,250,000 francs.

Les fourrages qui proviennent des prés et de quelques prairies artificielles sont aussi consommés sur place dans quelques provinces, par des animaux qu'on y met à l'engrais, ou par des élèves qu'on y forme; mais en général ces fourrages sont fauchés et séchés pour être mis en réserve et ensuite employés à la nourriture des animaux pendant l'hiver, et pendant toute l'année dans les villes, et même dans quelques pays de culture. Le travail que nécessite la préparation de ces fourrages, le transport et la conservation leur donnent une nouvelle valeur; et en supposant qu'ils forment le tiers de ceux qui sont consommés sur place, nous aurons 136,161,193 quintaux métriques de fourrages secs qui, à raison de 5 fr. le quintal métrique, font un produit brut de 680,805,965 fr.

Je terminerai ce tableau des produits

brûts de l'agriculture par l'exposé des résultats que j'ai présentés dans le chapitre qui précède (1).

1°. Vins................	718,941,675
2°. Laines...............	81,339,317
3°. Cocons...............	15,442,827
4°. Chanvre.............	30,941,840
5°. Lins................	19,000,000
6°. Garance.............	4,000,000
7°. Bois et forêts.........	141,440,000
8°. Huiles de toute espèce.	70,000,000
9°. Tabacs..............	7,000,000
10°. Petites cultures, telles que pastel, gaude, houblon, réglisse, safran, etc........	1,700,000
11°. Châtaigneraies......	8,120,000
TOTAL......	1,097,925,659

(1) Nous n'avons pas cru devoir faire entrer en ligne de compte le prix des fourrages qui sont consommés par l'âne, parce que cet animal, aussi précieux que sobre, compose sa nourriture de ce qui s'échappe de la crèche des autres animaux, de quelques herbes qu'il trouve sur les bords des chemins et dans les fossés, et de plusieurs plantes qu'on ne peut pas énumérer parmi les fourrages.

Dans l'évaluation que nous avons faite des animaux qu'on livre à la boucherie, nous avons compris la valeur de leurs peaux; il ne nous reste qu'à porter ici celle des peaux des chevaux qui périssent : nous les avons déjà estimées à 770,000 francs.

Total du produit brut de l'agriculture, 4,678,708,885 fr.

Évaluation du produit net de l'agriculture.

Pour connoître ce qui reste à l'agriculteur en produit ou revenu disponible, il faut distraire du produit brut tout ce qu'il en coûte pour l'obtenir, c'est-à-dire qu'il faut évaluer tous les frais d'exploitation.

Ces frais se composent :

1°. Des semences;

2°. Des salaires et des journées;

3°. Des réparations à la maison d'habitation, et à celle de la ferme;

4°. De l'entretien des outils, instrumens, harnois, ferrage, etc.;

5°. Du dépérissement annuel des chevaux;

6°. De la mortalité des bestiaux;

7°. De la nourriture des hommes et des animaux.

En évaluant la semence depuis le cinquième jusqu'au dixième de la totalité du produit de chaque nature de récolte, selon la quantité et l'espèce de grain, nous trouvons une valeur de 381,252,536 fr. qu'il faut distraire du produit brut des céréales et des pommes de terre; ce qui le réduit à 1,548,079,317 fr., et forme une première dépense de 381,252,536 fr.

Nous avons déjà vu qu'il y avoit à peu près 3 millions de maisons d'exploitation rurale, ce qui suppose 12,000,000 propriétaires, y compris les femmes et les enfans; nous avons de plus observé que ce nombre de maisons supposoit une exploitation de 15 hectares pour chacune : il est hors de doute que, dans la plupart de ces familles, surtout lorsque les enfans sont en bas âge, il est nécessaire de salarier un étranger à l'année pour aider aux divers travaux; et en n'admettant qu'un salarié par deux fermes, le nombre s'en élève à 1,500,000 fr., qui, à raison de 120 francs, prix moyen des salaires pour hommes, femmes et jeunes personnes de dix à quinze ans, forment une dépense de 180,000,000 fr.

Indépendamment des salariés à l'année,

il y a au moins trois opérations principales de l'agriculture qui exigent temporairement les secours de bras étrangers à la ferme, la vendange, la coupe et le fanage des fourrages, la moisson et le battage des grains : lorsqu'on donne ces travaux à forfait, ceux des fourrages coûtent 20 à 23 fr. par hectare, ce qui représente à peu près le douzième de la valeur du produit ; et ceux de la moisson en forment généralement le septième ; mais comme les habitans de la ferme concourent à ces travaux, nous bornerons à un douzième du produit les frais qui sont nécessités par cette main d'œuvre, ce qui fait :

Pour les céréales......	160,777,654 fr.
Pour les prés.........	56,733,830

On peut évaluer les frais de la vendange au quart de la valeur du produit, ce qui les porte à 179,735,418 fr.

On ne peut pas estimer au-dessous du vingtième de la valeur primitive les dépenses que nécessitent les réparations annuelles des bâtimens et l'entretien du mobilier de la ferme et de la maison d'habitation, ce qui comprend les travaux du maréchal, du

serrurier, du bourrelier, du maçon, du charron, du couvreur, du charpentier, du menuisier, du vétérinaire, etc. Cette évaluation s'accorde d'ailleurs avec les abonnemens que plusieurs propriétaires sont dans l'usage de souscrire avec ces divers ouvriers : ainsi, comme nous avons vu précédemment qu'il y avoit un capital de 6,000,000,000 fr. consacré originairement à la construction des bâtimens et à l'achat du mobilier, il en résulte une dépense annuelle de 300,000,000 fr.

La mortalité des chevaux employés à l'agriculture a été évaluée à 110,000 individus par année, ce qui fait une perte annuelle de 27,500,000 francs.

Le dépérissement graduel des chevaux employés à l'agriculture peut être calculé, par année, au douzième de la valeur d'achat. Ainsi la perte annuelle que fait le propriétaire est de 29,305,646 francs.

La mortalité des bètes à cornes est au moins de cinq pour cent pour les moutons, et de deux pour cent pour les vaches et les bœufs, sans parler des épizooties qui détruisent souvent, dans une saison, presque tous les animaux d'une contrée. La mortalité repré-

sente donc, année commune, une perte pour le propriétaire.

En bœufs, vaches, taureaux, génisses, etc. 13,912,507
En moutons 11,007,676

En partant des mêmes principes, on peut évaluer la mortalité des porcs, ânes et volailles, à une perte annuelle d'environ 6,000,000 fr.

La variété prodigieuse qui existe dans les alimens qui forment la nourriture des vingt millions d'individus, habitant les campagnes, et employés aux travaux de l'agriculture en qualité de journaliers, de propriétaires ou de salariés à l'année, rendroit toute évaluation impossible, si on ne procédoit pas à cette estimation d'après des méthodes simples qui embrassent toutes les dépenses en un seul article.

Le premier besoin de l'homme est de se nourrir : et, comme les alimens ne contiennent pas tous la même quantité de substance nutritive, il s'ensuit qu'il en faut plus ou moins, selon la proportion dans laquelle se trouve cette substance avec les autres principes constituans de l'aliment. Car, en dernière analyse, quelle que soit la nature

de l'aliment, il faut que l'estomac puisse en tirer la quantité de matière nutritive nécessaire pour réparer les forces et maintenir l'existence de l'individu qui s'en nourrit.

En partant de cette idée-mère, le célèbre Lagrange a comparé les différens degrés de vertu nutritive que possèdent les végétaux employés comme alimens, et il a déterminé, de la manière la plus ingénieuse, la proportion du principe nutritif entre ces diverses substances et le blé; il a fait la même opération pour toutes les matières animales qu'il a réduites, par ce moyen, à la viande de boucherie; et il a déduit, de ses comparaisons, le résultat suivant: C'est qu'il faut l'équivalent de 256 kil. de blé et de 73 kil. de viande, par an, pour nourrir un homme. Ainsi, quels que soient les alimens consommés par l'habitant des campagnes, il faut qu'ils fournissent, en matière nutritive, la même quantité que celle existant dans les poids de blé et de viande ci-dessus spécifiés, la seule différence est donc dans le poids, plus ou moins considérable, selon la proportion qui existe entre le principe essentiellement nutritif et les autres matières qui entrent dans la composition de l'aliment.

Mais ces principes ne peuvent pas s'appliquer à l'estimation de la valeur que présentent les divers alimens, parce que le prix vénal n'est pas proportionné à la quantité du principe nutritif qu'ils contiennent. Les châtaignes, par exemple, nourrissent, presqu'à l'égal du blé, sous le même poids; et la différence dans le prix est énorme : il en est, presque de même, pour le sarrasin, le maïs et les pommes de terre.

Les mêmes objections se reproduisent contre ceux qui ont voulu déterminer la valeur de la consommation en alimens par la quantité de blé nécessaire pour nourrir un individu, et qui ont multiplié la moyenne de la consommation par le nombre connu d'habitans. Cette évaluation pourroit être exacte, si tous se nourrissoient de blé; mais la France comprend plusieurs départemens où la châtaigne est presque le seul aliment de l'habitant; il en est d'autres, où c'est le maïs; d'autres, où c'est le sarrasin, et enfin un grand nombre où le pain de seigle ou d'orge est la principale nourriture.

Il me paroît qu'on peut arriver à une détermination plus précise en prenant pour

base le prix des journées; car, enfin, le père de famille qui travaille toute l'année, fournit à tous ses besoins par le seul produit de ses journées. Or le prix moyen des journées dans les campagnes est de 1 fr. 25 cent., ce qui fait 375 fr. pour 300 jours de travail: d'où il résulte qu'on peut évaluer la nourriture des trois millions de familles, vivant sur leurs domaines, à 1,125,000,000 fr. (1)

On m'objectera, peut-être, que cette évaluation n'est pas assez forte; mais je prie d'observer, 1°. que ce prix de journée suffit pour les familles qui souvent habitent les villes, où elles payent un loyer, le bois, et l'octroi sur le vin et la viande; ce qui n'a pas lieu dans les campagnes. 2°. Que dans les départemens où la presque totalité de la nourriture consiste en châtaignes, sarrasin, orge, seigle, maïs, ou en laitage, pommes de terre et légumes, cette somme, quelque modique qu'elle paroisse, est au-dessus de la

(1) Je n'ai pas dû comprendre dans cette évaluation la dépense de la nourriture des hommes qui travaillent temporairement, parce que je l'ai déjà estimée en parlant des frais qu'occasionnent les récoltes du vin, des grains et des fourrages.

dépense réelle. 3°. Que dans ces familles, il y a une moitié d'enfans.

On peut ajouter à toutes ces observations, que, dans presque toutes les campagnes, on exerce quelque autre genre d'industrie pendant que les travaux de l'agriculture sont suspendus. Ici, on file le chanvre, le lin, la laine ou le coton ; là, on tisse des étoffes. L'agriculteur profite souvent de cette interruption, dans les travaux, pour employer ses chevaux aux transports pour le compte d'autrui ; il porte ses blés, ses fourrages, à des marchés souvent éloignés, et augmente la valeur que nous avons fixée à ces denrées. Tous ces bénéfices, qu'on ne peut pas comprendre dans les produits de l'agriculture, ajoutent néanmoins aux moyens d'existence de l'agriculteur; et il peut, dès lors, augmenter sa dépense alimentaire, sans prendre, sur la valeur de ses productions agricoles, une somme plus forte que celle que nous avons établie.

On peut appliquer les mêmes observations à l'ouvrier qui travaille à journées, si la femme et les enfans se livrent, de leur côté, à quelque occupation lucrative.

Pour connoître la valeur de l'avoine et des fourrages qui servent à la nourriture des

animaux employés à l'agriculture, il suffit de distraire de la valeur totale de ces produits, celle que consomment les chevaux qui servent à d'autres usages; et, en supposant, comme nous l'avons observé, que le nombre s'en élève à 250,000, et que la ration de chacun soit évaluée à 1 fr. 50 cent. par jour, il reste, pour les animaux attachés à la ferme, une consommation de 862,780,248 fr.

Les frais d'exploitation de tout genre s'élèvent donc à une somme de 3,3[illegible]4,005,515 fr.

En déduisant les frais d'exploitation du produit brut; il reste en produit net et imposable, 1,344,703,370 fr.

On voit, d'après ces résultats, que si l'impôt territorial étoit convenablement réparti, il ne formeroit pas le cinquième du revenu net de la France; tandis que, dans l'état actuel, il en absorbe le tiers dans quelques départemens, et à peine le huitième dans d'autres.

Je dois faire remarquer que je n'ai pas compris, dans mes états d'estimation, les maisons urbaines, les campagnes d'agrément, les moulins, les usines, et autres propriétés : je n'ai eu pour but que d'évaluer les produits de l'agriculture.

Il suit des états que je viens de présenter, que l'agriculture fournit à la nourriture des habitans de la France dans la proportion suivante :

1°. En grains, tels que froment, seigle, orge, maïs, sarrasin, 109,078,753 hectolitres; ce qui fait, pour chaque individu, environ trois hectolitres et deux tiers, par année.

2°. En viande de boucherie :

	kilogram.
1°. 857,000 vaches ou bœufs, qui, à raison de cent soixante-quinze kil. de viande chacun, font	149,975,000
2°. 5,256,000 moutons à douze kil. et demi	65,698,000
3°. 2,082,000 veaux à vingt-deux kil. et demi	46,845,000
4°. 3,443,000 porcs à soixante-dix kil.	241,010,000
TOTAL	503,528,000

Ces 503,528,000 kil., répartis sur une population de 29,327,388, donnent, à peu près, pour chaque individu, 17 kil. 1 hect. 6 décag. de viande de boucherie à consommer par année.

FIN DU PREMIER VOLUME.

